



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : **Agrégation externe**

Section : **Philosophie**

Session 2021

Rapport de jury présenté par : Isabelle Pariente-Butterlin,
Professeur des Universités, Université d'Aix-Marseille
Présidente du jury

Les rapports de jury sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	6
PRÉAMBULE	7
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	10
Composition de philosophie sans programme.....	10
Données concernant l'épreuve.....	10
Données statistiques.....	10
Sujet.....	10
Rapport d'épreuve.....	10
Composition de philosophie sur programme.....	17
Données concernant l'épreuve.....	17
Données statistiques.....	17
Sujet.....	17
Rapport d'épreuve.....	17
Épreuve d'histoire de la philosophie.....	27
Données concernant l'épreuve.....	27
Données statistiques.....	27
Sujet.....	27
Rapport d'épreuve.....	28
ÉPREUVES D'ADMISSION	34
Leçon de philosophie sur programme.....	34
Données concernant l'épreuve.....	34
Données statistiques.....	34
Liste de couples de sujets proposés aux candidats.....	35
Rapport d'épreuve.....	39
Leçon de philosophie sans programme.....	44
Données concernant l'épreuve.....	44
Données statistiques.....	44
Liste de couples de sujets proposés aux candidats.....	44
Rapport d'épreuve.....	49
Explication de texte français.....	54
Données concernant l'épreuve.....	54
Données statistiques.....	54
Liste des textes proposés.....	55
Rapport d'épreuve.....	64
Traduction et explication de texte étranger.....	75
Grec.....	75

Latin.....	81
Anglais.....	86
Allemand.....	92
Arabe.....	98
Italien.....	99
STATISTIQUES.....	102

AGRÉGATION EXTERNE DE PHILOSOPHIE

SESSION 2021

COMPOSITION DU JURY

L'article 4 du décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dispose que :

« L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, **jusqu'à la proclamation des résultats**, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. **Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice** ».

Pour la session 2021, les candidats pouvaient prendre connaissance de l'arrêté de composition du jury sur devenirenseignant.gouv.fr jusqu'à la proclamation des résultats d'admission de la session.

PREAMBULE

Le nombre de postes ouverts au concours, 73, est resté stable cette année et le nombre des candidats est resté, lui aussi, globalement stable. Le présent rapport s'inscrit dans la continuité de ce qui a, pour partie, déjà été dit par les rapports précédents et entend attirer l'attention des candidats, non pas seulement de ceux qui se sont présentés en 2021, mais aussi des candidats des sessions à venir sur des points qui ont déjà été soulignés et sur lesquels il convient manifestement de revenir pour les futurs candidats à l'agrégation.

Il est essentiel que les candidats à l'agrégation soient conscients que les épreuves orales redistribuent les places des uns et des autres : l'admissibilité ne fixe pas les places une fois pour toutes et les épreuves orales constituent, à elles seules, comme un second concours. Il est donc clair, et il doit être clair pour tous les candidats, que le concours ne se joue pas seulement à l'écrit. Les rapports des différentes sessions du concours soulignent régulièrement qu'une bonne place à l'écrit ne suffit pas à assurer un ou une candidate qu'il ou elle réussira au concours. En revanche, et nous insistons sur ce point, tout candidat admissible a des chances d'être admis et doit se présenter à l'oral dans cette perspective, et il doit aussi aborder sa préparation dans la perspective des épreuves orales aussi, et pas seulement en se préparant aux épreuves écrites.

C'est donc là une première difficulté que les candidats rencontrent et qui pose la question du calendrier de leur préparation. On ne saurait assez conseiller aux candidats de commencer à lire les textes au programme dès la parution du programme, de manière que, au moment du début de l'année universitaire, ils ne soient plus en train de le découvrir mais puissent commencer un travail efficace dans le cadre de leur préparation. Quelle que soit la très grande qualité des cours, des préparations et des entraînements qui leur sont proposés durant l'année universitaire, elle ne peut leur être profitable qu'à la condition qu'ils acquièrent une réelle proximité avec les textes et les questions au programme du concours, et qu'ils aient commencé à se familiariser avec eux et à s'en approprier la richesse conceptuelle. Soulignons donc que la préparation au concours commence dès la publication du programme ; cette date est certes précoce et peut paraître empiéter sur ce qui peut être l'année de master pour certains, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est entièrement justifiée par la date elle-même précoce, dans l'année universitaire, des écrits, qui ont eu lieu, en 2021, à la mi-mars.

Certes le jury conçoit qu'il soit difficile, quand on se présente à un concours, de se représenter qu'on sera admissible et de travailler dans cette perspective. La conscience de l'ampleur de la connaissance philosophique à acquérir et de la difficulté du métier de professeur amène des candidats de valeur, mais sans doute trop conscients de ces difficultés, à se présenter, lors des épreuves orales, devant le jury sans aller jusqu'au bout de leur effort philosophique : ils se contentent dans les épreuves d'explication d'une paraphrase modeste du texte, de quelques connaissances par ailleurs assez justes mais plaquées sur lui et qui ne tiennent pas compte précisément du texte dont il s'agit ; et dans les épreuves de leçon, ils s'appuient sur des connaissances parfois approximatives sur le thème au programme qui ne leur permettent pas de traiter une leçon sur programme autrement que comme une leçon hors programme, alors même que les deux exercices sont différents et que les attentes du jury ne sont pas les mêmes. Des connaissances précises et approfondies sont attendues des candidats, connaissances qui paraissent exigibles d'eux dans

le cadre d'un concours qui leur permettrait, s'ils réussissent, dès la rentrée suivante, d'avoir la responsabilité d'élèves qui eux-mêmes se présenteront à un examen.

Il revient ensuite aux candidats, munis de cette préparation de grande qualité, de la mettre en œuvre à propos des sujets qui leur sont proposés dans le cadre des épreuves du concours. Dans les épreuves d'explication, le texte ne doit pas devenir l'occasion de faire apparaître rien de plus que le courant de pensée auquel on croit pouvoir le rattacher ou auquel on croit pouvoir l'opposer ; il n'est pas non plus l'occasion de faire un exposé sur un concept ; il n'est pas non plus l'occasion d'évoquer une discussion interne à l'histoire de la philosophie sans montrer comment elle vient se manifester spécifiquement dans ce texte. Les sujets de dissertation ou de leçon ne sont pas l'occasion de réciter des analyses toutes faites, déjà construites et qui ne seraient pas actualisées dans l'analyse de ce sujet en particulier. Tout texte, tout sujet de réflexion doit faire l'objet d'une attention spécifique de la part des candidats et doit être construit, abordé, envisagé comme un objet philosophique, demandant une attention et une interrogation inquiètes de la spécificité de leur objet. Les candidats doivent donc mobiliser l'excellence de leur préparation pour s'appuyer sur elle, et pour produire ce qui est attendu d'eux, à savoir un effort d'analyse proprement philosophique, exigeant et inquiet.

Le jury a eu le souci de valoriser les tentatives faites par les candidats pour résoudre les problèmes philosophiques qu'ils élaborent et examinent et a tenu compte, dans cet effort, de la difficulté affrontée ; il a apprécié positivement la tension conceptuelle qu'ils ont su mettre au service de l'analyse de tel problème dans un texte, de tel problème dans une leçon, quand bien même elle n'aurait pas trouvé de résolution et quand bien même les prestations seraient restées, sur tel ou tel point délicat, pour partie aporétiques. Les candidats à l'agrégation doivent exiger d'eux-mêmes de produire une analyse philosophique conceptuellement tendue, qui reconnaisse et affronte les difficultés et ne cherche surtout pas à les occulter. Les textes soumis à l'analyse des candidats sont évidemment des textes qui posent des problèmes philosophiques, et qu'il ne s'agit pas de lire comme s'ils allaient de soi, de même d'ailleurs qu'aucune réponse ne va de soi aux sujets de composition ou de leçon qui ne devraient jamais être l'occasion de seulement enchaîner les références philosophiques les unes aux autres en pensant « dépasser » l'une par l'autre, exercice dont l'habileté ne saurait suffire à cacher qu'elle ne relève pas de l'exigence de la construction logique.

Si des connaissances précises, maîtrisées, approfondies sont nécessaires pour aborder les épreuves du concours, il revient au présent rapport de souligner qu'elles doivent être mises au service d'une interrogation et d'une inquiétude philosophiques que les candidats ne doivent pas essayer de faire disparaître de leurs propos, bien au contraire. S'interroger et prendre appui sur ses connaissances pour éclairer un texte ou un problème philosophique est en effet ce qu'ils seront appelés à faire constamment devant leur classe et ce qu'ils seront appelés à transmettre à leurs élèves. Le jury ne peut donc qu'insister sur l'importance de manifester, dans les prestations présentées, ce rapport à la philosophie, et à la difficulté constante de la construction de la pensée. Il lui a été donné, une fois de plus lors de cette session, d'apprécier et d'entendre cette exigence philosophique, portée par les préparateurs au concours, par les professeurs de philosophie qui sont intervenus dans la formation des candidats, non pas seulement la ou les années de la préparation à l'agrégation, mais tout au long de leur formation dans laquelle il importe de mentionner l'implication des professeurs de C.P.G.E. Cette exigence transmise par eux aux candidats, qui

ont su s'en saisir, qui l'ont manifestée dans des travaux de grande valeur, et dont on ne peut que se réjouir pour l'enseignement de la philosophie, est au cœur des attentes du jury de l'agrégation précisément parce qu'elle est au cœur de la formation philosophique et de la transmission de ce geste.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

PREMIÈRE ÉPREUVE

Composition de philosophie sans programme

**Rapport établi par Mme Marie-Frédérique Pellegrin
à partir des observations de l'ensemble des membres du jury**

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie sans programme. Durée : 7 heures ; coefficient : 2. »

Composition de la commission : Mmes et MM. Claire CRIGNON, Jérôme FERRARI, Valérie GÉRARD, Christoph HAGEN, Anne-Claire HUSSER, Cécile KERBIRIOU, Laurence MATHIAS, Marie-Frédérique PELLEGRIN (Présidente de la commission), Rachel REMOND, Anne-Lise REY, Frédérique VARGOZ, Muriel VAN VLIET, Joseph VIDAL-ROSSET.

Données statistiques

Candidats présents : 743

Moyenne des notes : 7,61 (moyenne des admissibles : 11,08)

Ecart type : 3,13 (écart type des admissibles : 2,58)

Répartition des notes :

0,5 : 2 ; 01 : 11 ; 02 : 25 ; 03 : 31 ; 04 : 43 ; 05 : 75 ; 06 : 102 ; 07 : 112 ; 08 : 90 ; 09 : 67 ; 10 : 47 ; 11 : 41 ;
12 : 34 ; 13 : 20 ; 14 : 21 ; 15 : 5 ; 16 : 1 ; 17 : 1 ; 18 : 1

Sujet

Que peut le droit ?

Rapport d'épreuve

Pour cette épreuve de composition hors programme, le jury a tenu compte de ce que la plupart des candidates et candidats n'ont jamais suivi de cours de philosophie du droit lors de leur cursus et que ce qui pourrait être identifié comme un domaine de la philosophie, au même titre que la philosophie morale ou la philosophie politique, n'apparaît que rarement comme telle dans la formation des étudiants en philosophie. Des connaissances précises étaient cependant requises, et paraissaient exigibles de candidats à l'agrégation, afin de traiter le sujet, au premier rang desquelles l'existence d'une hiérarchie des normes dans tous les systèmes juridiques, ce qui induit de grandes différences

de portée et de robustesse des normes édictées. Il convenait de convoquer une technicité minimale sur le concept de droit en soulignant son caractère formalisé, procédural mais également ce caractère public qui lui confère un pouvoir d'explicitation spécifique de la différence reconnue, au sein d'une société, entre le licite et l'illicite, le légal et l'illégal, le permis et l'interdit. Le rôle de la jurisprudence et donc d'une pratique des juges a été heureusement mis en avant par certaines copies pour réfléchir à l'extension et aux limites de l'effectivité du droit ; dans le cadre de ce problème, il a même parfois été pris appui sur la distinction entre droit civil et droit pénal de manière convaincante, pour souligner que leur régime d'effectivité, et leurs conséquences sur les actions des agents n'étaient pas les mêmes. Car s'il fallait évidemment tenir compte du singulier de la notion proposée, cela n'excluait pas d'articuler droit et droits au cours du travail. Les analyses qui ont prêté attention à ce singulier dans l'énoncé ne sont pas si nombreuses. Telle copie l'interprète comme la formulation du caractère abstrait et général du droit, et se questionne alors sur la façon dont il peut s'appliquer à des cas particuliers, ce qui constituait une solution pour faire évoluer la réflexion tout à fait acceptable.

Le sujet proposé aux candidats à l'agrégation pour l'épreuve de composition hors-programme se présentait sous une forme interrogative classique : Que peut X ? Ce type d'intitulés comporte donc deux notions à étudier : le pouvoir d'une part ; et un certain X (ici le droit) d'autre part. Il importait que les candidats repèrent qu'il s'agit d'un sujet comportant deux notions. Toute copie n'accordant pas une attention continue au verbe du sujet, en manquait la spécificité. Il faut notamment souligner, pour préciser la spécificité de ce sujet, que la question « Que peut ? » n'est pas la question « Qu'est-ce que X ? » non plus que « Quels sont les fondements de X ? ». Même si ces questions peuvent évidemment être sollicitées dans le cadre de cette analyse, et même si les points de passage entre elles sont indéniables, elles ne doivent pas être confondues. Certes, il est nécessaire de savoir ce qu'est le droit pour pouvoir répondre à la question de ce qu'il peut, mais il ne suffit pas de répondre à la question de sa définition pour identifier et déterminer ce qu'il peut. Certaines copies ont cependant bien justifié la prise en compte de l'enjeu du fondement en faisant remarquer que la question du pouvoir du droit ne pouvait être séparée de celle de ses finalités (le pouvoir ne se réduisant pas à la capacité de produire des effets et supposant une certaine intentionnalité, fut-elle identifiée après coup). Il est apparu aussi important de distinguer ces questions que leur articulation était nécessaire pour apporter une réponse à la question posée par le sujet.

Le concept de pouvoir comporte de multiples acceptions à même de donner au droit des profondeurs variées, qu'il aurait été bon que les candidats distinguent afin de pouvoir envisager le sujet dans toute sa richesse : de la simple potentialité à la véritable puissance, de la capacité à l'effectivité en passant par la question de la force. Une copie distingue ainsi utilement dès l'introduction le pouvoir du droit du point de vue de l'extension de sa sphère de compétence et du point de vue de son exercice même. Dans tous les cas, il convient de ne pas affaiblir les significations du concept de pouvoir en ramenant l'énoncé à l'enjeu de savoir ce que permet le droit, comme l'ont fait trop de copies, qui tombaient alors dans une énumération non problématisée des fonctions du droit, outre que le problème du pouvoir et celui de la permission ne sont pas les mêmes. L'effectivité du droit pouvait à juste titre intervenir dans l'analyse de ce sujet. Elle est un enjeu relevé à juste titre par de nombreuses copies, car un lien conceptuel entre pouvoir et effectivité de l'emprise sur le réel,

donc efficacité du droit ne pouvait pas être ignoré. Il importe également d'envisager celle-ci non seulement dans le domaine propre du droit mais aussi dans des effets qui peuvent être *a posteriori* et involontaires. Il n'y avait pas lieu de cantonner la réflexion au seul domaine juridique : les visées du droit sont évidemment beaucoup plus amples et le sujet permettait, s'il n'invitait pas les candidats à le faire, à envisager l'articulation du droit à la politique, à l'histoire des sociétés, à la modification des comportements et des représentations.

Le jury a parallèlement valorisé la capacité de certaines copies à adapter des connaissances de philosophie politique à un contexte de réflexion plus précisément juridique, car si l'articulation au politique pouvait être un enjeu tout à fait pertinent pour la réflexion, il n'en demeure pas moins que déterminer ce que peut le droit n'est pas la même question que celle de déterminer ce que peut le politique. Et si nous avons signalé plus haut qu'il n'y avait pas lieu de cantonner la réflexion au seul domaine juridique, le jury a apprécié et valorisé les compositions qui explicitaient la question du rapport entre droit et pouvoir politique au lieu de rabattre implicitement l'un sur l'autre ou de les confondre. Une copie élabore par exemple des distinctions convaincantes entre « pouvoir instituant » (le droit) et « pouvoir constituant » (la politique) en s'appuyant sur la pensée de Merleau-Ponty. Cependant, les longues descriptions du passage de l'état de nature (identifié au droit naturel) à l'État (identifié au droit positif) au moyen d'un contrat relevaient trop souvent d'une réutilisation de connaissances qu'on croit bien établies et qui ne faisaient pas réellement progresser dans l'analyse du sujet, faute d'avoir pris le temps de réfléchir à la distinction entre une question sur le pouvoir du droit et sur celui du politique. Le passage du droit du plus fort à une autorité légale légitime ne constituait qu'une partie possible du sujet mais n'épuisait pas la puissance conceptuelle sollicitée par la question.

Dans tous les cas, la préoccupation principale du jury concernant le X proposé à l'étude a été d'observer la manière dont les candidats parvenaient à déployer une entité aussi mystérieuse que celle de droit puisqu'il est au départ difficile de savoir ce qu'il est : idée, notion, action, institution, etc... ?

De manière générale, il faut éviter toute organisation artificielle de la dissertation. La volonté de trouver à tout prix un problème conduit parfois à l'élaboration de faux dilemmes – il a été avancé, par exemple, que le droit ne saurait être à la fois conventionnel et légitime. De nombreuses copies ensuite, qui se voudraient dialectiques, se sont en fait révélées contradictoires (affirmant pour commencer que le droit ne peut rien, puis que le droit peut tout, y compris les choses les plus extraordinaires). Les candidats doivent être conscients que, dans une telle construction, chaque partie se consacre à la destruction – au demeurant très artificielle – des acquis supposés de la partie précédente. Enfin, on trouve beaucoup de copies décevantes qui se contentent de juxtaposer des exposés de doctrine (très souvent, Hobbes puis Rousseau puis Hegel et/ou Marx) sans aucune visée démonstrative réelle puisque, bien évidemment, la juxtaposition des références, quand bien même elles seraient bien maîtrisées, ne peut pas se substituer à la construction d'une dynamique interne de la pensée.

Le jury tient également à revenir sur le rôle crucial de l'introduction. De nombreuses copies ont proposé des introductions très longues, qui d'ailleurs soulevaient parfois de bonnes questions,

envisageant tous les sous-entendus du sujet, les sens possibles du verbe pouvoir, son objet, la tension entre le droit naturel et le droit positif, le droit et les droits, le caractère paradoxal d'une formule qui pose au droit la question du droit... Si c'est là une démarche non seulement légitime, mais incontournable et attendue, tant elle permet de faire émerger et de construire un problème, trop de candidats s'y sont perdus néanmoins, proposant une copie extrêmement déséquilibrée avec un traitement en deçà des pistes ouvertes par l'introduction, comme si elles y avaient perdu leur force et leur capacité à s'orienter dans la pensée. Il faut essayer de tenir cet équilibre : introduire en allant au fond des choses, mais sans pour autant se perdre dans des linéaments inutiles. Et cela d'autant plus que le développement s'enrichit de préciser ou de transformer ce qui avait été initialement posé.

Il convient ici de rappeler que les analyses du sujet conduites en introduction ne sont pas celles déployées dans le corps du devoir. Elles ont pour but de faire émerger le problème : la compréhension générale du sujet et de l'horizon de sens qui est le sien doit guider la recherche du problème. Seule une unité dans l'interrogation permet d'aboutir à une unité du problème et évite de se disperser. Par exemple se poser la question de ce que peut le droit ne renvoie pas spontanément à la formule « avoir des droits », mais bien davantage à l'existence d'un domaine, d'une discipline, d'une institution. Il ne s'agit donc pas de produire de façon exhaustive tous les sens possibles de tous les termes du sujet. En revanche être attentif à son double sens, un premier sens neutre, interrogeant sur le domaine spécifique d'exercice du droit et sur sa puissance spécifique, mais délimitée, et un second sens plus amer, reflétant une défaite du droit, donnait des repères pour ensuite conduire les analyses.

Ce travail préliminaire sur les termes du sujet et les questionnements spécifiques qu'il induit est décisif. De trop nombreuses copies rabattent un peu vite (et souvent sans le justifier) le droit sur la loi ou, confusion plus gênante encore, sur l'État : elles s'interdisent, ce faisant, de questionner l'idée d'un pouvoir spécifique du droit. Il est nécessaire de distinguer entre la sphère de la loi et la sphère du droit. Interroger le droit, au singulier, ce n'est en effet pas seulement interroger les textes de lois, les codes, mais aussi plus largement les problèmes liés à l'interprétation des lois (le problème de la généralité de la loi, les cas de jurisprudence, l'application de la loi au cas particulier, etc...) et ceux liés à l'exécution des sentences (le traitement des individus qui enfreignent la loi par la force publique, le problème des peines, des châtiments, etc...). Il était donc judicieux de questionner l'institutionnalisation du droit (la notion même d'institution, l'incarnation de la loi dans des lieux précis, selon certains protocoles, etc...), l'interaction entre les différents acteurs du droit (législateurs, juges, etc...) et les moyens mis à la disposition de l'État ou de la société civile pour réguler la société, comme l'institution qu'est la prison.

Une difficulté souvent constatée par le jury a été l'articulation des deux acceptions du pouvoir, à savoir le pouvoir comme légitimité et le pouvoir comme capacité, l'une des deux dimensions ayant souvent pris le pas sur l'autre. Les copies qui n'ont traité que de la légitimité étaient souvent moins bonnes que celles qui ont traité de la puissance du droit (sans doute parce qu'elles retrouvaient la question de la légitimité *via* la question de la reconnaissance comme condition de l'efficacité du droit) mais on pouvait regretter, dans l'un et l'autre cas, la disparition d'un pan entier de problème.

Certaines erreurs dans l'usage des auteurs reviennent régulièrement et justifient que le rapport les mentionne pour attirer l'attention des candidats sur des difficultés trop souvent

rencontrées. La distinction opérée par Rousseau, entre obligation et contrainte, est ainsi connue mais elle donne rarement lieu à de bonnes analyses. Il était donc particulièrement appréciable de trouver des copies qui en tiraient l'idée que la contrainte n'est pas ce qui donne son pouvoir au droit. De nombreuses copies faisant référence à Kant confondent le devoir moral et le droit et manifestent à la fois une bonne connaissance de la philosophie morale de Kant et une ignorance de sa philosophie du droit. Rabattre le droit sur la morale occulte d'une part la distinction que fait Kant entre la législation de l'intention et celle des actes, et d'autre part la dimension propre du droit qui n'impose pas seulement des obligations mais garantit également des libertés.

Enfin, il faut malheureusement souligner la piètre qualité formelle de nombre de copies. La ponctuation est approximative ou absente, les interrogatives indirectes non maîtrisées. De trop nombreux candidats se présentent à l'agrégation de philosophie en oubliant qu'une des conditions *sine qua non* de la réussite à ce concours est la maîtrise de l'expression, écrite comme orale. Le jury ne devrait pas avoir à rappeler que le terme de « capacité » n'est pas français et que « quasiment » ne s'écrit pas « casiment ». Rencontrer de telles fautes sous la plume d'un candidat à l'agrégation est préoccupant.

Les copies les plus intéressantes se posent la question de l'impuissance du droit, à l'inverse d'un grand nombre de travaux qui tiennent le pouvoir du droit comme une évidence, car cette évidence les empêche en quelque sorte d'aborder la question posée elle-même... Plusieurs relèvent ainsi qu'« en lui-même, le droit est impuissant ». Cette perspective est indiquée par l'une des lectures possibles du sujet : « Que peut le droit ? » peut en effet se lire comme un constat désabusé : « A quoi bon le droit ? » au regard de la difficulté qui est la sienne à imposer, dans le concret des actions et des comportements humains, une normativité ou une rationalité qui semblent hors de portée. Le droit pouvait ainsi être soupçonné d'arriver toujours trop tard : son incapacité à prévenir les crimes ne lui laisse que la possibilité de la réparation, bien problématique par exemple quand il s'agit de réparer la perte de la vie. Il aurait été pertinent de poser la question de ce que peut réparer le *pretium doloris* : la douleur a-t-elle un prix ? Le droit peut-il la réparer ? Certaines copies ont noté que les procédures juridiques sont trop lentes et que ce temps du droit, déconnecté des attentes des victimes, le condamne à l'inefficacité ; d'autres ont souligné que ses effets étant illisibles, incertains, lointains, certains crimes restant impunis tandis que la punition menait à la récidive. L'exemple du crime contre l'humanité pouvait bien sûr être travaillé et l'a parfois été pertinemment. À son propos, on pouvait interroger d'une part l'efficacité des institutions de l'État de droit, sa capacité à fonctionner, ce qui était peut-être un des sens les plus évidents du sujet. Il était ainsi tout à fait judicieux de se demander comment sanctionner et punir pour que cela soit productif, efficace, et permette le fonctionnement du contrat social. Il était tout à fait pertinent d'interroger la pertinence des peines qui doivent aussi avoir pour objectif que les délinquants ne récidivent pas. Certains candidats ont par exemple soulevé la question de savoir s'il n'y aurait pas toujours des marges dans lesquelles il resterait possible d'agir dans le silence de la loi et en dehors du regard du droit et si cette situation n'est pas salubre, y compris pour l'ordre social. C'était là une façon tout à fait pertinente d'interroger les limites qu'on peut espérer politiquement au pouvoir du droit. On pouvait donc se poser la question du champ d'application du droit pour le délimiter et se demander s'il ne faut pas réserver une sphère privée où

l'État ne peut intervenir légitimement. N'est-il pas bénéfique que le droit ne puisse pas tout et qu'il reste des sphères où ma liberté puisse s'exercer sans droit de regard ? Les copies qui ont soulevé cette question ont employé une bonne méthode dans la détermination des limites du sujet, et donc des pouvoirs ou du pouvoir du droit.

On pouvait aussi se demander si le droit ne cache pas toujours une décision arbitraire (en posant la question des sources du droit), prise ici et maintenant dans une société donnée, sans qu'elle puisse prétendre valoir au-delà des frontières. Une telle question permettait par exemple de bien poser le problème du rapport ambigu du droit et de la force, dont le lien à l'effectivité permettait, par conséquent, d'interroger le concept de pouvoir. Si le droit masque un rapport de force, pourquoi invoque-t-on le droit ? Que peut-il que la force brute ne puisse asseoir, au regard de sa puissance à contraindre ? On pouvait donc envisager la portée et les effets du droit. Jusqu'où peut-on voir se répercuter les décisions relevant de la sphère du droit ? Poser ces questions permettait de souligner l'intervention du droit dans le champ politique, voire dans le champ moral dont on peut se demander s'il contribue à modifier les représentations morales ou s'il doit attendre que la morale autorise des comportements pour les considérer comme licites. Certaines copies se sont demandé dans quelle mesure le droit est capable de modeler la société et bien évidemment une telle question avait toute sa place parmi ces analyses. On pouvait enfin se demander, comme l'ont fait certaines copies, ce qu'il est légitime et raisonnable d'attendre du droit ; l'analyse s'appuyait dans ce cas sur la cause finale.

Quelques copies affrontent également la question de savoir comment le droit, en tant qu'il est énoncé, peut être suivi d'effet. Ce thème de la performativité du droit a été régulièrement repéré mais il est trop rarement traité de manière approfondie. On regrette par exemple la quasi-absence de référence solide à Austin permettant de faire fonctionner dans l'analyse un concept de performativité qui soit convaincant. Très peu de travaux abordent la question de la rationalité des énoncés juridiques, qui pouvait les mener à examiner par exemple la thèse selon laquelle en raison de l'intelligence des individus, le droit disposerait d'un pouvoir de convaincre et pourrait intervenir sur leur motivation à agir. Cette perspective était alors souvent couplée à une référence hégélienne montrant justement que le véritable pouvoir du droit consisterait à faire advenir des sujets. Rares ont été celles et ceux qui ont pu puiser dans la *Théorie pure du droit* de Kelsen des ressources pour penser un droit dont la puissance dépend de la seule positivité

Hobbes est l'auteur de la tradition qui a été le plus sollicité : loin de l'insérer dans un catalogue des différentes philosophies du contrat social, caricaturées alors en optimistes ou pessimistes, et envisagées de l'extérieur, certaines copies ont su penser avec l'auteur du *Léviathan*, se souvenant que, selon les termes de l'Épître Dédicatoire du *De Cive*, l'homme n'est pas seulement un loup pour l'homme (dans le rapport que les États entretiennent les uns avec les autres), mais aussi un dieu pour l'homme (au sein d'une république constituée). C'est bien l'impuissance du droit naturel à assurer ce qu'il promet qui conduit d'abord aux lois naturelles, elles aussi incapables de garantir leur effectivité sans la force coercitive rendue possible par le transfert de droit. Les bonnes compositions ont su alors cheminer avec Hobbes, ne voyant pas immédiatement dans cette force du souverain une contradiction ou une impuissance du droit, mais au contraire sa réalisation. C'est bien en effet le consentement, l'« autorisation » donnée par chaque citoyen qui peut se voir comme l'auteur des

décisions dont le souverain est l'acteur qui rend possible l'efficace de la force, qui, dans l'état de nature, n'était jamais garantie. L'articulation du droit au pouvoir politique ne signifie donc pas, comme certaines copies l'ont trop hâtivement conclu, l'impuissance du droit, car le politique ne peut exercer efficacement une force qu'à condition d'avoir obtenu le consentement par la justification de cet usage. Si le droit est faible sans la force, la force est tout autant faible sans le droit.

Il était donc possible, avec des références soit classiques (Hobbes, Pascal, Rousseau) soit contemporaines (Foucault, Austin), que les candidats sont libres de choisir et avec lesquelles ils peuvent construire leur pensée comme il leur semble pertinent de le faire, de traiter précisément le sujet. Il faut ici, pour finir, rappeler aux candidates et candidats l'importance de prendre des exemples pertinents, concrets, bien documentés, et de s'appuyer aussi sur des références extra-philosophiques qui doivent être finement sélectionnées et qui requièrent aussi un travail de présentation, d'explication et d'interprétation, car il n'est pas de bonne philosophie qui ne prenne appui sur des « matières étrangères » à la philosophie, selon l'expression de Georges Canguilhem. Le sujet de la première épreuve oblige, encore une fois, à souligner cette exigence à laquelle les candidats à l'agrégation de philosophie doivent réfléchir dans leur préparation.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

DEUXIÈME ÉPREUVE

Composition de philosophie sur programme

**Rapport établi par Mme Claire Pagès
à partir des observations de l'ensemble des membres du jury**

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année. Durée : 7 heures ; coefficient : 2. ». Notion au programme en 2019 : Le commun.

Composition de la commission : Mmes et M. Jean-Paul AMANN, Christophe BOURIAU, Jean-Marie CHAEVALIER, Guillaume COQUI, Sandrine DARSEL, Céline DENAT, Laure FOURNIER, Max HARDT, Mathieu HAUMESSER, Claire PAGÈS (Présidente de commission), Sophie PEYTAVIN, Anaïs SIMON.

Données statistiques

Candidats présents : 718

Moyenne des notes : 8,24 (moyenne des admissibles : 12,06)

Ecart type : 3,25 (écart type des admissibles : 2,57)

Répartition des notes :

0,5 : 3 ; 01 : 12 ; 02 : 13 ; 03 : 19 ; 04 : 30 ; 05 : 57 ; 06 : 101 ; 07 : 102 ; 08 : 84 ; 09 : 91 ; 10 : 59 ; 11 : 41 ;
12 : 24 ; 13 : 32 ; 14 : 15 ; 15 : 15 ; 16 : 12 ; 17 : 3 ; 18 : 2

Sujet

Les choses ont-elles quelque chose en commun ?

Rapport d'épreuve

Il n'y a pas, rappelons-le, d'attentes pré-déterminées touchant la façon de traiter le sujet. Son appréciation, dont il peut rendre raison et dont l'objet du rapport est aussi de rendre compte, est ouverte à des propositions philosophiques diverses et singulières dont il évalue la pertinence, le caractère opératoire et la cohérence, celle-ci s'approchant ainsi d'un jugement réfléchissant. Il n'y a donc pas à se demander ce que les correcteurs attendent – il n'y a pas ainsi par exemple pas de référence obligée – mais à s'interroger

sur les différentes acceptions de la question posée. On sait que le travail très exigeant de préparation des candidats dans le cadre de cette dissertation sur thème fait souvent écran entre le sujet et eux. Il convient donc encore une fois de rappeler que toutes les références doivent être au service du traitement du sujet. Autrement dit, le meilleur usage du propos d'un philosophe s'accompagne toujours de la justification de l'usage de ce propos. Or, les références sont souvent l'objet d'un traitement autonome chez de nombreux candidats, et prend une allure narrative voire doxographique. Ce fut le cas en particulier des références aux auteurs du programme. Certes, les connaissances acquises cette année touchant la philosophie aristotélicienne ont profité aux candidats. Il est vrai que non seulement les choses ont en commun l'être, mais que ses catégories sont celles de la mise en commun (lieu commun, temps commun, quantité commune, etc.). Les copies qui l'ont remarqué y ont trouvé une manière habile de relier les choses au commun. Mais on regrette principalement l'usage, certes moins aisé, qui a été fait de la pensée de Diderot qui est malheureusement venu alimenter des développements presque toujours hors sujet.

Si le jury juge d'une certaine façon sans critères relativement au contenu, aux auteurs, ou au plan d'effectuation sur lequel se déroule la démonstration – il lui semblait tout à fait légitime d'inscrire le sujet tant dans un horizon métaphysique que pratique, esthétique, politique ou de philosophie du droit –, il a certaines attentes touchant la méthode d'analyse et de développement. Aussi, nous formulerons quelques conseils touchant les questions de méthode qui nous ont semblé faire problème car le rapport s'adresse aussi bien aux candidats de la session 2021 du concours soucieux de comprendre leur note et de s'améliorer, qu'aux futurs candidats à l'agrégation de philosophie.

Nous ne pourrions éviter une remarque formelle, les autres exigences touchant la syntaxe, l'orthographe, le niveau de langue étant entendues. Celle-ci tient au graphisme : un certain nombre de copies sont très difficilement déchiffrables. Or le caractère illisible rend impossible l'accès au sens ainsi visé.

Trop souvent, les introductions des dissertations sont trop longues et disproportionnées à l'égard du développement. Interminable, l'introduction perd tout caractère incisif. Elle se trouve aussi remplie d'éléments propres au développement, longues analyses, références aux auteurs, exemples détaillés, etc., exposant le propos à des redites et dévoilant dès l'abord l'ensemble des arguments. Si les introductions sont trop longues, c'est que les candidats tentent souvent d'y faire figurer l'ensemble du travail de définition portant sur les termes du sujet. Rappelons que cela n'est ni possible ni souhaitable. L'exposition conceptuelle est progressive et ne peut être effectuée immédiatement et une fois pour toutes. Le travail de définition des concepts de « chose » et de « commun », attendu des candidats, est donc un travail de *redéfinition* au cours du développement. Il s'agit non seulement au fil des arguments de préciser les analyses liminaires, mais de montrer également comment les perspectives adoptées dans les parties successives déplacent le sens qu'on donne à telle ou telle notion. La mise en œuvre de ce principe peut aider à alléger et à recomposer les introductions.

On est ainsi exposé à partir de concepts approchants, parfois confus, au début de la réflexion, et on ne peut avoir la détermination conceptuelle définitive immédiatement. Néanmoins, quand on problématise son propos en partant d'une opinion commune sur le sujet ou d'une représentation courante, pour les critiquer ou essayer de les justifier, mieux vaut réfléchir à deux fois à leur caractère d'évidence. Ainsi, de nombreuses dissertations perdaient tout caractère probant car elles s'employaient à soutenir ou à infirmer des représentations invraisemblables. Beaucoup de copies font également un usage acritique du langage

ordinaire : « on dit que », « on entend dire que », croyant pouvoir en tirer un point de départ légitime alors qu'elles ne font que valider des préjugés sans les interroger. L'analyse du langage ordinaire a d'autres objectifs comme dégonfler des constructions métaphysiques mais aussi d'autres méthodes (variations, comparaisons, exhaustivité, etc.).

Si l'analyse du sujet doit être précise et systématique, elle ne doit pas conduire à atomiser le sujet, où, en la matière, l'analyse ne va pas sans la synthèse. L'important reste de donner un sens au sujet, de dégager ce qui en lui fait problème et de montrer que la façon de l'entendre possède des enjeux. Pourquoi est-il pertinent et crucial de s'attacher à l'analyse des conditions de possibilité d'un quelque chose en commun des choses ? Le traitement du sujet cesse ainsi de constituer un exercice de style motivé par la seule situation de concours mais devient une interpellation à penser. L'introduction doit exhiber la nature et l'existence d'une difficulté qui justifie qu'on disserte, difficulté qui ait, au moins en apparence, un minimum de réalité objective. Cet enjeu, indépendant du concours, possède aussi une autonomie à l'égard de l'histoire de la philosophie. Les bonnes copies conservent une distance critique avec le traitement historique de la question : plutôt que de rejouer la querelle des universaux ou d'en faire un historique en abrégé, elles se sont interrogées sur les enjeux de cette querelle, et même sur l'apport de cette discussion quant au traitement du sujet. De même, plutôt que de faire un exposé sur l'être en disant que c'est ce qui est commun aux choses, une copie se demande ce qu'on dit de commun en disant l'être des choses.

À la fin de certaines introductions, le jury a pu parfois trouver des annonces de plan opaques ou sibyllines. Souvent le désir de résumer ce qui est à venir conduit à des formules obscures qui ne servent pas au lecteur à se repérer. Néanmoins, si l'annonce de plan en fin d'introduction n'est pas indispensable, il s'est avéré que la plupart des copies qui ne passaient pas par cette étape n'avaient pas de plan, ou semblaient écrites au fil de la plume.

Enfin, l'introduction ne doit pas verrouiller l'ensemble du développement en donnant pour ainsi dire une réponse contenue dans la façon d'analyser le sujet ou excluant d'emblée tout un aspect du sujet. Par exemple, une bonne introduction remarque avec raison qu'il convient de se défier de toute limitation induite de la définition du terme de « chose », qui impliquerait que la réponse à la question traitée soit présupposée : si on limite par exemple l'analyse aux seules choses matérielles, il ne serait que trop aisé de dire que les choses ont en commun la matière, si on les définit d'emblée par leur caractère un, on aura beau jeu de montrer qu'elles ont en commun l'unité, etc. On regrette néanmoins, par parenthèse, que l'hypothèse matérialiste ait été très rarement évoquée, encore plus rarement sûrement traitée. On souligne, également, la tendance générique à réduire le cartésianisme à sa part métaphysique, en omettant presque toujours la physique cartésienne : une analyse rigoureuse de la matière chez Descartes, de la *res extensa*, eût sans doute été particulièrement judicieuse. Nous ne l'avons pas trouvée.

Ainsi, de nombreuses copies, construites suivant un schéma du type « nous ne pouvons connaître les choses (en soi), nous ne connaissons que des objets, des phénomènes, et seuls les phénomènes ont quelque chose en commun, etc. » ont somme toute négligé le sujet en excluant quasiment d'emblée la réflexion sur les choses. En d'autres termes, celles-ci abordent la question suivant une perspective d'emblée close, ou présupposent un peu vite que la réponse à la question est négative : les choses elles-mêmes n'ont rien en commun, c'est nous qui créons ou projetons du commun dans les choses.

Il est préférable d'éviter des premières parties inconsistantes, développées uniquement afin d'y présenter des arguments facilement réfutés par la suite. Cette stratégie conduit à caricaturer les doctrines et positions présentées. Nous avons regretté la façon dont a été presque systématiquement traitée la référence platonicienne dans des premières parties où, mis à part quelques très bons développements faisant appel à la théorie des genres et à la question du non-être du *Sophiste*, elle se trouvait exposée de façon si simplifiée, expéditive et imprécise qu'elle s'en trouvait convoquée pour rien. D'une façon générale, il est bon de pouvoir toujours garder quelque chose d'une position philosophique qu'on a sollicitée, si bien que la progression argumentative n'aboutisse pas à l'invalidier totalement mais à en révéler le caractère unilatéral ou insuffisant.

De la même manière, il faut se garder parfois des constructions argumentatives entièrement dictées par l'ordre de l'histoire de la philosophie. Certains candidats se sentent obligés de donner raison au philosophe le plus récent qu'ils connaissent, produisant une simplification *ad hoc* des doctrines plus anciennes. Nous avons lu de trop nombreuses copies (ce fut un plan type) qui simplifiaient en première partie des thèses platoniciennes, pour valoriser ensuite des thèses aristotéliennes, mieux maîtrisées dans l'ensemble mais suffisamment réduites pour pouvoir finalement réfuter l'ensemble par un recours à la philosophie transcendantale kantienne, stratégie qui a donné lieu à toutes sortes de contresens sur cette dernière. Se substituait parfois à cette troisième partie kantienne, une partie bergsonienne de critique du langage (le commun des « étiquettes » qui gomme la singularité des choses, etc.).

D'une façon générale, trop de copies présentent la résolution des problèmes engagés dans les seuls termes de philosophes contemporains, le plus souvent phénoménologues, mais cette année le jury a pu lire un nombre important de troisièmes parties consacrées à Bergson, comme si la philosophie ancienne et moderne n'offrait pas des cadres conceptuels sérieux pour penser le commun des choses. S'en tenir à la récurrente théorie linguistique du *Rire* (les mots comme étiquettes posées sur les choses) revient non seulement à tirer un trait sur tous les apports de la linguistique et de la philosophie du langage, mais aussi à travestir sans doute solidairement l'intention de Bergson. On imagine mal en effet des poètes qui ne recourent pas aux termes du langage, ou, plus généralement, des artistes dont les compositions soient étrangères à toute écriture – au sens large de ce terme. Touchant le langage, une idée intéressante à développer aurait été non que le commun est dans le langage (remarque assez banale), mais qu'il n'existe de choses que dans le langage : « chose » serait un opérateur vague pour les besoins de la communication, et non une réalité ontologique.

Le jury est sensible à la composition dialectique du propos. Par là, nous n'entendons pas des inversions caricaturales qui verraient le candidat soutenir une position puis la position diamétralement opposée. Il s'agit de construire des transitions dans lesquelles se trouvent rappelés le problème posé, puis la stratégie adoptée pour le résoudre et qui expliquent pourquoi on ne peut pas en rester là, pourquoi il faut emprunter telle direction d'analyse dans la partie qui suit. À cet égard, les articulations du type « non seulement... mais aussi... », ou « il nous faut aller plus loin » demeurent insuffisantes, tout comme les constructions purement thématiques (champ théorique, puis pratique, puis...)

Le travail d'analyse ne peut se faire sans avoir recours à des distinctions conceptuelles, à l'inverse de la tendance qui consiste à rabattre par commodité un concept sur d'autres : il est ainsi regrettable que des copies considèrent sans plus de questionnement comme de stricts synonymes les termes de « chose »,

d'« être », d'« objet », d'« individu », et d'autre part ceux de « commun », de « semblable » ou de « ressemblant ». On ne peut travailler les concepts de chose ou de commun sans chercher à les distinguer d'autres concepts connexes. Mais ce travail de distinction doit lui aussi être processuel, sans quoi il fige les possibilités symboliques. On ne peut pas enfermer l'ensemble du traitement du sujet dans une opposition entre chose et personne, entre chose et vivant ou entre commun et singulier, qui serait posée d'emblée et ne serait ensuite jamais interrogée. Par exemple, il était judicieux de chercher à explorer la différence entre « avoir quelque chose *de* commun » (caractère immanent partagé) et « avoir quelque chose *en* commun » (quelque chose d'extérieur aux membres qui leur appartient en tant que groupe), distinction rectrice très exigeante, dont il faudrait mieux justifier l'intérêt, mais qui produit un cadre pour les analyses. Il était peut-être hasardeux en revanche de durcir à l'excès la description de l'usage de la deuxième de ces expressions (celle que le sujet retient), laquelle *parfois* fonctionne, en contexte, de manière équivalente à la première.

Enfin, nous attachons une grande importance aux exemples. Si le jury valorise la précision des connaissances, et même la technicité des analyses, il est également soucieux de la capacité à articuler celles-ci à une réflexion sur le réel. Il est important de rappeler aux candidats que l'exemple participe d'un effort de concrétisation du propos. Cela signifie qu'il n'est ni superflu ni contingent. La mobilisation d'exemples démontre que l'argument fonctionne sur le réel (ou ne fonctionne pas dans le cas du contre-exemple) et que le propos ne flotte pas dans le vide mais s'applique à saisir le monde et les objets qui le constituent. Les exemples témoignent souvent du souci qu'ont les candidats du monde mais aussi des enjeux de leur discours. Il faut non seulement en choisir – il reste des copies sans exemples ou ne comportant qu'un seul exemple sur des dizaines de pages, telle la différence entre l'âne et le cheval –, en choisir de divers, mais également bien les choisir. Le choix de certains exemples ressemble ainsi à des actes manqués en ce qu'ils viennent contester ce que le candidat est en train de dire au lieu d'en attester. Il est important que l'analyse des exemples fasse l'objet d'un développement minutieux.

Formulons à présent quelques remarques touchant le sujet proposé aux candidats. Nous ferons remarquer que le terme français « chose », contrairement à ce qu'affirment de trop nombreuses copies, ne vient pas du latin « *res* », mais du latin « *causa* », nom féminin qui signifie cause, raison invoquée, affaire, question. Cette étymologie ouvre toutes sortes de pistes de réflexion.

Trop de candidats, face au sujet, se sont livrés à une transformation, à un déplacement, à une réduction du sujet, voire à une complète oblitération de celui-ci. D'où les interrogations suivantes : qu'est-ce qu'une chose commune ? Qu'est-ce qu'une chose ? Comment connaître les choses ? Voire : les hommes ont-ils quelque chose en commun ? Que perdons-nous à vivre en communauté ? D'où aussi des développements sur ce que les hommes ont en commun, les choses que les hommes possèdent en commun, ce que sont les choses communes, la manière dont les choses sont au fondement des communautés, ce qu'il y a de commun entre l'homme et la nature, l'ensemble des choses, etc. Une ruse courante a consisté à penser ce qui est désigné comme une propriété commune des choses, soit en glissant du génitif subjectif au génitif objectif, soit en glissant vers une interrogation de ce que c'est que posséder en commun les choses, de ce qu'est un bien commun. Ainsi, l'une des copies a construit son propos autour de la distinction entre la propriété au sens juridique et de la propriété comme caractéristique. On pourra cependant relever la tentative très ambitieuse d'un candidat qui entend dériver d'un questionnement

ontologique classique (la question des universaux) une ontologie de l'appropriation – projet qui fait cependant long feu au cours de la démonstration.

À partir d'une problématique (récurrente) qui n'est certes pas absurde, mais qui demeure trop peu précise eu égard au sujet (les choses ont-elles quelque chose en commun, ou bien est-ce nous qui créons et leur attribuons quelque chose en commun ?), certaines copies déplacent le sujet vers la question : « peut-on connaître ce qu'il y a de commun ? », « comment ou qu'est-ce que connaître les traits communs ? ». Cette question de la connaissance pouvait certes constituer un moment de la réflexion, mais ne pouvait être tenue pour le tout du sujet. Certains fourvoiements dans l'analyse du sujet sont liés à un mauvais usage de la généralisation qui relève en fait de l'association d'idées. Par exemple, transformer la question de ce que les choses ont « en commun » en une question sur ce qu'est ce « commun » avec lequel les choses ont un rapport, pour mieux permettre une confusion entre « avoir quelque chose en commun » et « être quelque chose qui est possédé en commun ».

La question possède un intérêt tout particulier ou une dramatique particulière quand on la saisit dans sa radicalité qui tient d'abord à l'article défini « les ». On se demande ainsi si les choses dans leur ensemble, *toutes* les choses, ont quelque chose en commun et non si *certaines* d'entre elles – des choses – possèdent quelque chose en commun, ce qui a conduit de nombreux candidats à se perdre dans des développements interminables sur la classification des choses. La question de l'existence de genres ou d'espèces pose, on le comprend, moins de problème que celle de savoir si toutes les choses, quelles qu'elles soient, dans leur plus grande diversité mais en vertu de leur choséité possèdent quelque chose en commun. Le jury s'est inquiété de ce que plusieurs candidats ne fassent pas la différence entre une théorie scientifique et une discussion philosophique, mettant absolument sur le même plan la discussion métaphysique des espèces naturelles et les théories évolutionnistes des espèces biologiques.

Dans ce cadre, différentes lectures du « quelque chose » sont possibles. Si on peut donner une interprétation ontologique du « quelque chose », il existe d'autres possibilités et on n'est pas obligé de surdéterminer ce « quelque chose ». Mais un présupposé récurrent a grevé l'analyse de ce « quelque chose », celui qu'une qualité commune à tous les membres d'un ensemble est nécessairement leur essence. Ce point est discutable. Par exemple le rire est le propre de l'homme, mais pas son essence ; la bipédie est commune à tous les hommes mais n'est pas leur propre. Les approximations sur les termes d'essence, d'attribut, de propre, de commun ont été légion. Étonnamment, on rencontre souvent l'idée que le propre ne peut pas être commun (or le propre de l'homme est commun aux hommes). Malgré leur érudition, beaucoup peinent à en tirer des distinctions claires et précises en s'élevant du sens commun. De plus, l'analyse philosophique du sujet ne doit pas faire perdre au candidat tout sens de la langue française : « Quelque chose » désigne aussi en Français un petit quelque chose, un soupçon, une once.

Une possibilité qui n'a presque jamais été envisagée, sauf timidement avec la notion de ressemblance de famille, est qu'il peut y avoir du commun deux à deux, de sorte que les choses peuvent avoir toutes quelque chose en commun sans qu'il existe un seul quelque chose que les choses aient en commun (de même qu'il se peut que tous les hommes aiment une femme sans qu'il existe une femme que tous les hommes aiment, pour reprendre un exemple classique de la logique des relations).

Autre possibilité peu exploitée, celle de la parenté secrète de toutes les choses. Soulignons quelques remarques, rares, sur la poésie comme recherche de parentés cachées entre les choses (Ponge est parfois

mobilisé), découvreuse de souterraines affinités. On aurait pu aussi penser à la « grande chaîne des êtres » (étudiée par Lovejoy), mythe ou rêve d'une continuité totale des occupants du monde (qui ne fait pas de sauts, comme certains l'ont dit en mentionnant Leibniz). Quelques copies envisagent néanmoins le sens parapsychologique ou mystique du sujet, faisant fonds sur le sentiment d'un lien indissoluble, d'une appartenance à la totalité du monde extérieur, parfois nommé « océanique ».

Néanmoins, quelques très rares copies travaillent le commun eu égard à l'idée de monde et à l'existence de lois, comme dans une introduction qui contrebalance l'importance des choses par l'importance des structures. À cet égard, il est indispensable de revenir sur un contresens fréquent qui a affecté les références à Spinoza. De nombreux candidats ont convoqué la critique spinoziste des idées générales ou termes généraux. Le problème est que certains en ont conclu à l'inexistence d'une communauté des choses chez Spinoza. Or, si on rappelle que toutes les choses sont parties de la nature dont elles suivent l'ordre, chacune étant à la fois causée et causante, il devient impossible de tirer une telle conclusion.

Le sujet mentionne non « la chose » mais « les choses ». Si l'article défini possède un sens extensif (est-ce que toutes les choses et non pas certaines d'entre elles ont quelque chose en commun ?), il n'est pas nécessairement appelé par le sujet d'hypostasier la généralité de la chose ou de la choséité. Si toutes les choses sont concernées, elles le sont dans leur diversité ou leurs différences. Il y a ainsi plusieurs types, genres, ordres de choses. Ainsi, certains candidats sont partis de l'idée que donner à un être le statut de chose, c'était nécessairement le désigner de manière générale et qu'il n'y avait du côté des choses que de la généralité, ce qui s'entend peut-être si l'on parle de la choséité mais pas si l'on tient compte de la diversité concrète visée aussi par l'expression « les choses ».

Le concept central de « chose » (si du moins c'est bien un concept, de cela la décision philosophique revenait aux candidats) a fait trop souvent l'objet de décisions *implicites* de la part des candidats. Il est certainement meilleur de les expliciter : comment choisir sinon entre l'évidence qui veut que la chose soit l'objet matériel et l'autre évidence qui veut que la chose soit absolument tout ce qu'il est possible de mentionner même vaguement ? Le revers de l'indétermination attribuée aux choses tient en l'extension quasi illimitée qui leur est conférée. Certaines copies ont bien utilisé la variété des usages linguistiques de « chose ». Par exemple, certaines copies ont souligné que les choses peuvent désigner tout ce qui est et peut être sauf le vivant.

On saura gré, de la même manière, aux rares copies qui envisagent concrètement les choses : par exemple les choses manufacturées (dont on peut établir, sur la base d'analyses heideggériennes, qu'elles ont en commun le monde de la « préoccupation » ; un quelque chose, qui ne s'identifie pas à l'objet (par exemple une pensée peut être un objet mais n'est pas une chose ; certaines choses, par exemple la foudre, ne sont pas des objets) ; néanmoins, une pensée peut aussi ne pas être un objet (d'une autre pensée), si elle n'est pas réfléchi. Elle n'en reste pas moins quelque chose, et même une chose, si bien qu'on ne peut exclure les idées des choses, sans reconduire le préjugé du sens commun selon lequel le mot « chose », de façon préférentielle, désigne les êtres matériels non vivants, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être de conscience. Les meilleures copies interrogent les liens entre ces différentes acceptions, par exemple un début d'introduction qui s'appuie sur un passage de *Situation III*, dans lequel Sartre décrit notre rapport problématique et ambigu aux choses. Elle souligne qu'à la fois nous savons bien que nous ne sommes pas

les producteurs de l'être puisque les choses autour de nous ne dépendent en rien de nous – et que pourtant nous sommes essentiels aux choses, même celles qui ne dépendent pas de nous.

Certains candidats se sont interrogés avec finesse sur le sens du verbe avoir – cela permettait de discuter la certitude de la majorité des candidats d'avoir affaire à un sujet d'ontologie –, distinguant l'avoir en commun et l'être commun. Mais la possession d'une chose n'est pas le seul sens en Français du verbe « avoir ». Le jury a apprécié les copies, dans ce cadre, qui n'appréhendaient pas seulement la possession comme un fait ou un donné mais aussi et surtout comme un processus et un résultat. Il est toujours intéressant de considérer qu'une proposition possède plusieurs contraires. Si l'idée que les choses ont quelque chose en commun s'oppose à l'idée qu'elles n'ont rien en commun, elle entretient également une tension avec l'idée que ce commun n'est pas donné mais reçu ou produit, production qui peut relever du transcendantal, de l'histoire ou de l'économie. Cela ouvre la question de savoir ce qui peut rendre commensurables des choses qui, au départ, ne le sont pas. On pense à l'interrogation de Marx au début du chapitre 1 du Livre I du *Capital* autour de ce qui rend commensurables des choses dotées de valeurs d'usage qualitativement différentes, bref sur ce qui en fait des « choses sociales ». Cela permet également dans un second temps d'interroger ce qui n'est pas commensurable ou ce qui ne peut posséder un équivalent en argent, par exemple.

Là aussi de bonnes et très bonnes copies ont interrogé la façon de comprendre l'existence d'un hors du commun, d'un hors d'ordre, de monstres ou de miracles – s'il existe un ordre des choses. Ce questionnement a souvent paru plus fructueux que la quête de l'absence de commun à laquelle se sont livrés des candidats du côté de la singularité des choses.

C'est là le principal écueil qui a guetté les candidats vite tentés de problématiser le sujet en opposant la singularité des choses, qualifiées ce faisant d'hétérogènes, à l'ordre du commun, qu'on peut connaître, dont on peut parler, etc. Cette opposition a limité la portée de très nombreuses dissertations. Ce présupposé a constitué pour les candidats un obstacle épistémologique car, à de rares exceptions près, ils n'ont pas considéré le fait que la chose singulière puisse tenir sa singularité de propriétés communes, mais ont été jusqu'à soutenir que si les choses ont quelque chose en commun alors il pourrait être impossible de les différencier. C'est pourtant une possibilité, celle que la singularité ne vienne pas de qualités que la chose serait la seule à posséder, la rendant absolument individuelle et incomparable, mais procède de la réunion ou de l'adjonction de qualités communes. Ce peut être le cas pour ces choses que sont les individus qui ne sont pas étrangers au commun et au social mais se présentent comme des collections chaque fois originales de qualités qu'on retrouve chez d'autres. Bref, le commun n'est pas seulement le facteur de caractérisation et d'uniformisation, il est aussi le facteur d'individualisation. De ce fait, l'identification du commun dans les choses ne se fait pas nécessairement au prix du sacrifice de leur singularité, comme l'ont affirmé de nombreuses copies. Plutôt que de s'enfermer dans cette opposition du commun et du singulier, de l'homogène et de l'hétérogène, du connaissable et de l'indicible, on peut se pencher avec profit sur les processus d'individuation, de stylisation du commun ou, pour reprendre un concept à la sociologie de Bernard Lahire, sur la façon dont le commun peut exister à « l'état plié » dans les choses du monde ou le social dans les individus.

L'autre écueil touche au surinvestissement de la question de l'indétermination. De nombreuses copies sont parties avec raison d'un examen de l'usage commun du terme « chose » pour attester de

l'hétérogénéité des choses – ce qui permettait du moins d'indiquer le caractère problématique de la recherche de ce qui pouvait être commun à *toutes* choses, de ce qui était susceptible de fonder l'unité nominale du mot « chose ». Le sujet demande de *déterminer* ce qu'elles ont en commun, ce qui produit une gêne. « Chose » est le terme le plus indéterminé pour désigner l'ensemble de ce qui est ; il est donc nécessaire que les choses aient quelque chose en commun, mais ce commun est seulement ce qui permet de dire que ce sont des choses. « Commun » et « chose » se redoublent donc, ce que vient encore dupliquer « quelque chose ». Quelques copies ont judicieusement exploité cet aspect du sujet pour faire progresser la réflexion, en montrant que ce qui pouvait dans un premier temps être tenu pour un « point commun » de toutes choses ne pouvait cependant être lui-même caractérisé comme « quelque chose » ou comme « une chose » (on a pu voir à cet égard des développements précis, bien articulés à la question spécifique, à l'égard du statut de l'être chez Aristote, ou encore sur la *chôra* selon le *Timée*). D'autres ont noté la possibilité problématique d'une régression à l'infini (faut-il rechercher aussi ce qui est commun aux choses et au « quelque chose » qu'elles ont en commun ?). Les bonnes copies ainsi n'ont pas traité l'intitulé comme étant « tautologique » mais ont saisi que l'expression « les choses » et l'expression « quelque chose » n'emploient pas de la même manière le concept de chose.

À partir de ce constat général, certains candidats ont su approfondir ce point pour montrer que l'usage du mot « chose » supposait de notre part une méconnaissance de l'objet visé, le cas échéant une curiosité à son égard ; la chose (indéterminée, méconnue ou imparfaitement connue) a alors pu être distinguée de l'objet de la connaissance. Néanmoins, dans la majorité des copies, la problématisation de la tension entre détermination et indétermination s'avère n'avoir pas fourni de résultats particulièrement significatifs. À partir du constat de l'indétermination des choses ou du terme « chose », il s'est révélé difficile d'avancer philosophiquement. On a lu ainsi que les « choses », c'est « du flou », « un divers indéterminé », que les choses sont marquées du sceau de l'indétermination et de l'ignorance, qu'une chose matérielle est un objet nouveau ou difficilement concevable, ou que les choses consistent en un *je-ne-sais-quoi* imprécis qui se retrouverait dans tout objet. Sans oublier l'angoisse métaphysique qui peut alors saisir certains candidats : nous serions perdus dans les choses et un effroi nous saisirait à l'idée de demeurer là. Malheureusement, la question de l'indétermination a très régulièrement conduit à se demander comment déterminer l'indéterminé, et la question est vite devenue celle de savoir si des entités peu ou mal déterminées ont quelque propriété, elle aussi peu déterminée, en partage ou encore si « être chose » n'équivaut pas à « être indéterminé ».

Très souvent également a été opposé le commun qui permet de connaître car il détermine et le singulier inconnaissable. Or cela est moins évident qu'il n'y paraît. Ce qui est le plus commun, permettant ainsi de subsumer le plus de choses, est souvent aussi le plus dépourvu de détermination, le plus vide. Si être et néant peuvent s'identifier, c'est bien en raison de leur absence de déterminations, si bien que la détermination viendra non du commun entendu comme général mais de la limite.

Le jury a apprécié très positivement les quelques rares tentatives d'historicisation de la question, qui ont permis à certains candidats de sortir de l'opposition figée entre position réaliste (un commun attaché aux constituants du monde) et transcendante (une donation en quelque sorte du commun par le sujet transcendantal). Certaines analyses ont très bien mobilisé la référence au Foucault des *Mots et les choses*

et la catégorie d'épistémè pour montrer qu'il y avait des figures historiques de la recherche du commun (la ressemblance, la classification, l'histoire).

Enfin, pour revenir à l'usage de la référence à Kant, certaines très bonnes copies sont parvenues à restituer toute la complexité de la position kantienne sur la question. Trop de copies ont tordu la position critique, en faisant apparaître en elle ce qui relève purement de la convention. On a lu ainsi que le sujet « construisait » ou « fabriquait » sans rapport avec les choses la communauté des objets. Heureusement certains candidats ont corrigé cet artificialisme en mettant en avant la spontanéité du sujet transcendantal, et surtout en soulignant que Kant pose la question de la relation entre ordre des choses et ordre des objets, qu'il problématise dans la *Critique de la faculté de juger* celle de l'étayage du commun des phénomènes, en particulier à travers la question de l'introduction du principe de finalité dans la nature.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

TROISIÈME ÉPREUVE

Épreuve d'histoire de la philosophie

Rapport établi par M. Michel Nesme

à partir des observations de l'ensemble des membres du jury

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne ou contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs appartenant chacun à une période différente. Durée : 6 heures ; coefficient : 2. » - Auteurs au programme en 2021 : « ARISTOTE (*Physique ; De la Génération et de la corruption ; De l'Âme ; Des Parties des animaux*, Livre I ; *La Métaphysique*) - DIDEROT (*Pensées philosophiques - Promenades de Cléobule - Lettre sur les aveugles - Lettre sur les sourds et muets - Pensées sur l'interprétation de la Nature - Le rêve de d'Alembert - Principes philosophiques sur la matière et le mouvement - Réfutation d'Helvétius - Entretien d'un philosophe avec Mme la maréchale de *** - Supplément au voyage de Bougainville – Le Neveu de Rameau*)».

Composition de la commission : Mmes et M. Christophe BARDYN, Daniel DAUVOIS, Dominique HORVILLEUR, Fanck KAUSCH, Jérôme LÈBRE, Stéphane MARCHAND, Claire MARIN, Éric MARQUER, Michel NESME (Président de commission), Philippe ROHRBACH, Annie SCIOU-HOURCADE, Philippe SOULIER.

Données statistiques

Candidats présents : 712

Moyenne des notes : 8,12 (moyenne des admissibles : 12,39)

Ecart type : 3,55 (écart type des admissibles : 2,60)

Répartition des notes :

0,5 : 2 ; 01 : 12 ; 02 : 21 ; 03 : 28 ; 04 : 45 ; 05 : 66 ; 06 : 79 ; 07 : 97 ; 08 : 76 ; 09 : 61 ; 10 : 54 ; 11 : 46 ; 12 : 37 ; 13 : 25 ; 14 : 26 ; 15 : 18 ; 16 : 7 ; 17 : 3 ; 18 : 5 ; 19 : 1

Texte

Il semble que la Nature se soit plu à varier le même mécanisme d'une infinité de manières différentes. Elle n'abandonne un genre de productions qu'après en avoir multiplié les individus sous toutes les faces possibles. Quand on considère le règne animal, et qu'on s'aperçoit que parmi les quadrupèdes, il n'y en a pas un qui n'ait les fonctions et les parties, surtout intérieures, entièrement semblables à un autre

quadrupède, ne croirait-on pas volontiers qu'il n'y a jamais eu qu'un premier animal prototype de tous les animaux dont la Nature n'a fait qu'allonger, raccourcir, transformer, multiplier, oblitérer certains organes ? Imaginez les doigts de la main réunis, et la matière des ongles si abondante que venant à s'étendre et à se gonfler, elle enveloppe et couvre le tout ; au lieu de la main d'un homme, vous aurez le pied d'un cheval. Quand on voit les métamorphoses successives de l'enveloppe du prototype, quel qu'il ait été, approcher un règne d'un autre règne par des degrés insensibles, et peupler les confins des deux règnes (s'il est permis de se servir du terme de *confins* où il n'y a aucune division réelle) ; et peupler, dis-je, les confins des deux règnes, d'êtres incertains, ambigus, dépouillés en grande partie des formes, des qualités, et des fonctions de l'un, et revêtus des formes, des qualités, des fonctions de l'autre ; qui ne se sentirait porté à croire qu'il n'y a jamais eu qu'un premier être prototype de tous les êtres ? Mais que cette conjecture philosophique soit admise avec le docteur Baumann comme vraie, ou rejetée avec M. de Buffon comme fausse, on ne niera pas qu'il ne faille l'embrasser comme une hypothèse essentielle au progrès de la physique expérimentale, à celui de la philosophie rationnelle, à la découverte et à l'explication des phénomènes qui dépendent de l'organisation. Car il est évident que la Nature n'a pu conserver tant de ressemblance dans les parties et affecter tant de variété dans les formes, sans avoir souvent rendu sensible dans un être organisé, ce qu'elle a dérobé dans un autre. C'est une femme qui aime à se travestir, et dont les différents déguisements laissant échapper tantôt une partie, tantôt une autre, donnent quelque espérance à ceux qui la suivent avec assiduité, de connaître un jour toute sa personne.

Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la nature*, XII.

Rapport d'épreuve

Le sujet de la troisième épreuve écrite de l'agrégation externe, épreuve de commentaire, était un texte de Diderot extrait des *Pensées sur l'interprétation de la nature*, la pensée XII. Celle-ci fait suite à la réaffirmation, dans la pensée XI, de l'importance de l'hypothèse de la liaison universelle des choses, cette « chaîne générale dont la philosophie suppose la continuité », que la pensée XII argumente et justifie.

De l'avis général du jury, le texte ne comportait pas de difficultés telles qu'une lecture attentive, prenant appui sur une connaissance suffisante de l'œuvre de Diderot, ne puisse surmonter. En revanche, si le texte ne dissimulait pas de piège, sa densité conceptuelle exigeait tout à la fois une attention de tous les instants à la lettre du texte, ainsi qu'une connaissance approfondie de l'œuvre de l'auteur, nécessaire pour en saisir tout le sens et tous les enjeux. Les candidats à l'agrégation doivent être conscients de la nécessité de commencer la préparation au concours dès la publication du programme de la session suivante, car la fréquentation des auteurs est indispensable à la réussite de cette épreuve. Ces points, évidents pour le jury et pour les préparateurs, ne sont pas suffisamment entendus des candidats. Il ne devrait pas être nécessaire de souligner une nouvelle fois que cette troisième épreuve écrite du concours de l'agrégation externe de philosophie est une épreuve sur programme. Le jury regrette qu'un grand nombre de candidats fassent preuve de trop d'ignorance, non seulement de l'œuvre d'où était extrait le texte, mais plus

généralement de la philosophie de l'auteur, pour être en mesure de comprendre le texte proposé dans ses enjeux majeurs.

Or la connaissance des *Pensées sur l'interprétation de la nature* s'est révélée absente ou quasi-absente pour beaucoup de candidats. Elle seule aurait permis d'éclairer de manière féconde le texte. Pour ne prendre qu'un exemple, la pensée XIII comportait un exemple de recherche par la méthode défendue à la fin de la pensée XII, dont la compréhension a posé problème à de nombreux candidats, nous y reviendrons. Prendre appui sur la connaissance, exigible des candidats à l'agrégation, de la pensée précédente et de la pensée suivante, leur aurait évité bien des écueils.

Mais pour un nombre non négligeable de copies, c'est la connaissance de la philosophie de l'auteur, sans même parler de l'œuvre ni *a fortiori* des auteurs avec lesquels Diderot est en dialogue, qui s'est révélée très insuffisante, ne permettant pas d'aller au-delà d'une simple paraphrase du texte.

Pour autant, les connaissances de l'auteur, de son œuvre, et du contexte scientifique de l'œuvre, si elles sont nécessaires, ne sont pas suffisantes pour réussir cette épreuve de commentaire de texte. Elles ne sont fécondes que si elles sont mobilisées par les candidats de manière à éclairer le texte. S'attarder longuement sur le débat entre Maupertuis et Diderot, à propos de la sensibilité de la matière, faisait sortir du texte sans le rendre davantage intelligible. Une des difficultés de cette épreuve est que, si elles s'avèrent d'une aide puissante, les connaissances des candidats peuvent aussi devenir un obstacle à la compréhension du texte, soit que le texte tout entier soit lu à travers un filtre impropre ou partiel, comme ce fut par exemple le cas dans une copie imposant au texte la grille du contournement de la censure, soit que les connaissances soient imposées sans nécessité au texte. Ainsi certains candidats ont-ils lu la formule « rendu sensible » de la fin du texte comme se référant à l'idée de matière sensible évoquée ultérieurement dans l'œuvre, alors qu'il fallait ici opposer « rendre sensible » à « dérober ».

A contrario, des rapprochements avec d'autres auteurs ou d'autres textes, rapprochements précis et parfois originaux, ont pu être valorisés par le jury : citons parmi d'autres des rapprochements proposés par les candidats avec des articles de *l'Encyclopédie* (« liaison », « Animal », « Spinoza »), des analyses de Buffon (l'article « Cheval » de son *Histoire naturelle*), des parallèles judicieux avec le *De natura rerum* de Lucrèce, le *Novum Organum* de Bacon ou encore un usage habile de l'image du voile d'Isis et de la référence à Héraclite. Le jury a identifié un rapprochement particulièrement réussi de ce passage dans une copie qui a proposé qu'il pouvait ne pas être exclu que Diderot songe à *l'Âne d'or* d'Apulée qui thématise cette transformation et qu'il pensait certainement à *l'histoire de l'âne* de Buffon. Cette hypothèse, pertinente, appelant à revoir la classification des êtres vivants, utilisait de manière intéressante des connaissances externes qui, rappelons-le, ne peuvent être sollicitées qu'à cette seule fin.

Il est indispensable, pour éviter les références hors sujet, que les candidats soient attentifs à la lettre du texte ; on ne saurait, pour cela, trop leur conseiller de vérifier la validité de leur interprétation par sa cohérence avec l'ensemble du texte. Ce déficit d'attention, de relecture, de recherche de cohérence d'ensemble, est à l'origine de contresens qui auraient pu être aisément évités si cette exigence avait été présente à l'esprit des candidats. Ainsi la double négation présente dans « il n'y en a pas un qui n'ait les

fonctions et les parties, surtout intérieures, entièrement semblables à un autre quadrupède », a parfois pu être interprétée à contresens comme signifiant qu'il n'y avait rien de semblable d'un quadrupède à un autre, ce qui rendait absurde la conséquence dégagee d'un premier animal prototype, conséquence qui permettait de vérifier la cohérence de sa lecture ; il n'était pas possible d'en rendre compte dans une telle lecture.

Outre la capacité à lire correctement le texte, sans faire de contresens, il est attendu des candidats à l'agrégation une aptitude à saisir la structure d'un texte, son mouvement, et son unité de sens. En l'occurrence, le texte possédait des marqueurs forts permettant de repérer sa progression, parmi lesquels on notera en particulier la répétition du « quand », « quand on considère... », puis « quand on voit... » et les connecteurs logiques « mais », « car ». On peut être surpris que de tels repères méthodologiques ne soient pas systématiquement utilisés, qu'ils ne soient pas systématiquement considérés comme des moments qui permettent d'identifier la structure du texte et qui sont des appuis notables pour la lecture. Trop de candidats, sans doute concentrés sur l'explication du détail du texte, oblitèrent la logique argumentative d'ensemble et juxtaposent les différents moments du texte.

A l'inverse, les bonnes copies ont su montrer comment le texte articulait une perspective ontologique et une perspective épistémologique à travers la quête de l'unité de la Nature permettant de rendre raison du tout.

Les meilleures copies ont su, dès l'introduction, problématiser le texte en le prenant dans sa totalité. Ainsi de ce candidat qui se demande comment la conjecture d'un prototype de tous les êtres conduit Diderot à en faire une hypothèse prolifique en vue de connaître un jour toute la personne de la Nature en sa totalité. Le problème se trouvait bien dans la tension entre l'unité de la nature et la diversité des êtres. Or beaucoup de candidats ne problématisent pas, mais thématisent, et énoncent d'emblée la solution, l'hypothèse du prototype. L'introduction se transforme alors en résumé. Rappelons que l'introduction devrait commencer par une contextualisation précise de l'ouvrage au sein du corpus, du texte au sein de l'ouvrage, avant de formuler le problème et de présenter le plan. La lecture d'un texte philosophique doit prendre en compte non pas seulement le résultat auquel l'auteur parvient, et les philosophèmes qu'il pose, mais, à partir du problème qu'il a formulé, la manière dont il procède pour les faire advenir et pour en démontrer la nécessité. Aussi, il ne suffit pas de saisir la thèse philosophique du texte ; il faut encore montrer la structure logique par laquelle il parvient à eux, et la nécessité interne de son argumentation.

Le moment initial du texte n'est pas sans avoir posé problème. La majuscule à « Nature », la personnification apparente de celle-ci, ont suscité l'interrogation. Interrogation parfaitement légitime, la capacité à poser des questions au texte étant bien attendue dans une épreuve de commentaire, à condition toutefois que l'interrogation s'accompagne du risque d'une réponse, et que celle-ci soit cohérente. Même s'il n'était pas exigé des candidats qu'ils sachent que l'usage des majuscules au XVIII^{ème} siècle n'obéissait pas aux mêmes règles qu'aujourd'hui – elles étaient d'un usage beaucoup plus fréquent pour les mots considérés comme importants –, il n'était pour autant pas possible d'attribuer à Diderot un reste de déisme, de finalisme, comme cela a pu être le cas. Outre la connaissance de l'évolution de la pensée de Diderot au moment de la rédaction du texte, l'hypothèse finaliste était incompatible avec la suite du texte et notamment l'existence « d'êtres incertains et ambigus ». Beaucoup mieux inspirés ont été les candidats qui ont mis en

rapport cette personnification avec l'analogie présente à la fin du texte entre la Nature et la femme aimant à se travestir. Cette hypothèse prenait appui dans certaines copies sur le savoir de ce que l'analogie constitue pour Diderot le raisonnement créatif par excellence, comme il l'explique dans les Pensées XXX et XXXI.

Le concept de mécanisme engageait quant à lui le rapport complexe de Diderot à Descartes, à la fois dans son prolongement, puisqu'il s'agit d'expliquer les productions de la nature par les propriétés mécaniques de la matière, et donc sans faire intervenir de principe spirituel, et en rupture avec lui, puisque l'homme est intégré dans la chaîne des êtres dans laquelle il n'a plus de statut d'exception. Il s'agissait ici de lois dynamiques, et non de rouages et de machines, comme on l'a souvent lu.

Certains candidats ont perçu une tension entre l'infinité des manières différentes, et la notion de genre de productions qui semblait indiquer un nombre fini de combinaisons possibles. Mais la tension se résolvait à condition de se montrer attentif à l'accroissement de la sphère d'application de la thèse de l'auteur, la variation du même s'effectuant entre les individus d'un même genre, puis entre les différents genres à l'intérieur du règne animal, et enfin entre les règnes eux-mêmes, jusqu'à aboutir à une continuité de tous les êtres à partir d'un même mécanisme ou prototype. L'essentiel pour Diderot semble être de garder un ordre de la nature dans la variation, et la référence au calcul des probabilités était la bienvenue.

L'analyse conduite à propos des quadrupèdes situait le texte dans le cadre de la lecture par Diderot de *l'Histoire naturelle* de Buffon, qui en reprend certains éléments tout en les modifiant. La maîtrise de cette référence permettait aux candidats qui l'ont sollicitée de cerner l'originalité de l'auteur. Ainsi une très bonne copie fait-elle justement remarquer à propos du premier animal prototype que cette thèse n'est pas originale et que Diderot l'emprunte à Buffon qui, au tome IV de son *Histoire naturelle*, se prête à la même conjecture d'un prototype qui serait le modèle extérieur et le moule intérieur des animaux.

Les candidats attentifs au texte n'ont pas manqué de relever le « surtout intérieures » à propos des fonctions et parties entièrement semblables ; ils l'ont souvent relevé pour faire référence à la pratique de la dissection, mais aussi quelquefois, et avec bonheur, pour souligner le jeu constant dans le texte entre le visible et le caché, le jeu, également, entre allonger et raccourcir, multiplier et oblitérer, faire disparaître progressivement pour ne laisser qu'un rudiment, enfin « transformer », qui légitimait que l'on puisse introduire sans trop d'anachronisme le concept de transformisme.

Sur l'injonction « Imaginez », là encore une différence s'est marquée entre les candidats qui s'en tenaient au concept contemporain d'expérience de pensée en guise de commentaire, et ceux qui pouvaient expliciter le rôle de l'imagination chez Diderot, par exemple en se référant à la Pensée XXX, qui en appelle à « cet esprit de divination par laquelle on subodore, pour ainsi dire, des procédés inconnus ».

Le second temps de l'argumentation de la thèse consistait à rechercher l'unité derrière la différence en apparence incommensurable entre les règnes, en faisant surgir la continuité à l'œuvre dans la nature, pour aboutir à la conjecture d'un premier être prototype de tous les autres. Si cette partie n'était pas la partie la plus difficile du texte, ni donc celle qui a posé le plus de problèmes, le jury a cependant été surpris de constater qu'un concept classificatoire aussi banal que celui de règne n'est pas toujours maîtrisé par les candidats, et qu'il est confondu avec celui d'espèce ; ces confusions engendraient des lectures bien confuses du passage. Les candidats qui connaissaient l'œuvre n'ont pas eu de peine à identifier derrière ces « êtres incertains » le « polype, ou le puceron hermaphrodite » dont il est question dans la Pensée XVI.

Même si les exemples se référaient davantage à la remise en question de la différence ontologique entre règne animal et règne végétal, rien n'indiquait qu'il fallait en rester là, et ne pas penser également la continuité entre les trois règnes.

Pour autant, Diderot a averti son lecteur au début des *Pensées* : une hypothèse n'est pas un fait. Le texte constituait à cet égard une mise en application de la méthode de la connaissance de Diderot. Il s'agit, à partir de l'observation, d'élaborer une conjecture explicative, qui ne doit pas se durcir en thèse dogmatique qui cherche à s'ériger en système. L'importance donnée à la croyance dans le texte a été opportunément soulignée dans les copies les plus abouties : « ne croirait-on pas volontiers », « qui ne se sentirait porté à croire ». La conjecture doit au contraire servir l'expérimentation, et pour cela se transformer en hypothèse, ce qui constituait l'objet de la dernière partie. Le jury a été heureux de trouver la distinction relevée, dans plusieurs copies, entre conjecture et hypothèse. Ainsi de ce candidat qui explique que « la conjecture est ce qui initie, à la suite de l'observation, le questionnement philosophique et scientifique sur le mode du 'et si tout se passait comme si...' » alors que l'hypothèse désigne la confrontation de ce questionnement au réel lui-même à travers l'expérimentation ».

Cette dernière partie a été très majoritairement la moins bien expliquée. Cela s'explique sans doute en partie par les contraintes de temps, la densité du texte demandant des développements importants en amont, mais également par la difficulté du passage. Nous ne pouvons que réaffirmer l'importance d'expliquer la totalité du texte pour pouvoir rendre compte de son unité. Seule une préparation des candidats à l'épreuve en elle-même, c'est-à-dire l'entraînement par des exercices en temps limité durant l'année leur éviterait de telles erreurs d'organisation de leur temps de travail durant l'épreuve, qui sont bien regrettables.

Si ce dernier moment a été généralement compris dans son intention explicite de validation de la conjecture pour des raisons d'efficacité méthodologique dans la recherche scientifique, par-delà sa valeur de vérité problématique, il n'a guère fait l'objet d'une explication précise, tout particulièrement dans son second moment argumentatif. Si les connaissances des meilleurs candidats leur ont permis d'expliquer la distinction entre physique expérimentale et philosophie rationnelle, sans d'ailleurs toujours relier cette distinction à la distinction qui suivait immédiatement, entre découverte et explication des phénomènes, en revanche, la nature du processus mis en œuvre pour progresser dans la connaissance a rarement fait l'objet d'une explication attentive.

Il est vrai que l'avant-dernière phrase du texte était difficile, et le jury a valorisé les travaux des candidats qui n'ont pas reculé devant la difficulté, faisant d'ailleurs à cette occasion preuve de courage interprétatif.

Le raisonnement s'effectue en deux temps, et se complète de la dernière phrase du texte. Autant l'auteur s'était montré prudent dans les énoncés précédents, en parlant de croyance et en suspendant la question de la vérité, autant il s'engage ici résolument sur le caractère essentiel au progrès de la connaissance scientifique de l'hypothèse. La fécondité de l'hypothèse repose sur une évidence : on ne peut concilier le maximum de ressemblance et le maximum de variété sans montrer ici ce que l'on cache ailleurs. Cette affirmation se comprend si on remonte plus haut dans le texte, jusqu'à l'identification de la manière de faire de la nature : « allonger, raccourcir, multiplier, oblitérer ». L'extrême diversité formelle des

êtres organisés n'est conciliable avec la similitude des parties ou identité du mécanisme, que si la Nature modifie sans cesse la forme des parties en un jeu de cacher/monttrer, allonger/raccourcir, multiplier/oblitérer.

Toujours est-il que ce qui est invisible ici, dans tel organisme, peut être recherché par analogie avec ce qui est visible ailleurs, et c'est là que se trouve la transformation de la conjecture en hypothèse, en protocole expérimental fécond. Les meilleures copies ont su faire référence à des exemples de ce procédé, qu'il s'agisse de la Pensée XIII qui donnait un exemple d'une pareille enquête scientifique avec la recherche du fluide séminal féminin, ou encore la présence cachée des organes génitaux masculins dans le sexe féminin dans le *Rêve de d'Alembert*. On saisit alors les caractères communs entre les vivants, et au-delà le mécanisme même de la vie.

D'où la variation sur la formule héraclitéenne, « Nature aime à se cacher », devenant femme qui aime à se travestir, laissant apparaître tantôt telle partie, tantôt telle autre, et suggérant ainsi la possibilité d'une connaissance du tout, pourvu qu'il y ait opiniâtreté, et désir.

Enfin, il faut souligner encore une fois dans les rapports de la troisième épreuve que la conclusion ne doit pas être un simple résumé. Elle doit apporter une réponse au problème posé dans l'introduction et identifié comme celui du texte, c'est la raison pour laquelle le texte doit être véritablement problématisé. C'est seulement à partir de là qu'il devient possible d'élargir, tout en restant dans le champ du problème, par exemple sur ce qui engage une nouvelle philosophie de la nature, de la physique expérimentale à la future « biologie ».

Pour conclure, si le jury a eu le sentiment que l'étude du corpus des œuvres de Diderot au programme n'a trop souvent pas été ce qu'elle aurait dû être, il tient d'autant plus à féliciter les meilleurs candidats, qui ont su allier rigueur de la méthode du commentaire et connaissance de l'auteur et du contexte scientifique dans lequel il écrit, et qui ont su utiliser ces connaissances, qui montrent le sérieux de leur préparation, à la fin d'éclairer le texte et d'en donner une lecture problématique et exigeante.

ÉPREUVES D'ADMISSION

PREMIÈRE ÉPREUVE

Leçon de philosophie sur programme

**Rapport établi par Mme Isabelle Pariente-Butterlin
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 35 minutes ; coefficient 1,5. » - Domaine au programme en 2021 : « La métaphysique ».

Composition de la commission : Mmes et M. Guillaume COQUI, Daniel DAUVOIS, Laure FOURNIER, Dominique HORVILLEUR, Stéphane MARCHAND, Éric MARQUER (Président de commission), Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN (Présidente de commission), Marie-Frédérique PELLEGRIN, Philippe ROHRBACH, Joseph VIDAL-ROSSET.

Données statistiques

Candidats présents : 157

Moyenne des notes : 9,85 (moyenne des admis : 12 ,05)

Ecart type : 3,64 (écart type des admis : 3,28)

Répartition des notes :

02 : 1 ; 03 : 2 ; 04 : 4 ; 05 : 7 ; 06 : 19 ; 07 : 16 ; 08 : 21 ; 09 : 14 ; 10 : 17 ; 11 : 9 ; 12 : 9 ; 13 : 12 ; 14 : 8 ;
15 : 6 ; 16 : 3 ; 17 : 4 ; 18 : 4 ; 19 : 1

Liste de couples de sujets proposés aux candidats

Sujet 1	Sujet 2
Le désordre	Qu'est-ce qu'avoir une idée ?
L'idéal et le réel	Peut-on dire l'être ?
Peut-on appréhender les choses telles qu'elles sont ?	Ordre et chaos
Penser requiert-il d'avoir un corps ?	Le particulier
L'esprit appartient-il à la nature ?	Le chaos
Le virtuel existe-t-il ?	L'activité philosophique conduit-elle à la métaphysique ?
Il faut de tout pour faire un monde	L'irréversibilité
À quoi sert la métaphysique ?	Causalité et finalité
A quoi sert la théodicée ?	Ce qui subsiste et ce qui change
Qu'est-ce qui est sans raison ?	Commencer
Aller au-delà des apparences	Cause et raison
Arrive-t-il que l'impossible se produise ?	Durer
Avons-nous besoin d'une conception métaphysique du monde ?	L'apparence
Les catégories sont-elles définitives ?	Des hommes et des dieux
Comment réfuter une thèse métaphysique ?	Ce qui n'est pas
Qu'est-ce qu'un phénomène ?	Le jeu des possibles
Devons-nous douter de l'existence des choses ?	Les objets de pensée
Ce qui n'a pas lieu d'être	Le commencement
De quoi le réel est-il constitué ?	Devoir mourir
Peut-on connaître les causes ?	Le possible et le réel
Concevoir le possible	Dieu des philosophes et Dieu des croyants
Douter de tout	Existe-t-il une science de l'être ?
Le possible	Faut-il opposer science et métaphysique ?
L'impossible est-il concevable ?	Devenir
Discuter de la beauté d'une chose, est-ce discuter sur une réalité ?	Être déterminé
La matière peut-elle penser ?	Éternité et perpétuité
L'artiste est-il un métaphysicien ?	Hasard et destin
Qu'est-ce qu'une limite ?	L'abstrait et le concret
L'essence et l'existence	Existe-t-il des intuitions métaphysiques ?

Qu'est-ce qu'une substance ?	Être dans le vrai
Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ?	L'au-delà
Entité et identité	Le temps rend-il tout vain ?
Essence et nature	Qu'est-ce qui n'appartient pas au monde ?
Être en puissance	Existe-t-il plusieurs mondes ?
La métaphysique est-elle affaire de raisonnement ?	Privation et négation
Être possible	L'homme est-il un animal métaphysique ?
Grammaire et logique	Que nous apprend la métaphysique ?
Être et être pensé	L'absolu
L'éternité	Qu'est-ce qui n'existe pas ?
Qu'est-ce qu'une connaissance métaphysique	Être et être perçu
Être sujet	Qu'est-ce qui est essentiel ?
L'Être suprême	Qu'est-ce qui apparaît ?
La cause première	Peut-on ne pas être soi-même ?
Physique et métaphysique	Qu'est-ce qui ne change pas ?
Le fini et l'infini	Existe-t-il des expériences métaphysiques ?
L'angoisse	Faut-il opposer science et métaphysique ?
Peut-on prévoir l'avenir ?	Propriétés et dispositions
Peut-on penser la création ?	La contingence
La métaphysique repose-t-elle sur des croyances ?	La contingence du futur
La connaissance de l'infini	Qu'est-ce qui n'existe pas ?
Être et avoir	Y a-t-il des raisons de vivre ?
Rien n'est sans raison	Tout ce qui existe est-il matériel ?
Qu'est-ce qu'un principe ?	L'intangible
La contradiction	Y a-t-il des preuves de la non-existence de Dieu ?
La différence	Qu'est-ce qu'un système ?
Tout fondement de la connaissance est-il métaphysique ?	La perfection
La finitude	La grammaire véhicule-t-elle une métaphysique ?
Le temps du monde	La téléologie
Peut-on se passer de l'idée de cause finale ?	Ressemblance et identité
Peut-on se passer de métaphysique ?	La forme
Peut-on se passer d'ontologie ?	La toute-puissance
Qu'est-ce qu'un évènement ?	La matière et la forme
Qu'est-ce qu'un monde ?	Se savoir mortel

Principe et fondement	Y a-t-il des preuves de l'existence de Dieu ?
Religion et métaphysique	La connexion des choses et la connexion des idées
Qu'est-ce qu'une catégorie ?	L'immatériel
Métaphysique et théologie	La réalité du corps
La nature s'oppose-t-elle à l'esprit ?	Le dieu des philosophes
La notion de paradis a-t-elle un sens exclusivement religieux ?	La hiérarchie des êtres
Une métaphysique n'est-elle qu'une ontologie ?	La nouveauté
L'imparfait	La métaphysique est-elle une discipline théorique ?
Y a-t-il plusieurs métaphysiques ?	La réalité du sensible
La métaphysique est-elle une science ?	La réalité du mal
La pensée de la mort a-t-elle un objet ?	La relation
La métaphysique procure-t-elle un savoir ?	La réalité mentale
La métaphysique relève-t-elle de la philosophie ou de la poésie ?	Exister
La métaphysique répond-t-elle à un besoin ?	La séparation
La présence	La vie est-elle une notion métaphysique ?
L'absence	Y a-t-il une vérité absolue ?
Y a-t-il une expérience du néant ?	La puissance
Y a-t-il un commencement à tout ?	La raison suffisante
Existe-t-il des principes premiers ?	La réalité du bien
Y a-t-il un sentiment métaphysique ?	La réalité de la contradiction
La surface et la profondeur	Pourquoi penser l'impossible ?
La quête des origines	Ce qui est contradictoire peut-il exister ?
La substance et l'accident	La vie brève
"Être" se dit-il en plusieurs sens ?	Le présent
Y a-t-il une science des principes ?	L'un et le multiple
Qu'est-ce qui n'est pas en mouvement ?	La relation d'identité
La relation de causalité est-elle temporelle ?	L'âme et le corps
La transcendance	Les fins sont-elles toujours intentionnelles ?
Être identique	La théologie peut-elle être rationnelle ?
La substance et le substrat	Que savons-nous des principes ?
Y a-t-il une expérience métaphysique ?	Qu'est-ce qu'un accident ?
Origine et fondement	N'y a-t-il de réel que le présent ?
Le néant	Le hasard n'est-il que le nom de notre ignorance ?
L'invisible	Par quoi un individu diffère-t-il réellement d'un

	autre ?
Les universaux existent-ils ?	Le tout et les parties
N'y a-t-il d'être que sensible ?	L'infini et l'indéfini
Le réel est-il rationnel ?	L'incorporel
Le propre et l'impropre	Les idées existent-elles ?
La substance	Rêver éloigne-t-il de la réalité ?
Le monde a-t-il une histoire ?	L'action et la passion
Le doute métaphysique	Le réel se donne-t-il à voir ?
Comment s'assurer de ce qui est réel ?	Le corps et l'esprit
L'imprévisible	Y a-t-il des degrés de réalité ?
Nature et monde	Les idées sont-elles vivantes ?
Y a-t-il des raisons de vivre ?	Ressembler
Qu'est-ce qui est nécessaire ?	Rien
Vivons-nous tous dans le même monde ?	L'avenir est-il prévisible ?
Faut-il opposer le réel et l'imaginaire ?	Les faits et les valeurs
Quelle réalité l'imagination nous fait-elle connaître ?	Être de son temps
Que pouvons-nous comprendre du monde ?	La réalité du passé
Ce qui doit-être, est-ce autre chose que ce qui est ?	L'individuel
L'avenir est-il sans image ?	Les mots et les choses
Existe-t-il une réalité subjective ?	L'anachronisme
L'absolu est-il connaissable ?	L'immédiat
L'abstrait et l'immatériel	Sans les mots, que seraient les choses ?
L'universel	Existe-t-il une réalité symbolique ?
Comment s'assurer qu'on est libre ?	Ne pas multiplier en vain les entités
Qui est libre ?	Les contradictions de la raison
Nature et liberté	Existe-t-il dans le monde des réalités identiques ?
L'intériorité	Existe-t-il plusieurs déterminismes ?
Le besoin métaphysique	Le monde est-il en progrès ?
L'ontologie peut-elle être relative ?	Le contenu empirique
Admettre une cause première, est-ce faire une pétition de principe ?	Le chaos du monde
La connaissance de la nécessité a priori peut-elle évoluer ?	Les objets impossibles
Toute physique exige-t-elle une métaphysique ?	Le monde des idées
L'analogie	Qu'y a-t-il au-delà de l'être ?

Que veut-on dire quand on dit "rien n'est sans raison" ?	Métaphysique et psychologie
L'immédiat	Qu'est-ce qui est transcendant ?
Avons-nous accès aux choses-mêmes ?	Le besoin métaphysique
Les catégories sont-elles des effets de langue ?	La participation
La métaphysique est-elle une discipline théorique ?	Le devenir
A quoi sert l'ontologie ?	Les fins dernières
Peut-on se passer des causes finales ?	Le sens de la réalité
Peut-on penser la fin de toute chose ?	Métaphysique et mystique
La vérité est-elle hors de notre portée ?	L'immortalité
Qu'est-ce que peut un corps ?	Être et paraître
N'y a-t-il de réel que le présent ?	Dieu et le monde
Être possible	Peut-on penser le réel comme un tout ?
Le contradictoire peut-il exister ?	Naturaliser l'esprit
Peut-on penser la fin de toute chose ?	Tout savoir

Rapport d'épreuve

Les épreuves orales du concours sont un moment dans lequel les places entre les candidats se redistribuent. Il faut rappeler que rien n'est fixé pour les candidats admissibles et que leur classement obtenu lors des épreuves écrites ne détermine pas le classement définitif. Il est donc essentiel, et ce point est souligné avec la plus grande constance par les rapports des concours, de préparer les épreuves orales dès le début de l'année de préparation.

Le jury entend par là pour commencer que, très concrètement, les candidats doivent se préparer, par des exercices, à la maîtrise de l'oral, donc à la maîtrise du temps de l'exercice. Si le jury peut tout à fait accepter que certains choisissent de lire intégralement leur leçon, il considère toutefois que cela ne doit pas les empêcher de penser en même temps qu'ils lisent et ils doivent, ce faisant, avoir l'exigence de restituer le cheminement par lequel ils en sont venus à formuler leur propos. Ainsi, dans une leçon sur « La substance » définir la substance comme ce à quoi la certitude aboutit sans justifier le moins du monde cet énoncé, manifestait que les énoncés, parce que lus, n'étaient pas inscrits dans le mouvement de la pensée, ce qui empêche de les restituer dans leur pleine intelligibilité. L'exercice, on le sait, demande dans un temps relativement court, de traiter un problème de philosophie : cette contrainte fait que les candidats doivent trancher entre ce qu'il est indispensable de dire pour la bonne compréhension de leur propos, et ce qu'il est possible de mettre de côté. Le choix est difficile parfois et doit être guidé par l'intelligibilité du propos, qui est le souci constant d'un professeur devant sa classe.

Si la leçon sur programme demande de mobiliser les connaissances acquises durant l'année, et d'entrer dans des discussions techniques sur les questions posées, il reste que, avant tout, cet exercice est un exercice de philosophie dans lequel le jury est attentif à la construction des arguments et à la construction globale du propos, qui est une des exigences fondamentales du travail d'un professeur de philosophie. Les connaissances, aussi techniques soient-elles, aussi précises soient-elles, ne feront pas une leçon de philosophie si elles ne sont pas articulées entre elles de manière à rendre le mouvement de la pensée. Pour cette raison le jury invite les candidats à réfléchir sur la construction de l'argumentation : ainsi, dans une leçon sur « Qu'est-ce qui agit ? », le passage à la dernière partie est présenté comme une remontée à la source de « l'illusion anthropomorphique » qu'il s'agit « d'aller chercher », sans qu'il soit justifié pourquoi une telle question relève d'une illusion anthropomorphique.

Trop souvent, les analyses proposées par les candidats ne sont pas tant articulées dans un mouvement de la pensée assumé comme tel philosophiquement, que posées, les unes après les autres, sur le mode de l'accumulation. De ce point de vue, et contrairement à l'usage qui s'en est répandu, l'usage de termes tels que « par ailleurs », « toutefois » ou « de même » quand il ne s'agit pas d'analogies bien construites sont des termes qui nuisent à la construction du propos qui est d'abord ce qui est attendu d'un candidat à l'agrégation de philosophie. Aborder la dernière partie d'une leçon sur la substance en se demandant si la substance est épistémique ou existentielle, ne pouvait, aux yeux du jury, que souligner la faiblesse constitutive de la construction : les domaines de la philosophie, comme l'épistémologie, n'ont pas pour fonction de construire la tension de la pensée. Ils entretiennent en outre entre eux une certaine porosité, et ne relèvent pas d'une telle nécessité interne qu'ils puissent être utilisés de la sorte.

Si les domaines de la philosophie doivent être manipulés avec prudence, à supposer même qu'ils doivent être évoqués, ce qui ne va pas de soi, le jury appelle les candidats à la plus grande prudence lorsqu'ils font référence aux *-ismes* (emprisme, idéalisme, nihilisme, scepticisme, etc...) des grands courants de l'histoire de la philosophie qui, eux non plus, ne sont pas suffisamment nécessaires ni précis pour permettre de construire, en prenant appui exclusivement sur eux, une partie présentant une réelle unité conceptuelle : une partie consacrée à l'idéalisme dans une leçon sur « L'intériorité » n'a pas convaincu le jury de sa nécessité. On est en droit d'attendre de candidats à l'agrégation qu'ils aient un certain recul par rapport à ce qui permet seulement de classer, d'ailleurs assez approximativement, les pensées philosophiques, sans tenir compte de leurs spécificités, de leurs particularités, et de leur originalité. Tout ce qui consiste à écraser les distinctions et à les anéantir devrait bien au contraire les inquiéter : comment confier la construction de son analyse à ce qui est avant tout un outil permettant de classer de manière globale des pensées qu'on ne peut pas réduire aux traits qu'elles ont en commun ?

Alors que les domaines de la philosophie, dans leur imprécision et leur porosité, pas plus que les *-ismes* pour les mêmes raisons, ne sauraient constituer des points d'appui solides pour construire une analyse philosophique, des structurations aussi puissantes que la négation, la contrariété, la contradiction, qui demandent à être distinguées, ont manqué, par exemple dans le cadre d'une leçon sur « Le néant » qui n'a pas cessé d'hésiter, sans parvenir à proposer de clarification, à propos de la relation de l'être et du néant, qui était par moment présentée comme une négation, et à d'autres moments, présentées comme une relation de contrariété. Une telle tension pouvait être pertinente, mais encore aurait-il fallu la présenter comme une tension. Les questions de précision et de fixation du vocabulaire, loin d'être conçues comme des

questions de vocabulaire, doivent, dans un exercice d'analyse philosophique, être saisies dans toutes les implications conceptuelles qui sont les leurs.

De même qu'il n'est pas possible de confier la construction de la leçon aux domaines de la philosophie, non plus qu'aux *-ismes*, il n'est pas non plus possible de la confier à des grands entrechoquements qui, utilisés de cette manière, deviennent doctrinaux : un trop grand nombre de leçons ont été construites dans une succession d'Aristote, Kant, Heidegger, qui tendait à substituer, à l'analyse conceptuelle exigible de futurs professeurs de philosophie, une histoire du problème et de ses déploiements dans l'histoire de la philosophie. Il ne suffit pas de se demander si on peut aller plus loin ou si ce qui vient d'être dit est satisfaisant pour justifier du passage d'une analyse à une autre. C'est sans doute là une des difficultés, pour les candidats qui se sont préparés à cette épreuve, de la leçon sur programme ; les connaissances accumulées lors de la préparation ne suffisent pas à faire la leçon et si elles sont indispensables, elles ne sauraient se substituer à une analyse philosophique du problème posé, requérant une construction rendue légitime par les concepts interrogés.

La leçon sur programme a trop souvent été traitée comme une leçon hors-programme ; or les deux épreuves de leçon sur programme et de leçon hors-programme sont des exercices différents et leurs spécificités doivent être prises en compte par les candidats quand ils abordent ces épreuves. Il est attendu d'eux, dans la leçon sur programme, qu'ils soient en mesure, dans les cinq heures de préparation dont ils disposent, de mobiliser des connaissances précises sur le thème au programme, lors de cette session du concours, la métaphysique.

Le jury s'attendait donc à ce que les candidats aient réfléchi, entre autres problèmes, à celui, fondamental, de savoir ce dont la réalité est composée. Il est en effet difficile d'envisager une réflexion métaphysique sans s'interroger sur la nature de ce qui existe vraiment. Le sujet de la deuxième épreuve de l'écrit avait demandé aux candidats à l'agrégation de réfléchir avec précision sur les « choses », et sur la consistance d'un tel concept, à supposer que ce soit un concept. Dans le cadre d'une leçon de métaphysique, le jury a donc été surpris d'entendre employer le terme de « choses » comme une variable liée dans un énoncé, sans interroger la possibilité d'un tel usage. La précision de la réflexion se marquait d'abord dans la précision des choix des termes permettant de désigner ce qui est véritablement.

La précision de la réflexion métaphysique des candidats se marquait en effet dans la précision de la désignation de ce qui existe, qui est apparu très clairement, dans plusieurs leçons, comme la condition qui, faute d'être satisfaite, empêchait le déploiement d'une analyse solide du sujet. Ainsi, dans une leçon sur « Le devenir », l'utilisation de « être » et de « chose » comme s'il s'agissait de synonymes n'a pas permis de préciser ce qui devient et a donc entravé l'analyse du concept de devenir, faute de savoir exactement ce sur quoi il porte, de même que, dans une leçon sur « Être possible », le jury s'étonne d'entendre que l'on s'intéressera au possible « au sens où il pose un ensemble de choses comme possibles », et de même que, dans une leçon sur « Dieu des philosophes et dieu des croyants », qualifier dieu de « chose » n'a pas servi la clarification ni la précision du propos.

Il a manqué à bien des leçons une dimension concrète alors qu'un des enjeux de l'analyse des problèmes soulevés par ces sujets de métaphysique était aussi de montrer à quel point la réflexion

métaphysique permet de comprendre et de penser le réel. C'était là une condition *sine qua non* de la réussite des prestations des candidats ; en métaphysique comme dans n'importe quel domaine de la philosophie, il s'agit d'abord et avant tout de mettre en évidence qu'on pense quelque chose quand on pense, de manière à ancrer la réflexion philosophique dans un monde qu'elle vise à permettre de comprendre. Or saisir le concret demande que les concepts soient finement affûtés ; une leçon sur « Les catégories sont-elles des effets de langue ? » aura eu le souci, et la commission a apprécié cet effort, de distinguer langue et langage, syntaxe et lexique et ainsi de proposer des analyses précises.

Une excellente leçon sur « L'avenir est-il sans image ? » a d'emblée convaincu le jury par une analyse des problèmes de l'aniconisme de l'avenir à partir d'une analyse de *La Mort des Horace* de Nicolas Poussin. Cette manière d'entrer dans le problème de la représentation de l'avenir a permis à la candidate, avec une précision conceptuelle et une exigence jamais démenties, de penser la dimension concrète de l'expérience du temps, de montrer que l'avenir peut exister comme une représentation imaginative à laquelle, précisément, la dimension imaginative permet d'épouser les contours de la contingence de l'avenir. Le jury a apprécié les distinctions fines posées par la candidate, par exemple entre avenir et futur, qui lui ont permis de construire la nécessité d'une conscience imaginante pour penser l'avenir jusqu'au point, par un retournement, où c'est l'image qui est définie comme ce qui permet de se représenter un avenir projeté, ce qui fait d'elle une promesse d'avenir. Le jury a apprécié la double tension, continuellement tenue dans cette leçon, de l'analyse de l'avenir et de l'analyse de l'image, tension exemplaire de l'exigence philosophique comme capacité à ré-interroger tout ce que nous pensons savoir et que nous pensons déjà établi. Les analyses et les distinctions conceptuelles mises en œuvre dans cette leçon ont toujours été au service d'une analyse de l'énoncé du sujet visant à lui donner le sens le plus riche possible, ce qui en faisait un travail philosophique que la commission a jugé exemplaire.

Faut-il rappeler qu'il n'y a jamais rien d'évident et que, dans le souci de déterminer les bordures de ce qui est nécessaire pour traiter le problème de philosophie que pose le sujet, il faut aussi avoir souci de ne pas considérer que certaines interprétations vont de soi ? Le rapport direct à l'auteur ne saurait donc disparaître sous des interprétations présentées comme allant de soi : ainsi, dans une leçon sur « La grammaire véhicule-t-elle une métaphysique ? », et précisément sur un tel sujet, le jury a regretté que l'interprétation soutenue par Benveniste de la substance aristotélicienne comme catégorie grammaticale du sujet ait été présentée comme une évidence : faute d'interroger ce point fondamental, il allait certes de soi de conclure aux implications immédiatement ontologiques de la grammaire, mais le problème était non pas posé mais évité purement et simplement. De la même manière, si nombre de leçons ont, à juste titre, repris l'analyse aristotélicienne des différents types de cause, trop souvent cette analyse philosophique majeure a été reprise sur un mode mémoriel, pour ainsi dire, et non pas dans une analyse du problème philosophique avec lequel il s'agissait de l'articuler. Ainsi, dans une leçon sur « Cause et raison », cette analyse a été menée sans que soit soulignée l'articulation entre cause finale et raison.

Il ne s'agit pas ici de pointer des défauts des leçons présentées par les candidats mais de souligner une exigence fondamentale qui doit être la leur dans la leçon sur programme, à savoir la précision avec laquelle ils abordent des questions techniques dans le domaine concerné. Le jury attendait qu'à propos des entités constituant la réalité, les candidats soient sensibles à la différence qui existe entre les désigner

comme des choses, ou des êtres, ou des réalités (voire des *realia*). Il était en outre manifeste que beaucoup de candidats partageaient un présupposé à propos de la réalité, qu'ils ne prenaient pas le temps de déployer ; beaucoup de leçons ont sous-entendu qu'il n'y a de réel que ce qui est un produit de la nature. On s'étonne du caractère massif d'un tel présupposé, et on s'étonne que, dans le cadre d'une leçon sur programme, il n'ait pas été interrogé, ou du moins justifié et qu'il n'ait pas été transformé ainsi en une thèse philosophique, évidemment tout à fait défendable pourvu qu'elle ait été posée comme telle. De la même manière, l'utilisation de la distinction entre *métaphysique générale* et *métaphysique spéciale* ne devait pas empêcher les candidats, bien au contraire, de constituer sa signification et de montrer comment elle s'articulait à leur analyse.

Il paraît nécessaire, au regard des prestations que le jury a entendues, de revenir sur ce point qui a semblé poser problème, en particulier, lors de cette session, de la dimension technique de cette épreuve. Précisément parce qu'il s'agit d'une leçon sur programme, le jury a été d'autant plus sensible et exigeant quant à la précision des distinctions conceptuelles, par exemple entre réalité *métaphysique* et réalité *suprasensible*, entre *fondation* et *clôture* de la science, entre *savoir* et *représentation*.

Trop souvent, les conclusions des leçons n'ont consisté que dans un résumé tout à fait inutile du propos qui avait été tenu par le candidat dans son ensemble. D'autant plus dans les leçons où les candidats ont manqué de temps, cette stratégie n'a pas convaincu. Les candidats doivent réfléchir sur la pertinence d'une telle démarche pour terminer leur prestation. Autant le jury peut comprendre et apprécier positivement qu'un point soit fait sur le cheminement qui doit mener à poser une thèse philosophique permettant de résoudre un problème de philosophie, autant il n'a pas été convaincu par le caractère purement répétitif des conclusions conçues purement et simplement comme des redites du propos. La conclusion est le moment de leur leçon sur lequel les candidats laissent le jury ; elle est la dernière impression qu'ils donnent de leur prestation. Elle doit être un moment d'affirmation philosophique qui, trop souvent, manque.

ÉPREUVES D'ADMISSION

DEUXIÈME ÉPREUVE

Leçon de philosophie hors programme

**Rapport établi par M. Jérôme Lèbre
à partir des observations des membres de la commission**

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant à : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclus de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 35 minutes ; coefficient 1,5 ».

Composition de la commission : Mmes et MM. Frank BURBAGE (Président de commission) Christophe BOURIAU, Claire CRIGNON, Jérôme LÈBRE, Claire MARIN, Michel NESME (Président de commission), Sophie PEYTAVIN, Anne-Lise REY, Philippe SOULIER.

Données statistiques

Candidats présents : 157

Moyenne des notes : 8,70

Ecart type : 3,34

Répartition des notes :

02 : 1 ; 03 : 8 ; 04 : 5 ; 05 : 14 ; 06 : 11 ; 07 : 22 ; 08 : 22 ; 09 : 22 ; 10 : 14 ; 11 : 12 ; 12 : 8 ; 13 : 7 ; 14 : 1 ; 15 : 5 ; 16 : 1 ; 17 : 1 ; 19 : 3

Liste de couples de sujets proposés aux candidats

(nb : les sujets en gras sont – sauf erreur de transcription – les sujets choisis par les candidats)

Sujet 1	Sujet 2
L'argent	Les vérités sont-elles toujours démontrables ?
L'intérêt général n'est-il qu'un mythe ?	L'amour et l'amitié
Démontrer et argumenter	La peur
Y-a-t-il des plaisirs simples ?	Le concept et l'image

Existe-t-il des degrés de vérité ?	Pardonner
Y-a-t-il des leçons de l'histoire ?	Ce qui est à moi
Pourquoi nous trompons-nous ?	Le courage
Être citoyen du monde	Qui croire ?
Y a-t-il des plaisirs purs ?	Le contrat
Voir la réalité en face	L'autorité des savants
Voir et toucher	L'artifice
Vivre pour les autres	Nommer
Vivre intensément	Le désir de connaissance
Vivre et exister	La table rase
Valeur et évaluation	L'amour de soi
Une œuvre d'art est-elle toujours originale ?	Le désespoir
Le génie	Où est le danger ?
L'interprète est-il un créateur ?	Vivre sa vie
Sommes-nous responsables du sens que prennent nos paroles ?	La famille
Se donner corps et âme	L'art nous ramène-t-il à la réalité ?
Toucher	A quoi servent les encyclopédies ?
Suspendre son jugement	L'anarchie
Apprendre et devenir	L'affection
S'orienter	Qu'est-ce qui mérite l'admiration ?
Traduire	Le bon plaisir
Sommes-nous responsables de ce que nous sommes ?	La spéculation
Société et communauté	La vertu de l'abstraction
Qui est souverain ?	Science et hypothèse
Séduire	La valeur des hypothèses
Se raisonner	La valeur de l'exemple
Parler et penser	Le désir de domination
Toute connaissance est-elle relative ?	Avoir du goût
Science et sagesse	L'abus de langage
La vérité a-t-elle une histoire ?	Savoir ce qu'on veut
L'aventure	La technique n'est-elle qu'un prolongement de nos organes ?
Peut-on penser sans les mots ?	Le bon et l'utile
La vie peut-elle être sans histoire ?	Religion et superstition
La morale requiert-elle un fondement ?	Le besoin de beauté
La générosité	Peut-on être sûr d'avoir raison ?
La souveraineté est-elle indivisible ?	Rêver

Sagesse et renoncement	Être solidaire
S'orienter dans la pensée	La soumission
La pauvreté	Imaginer, est-ce créer ?
Réparer	La sensation est-elle une connaissance ?
Rendre justice	La sagesse du corps
Raconter sa vie	La révolte
Qui suis-je pour me juger ?	La reconnaissance
Qui est méchant ?	La raison d'État
La probabilité	Qui faut-il protéger ?
Qu'est-ce qu'une révolution scientifique ?	L'indifférence
Qu'est-ce qu'une preuve ?	La politique est-elle affaire de science ?
Qu'est-ce qu'une expérience de pensée ?	La foule
Qu'est-ce qu'une erreur ?	La persévérance
Qu'est-ce qu'une éducation réussie ?	La pensée des machines
Qu'est-ce qu'une classe sociale ?	La neutralité
Y a-t-il des idées innées ?	Être riche
À quoi suis-je obligé ?	La nature morte
Qu'est-ce qu'un problème ?	La maîtrise de soi
Que doit-on à autrui ?	Avons-nous besoin de méthodes ?
Qu'est-ce qui a du sens ?	Faut-il être mesuré ?
Qu'est-ce qu'apprendre ?	Mesurer
Qu'est-ce qu'un objet d'art ?	La mauvaise éducation
Quelle place la raison peut-elle faire à la croyance ?	L'authenticité
Quelle est la nature du droit naturel ?	La pluralité des sciences
L'expérience de l'injustice	Que sent le corps ?
Y a-t-il des petites vertus ?	Savoir se décider
Que peut-on enseigner ?	La liberté d'imaginer
Que peint le peintre ?	La liberté de penser
Qu'est-ce qui adoucit les mœurs ?	Grandir
Que fait l'artiste ?	Les frontières
Qu'est-ce qu'un fait scientifique ?	La langue maternelle
Qu'est-ce qu'un enfant ?	Prouver
Qu'est-ce qu'exercer un pouvoir ?	La grandeur
Qu'est-ce qu'une expérience esthétique ?	La politesse
Prouver et éprouver	Pourquoi écrire ?
Pourquoi punit-on ?	La transmission
Pourquoi obéir ?	La familiarité
Vieillir	La liberté d'expression a-t-elle des limites ?

Pourquoi des poètes ?	La droiture
Philosophie et religion	De quoi les logiciens parlent-ils ?
Peut-on vivre sans croyance ?	La formation du goût
La lettre et l'esprit	Faut-il être discipliné ?
Peut-on juger de la valeur d'une vie humaine ?	La définition
Peut-on faire de sa vie une œuvre d'art ?	La dépendance
La liberté se prouve-t-elle ?	Juger
Apprendre à vivre	La convention
Peut-on aimer l'humanité ?	La conquête de l'espace
Permettre	Peut-on distinguer le vrai du faux ?
Perdre ses illusions	La confusion
Le passé est-il objet de science ?	Avoir de la chance
Parler pour ne rien dire	L'immoralité
Parler de soi est-il intéressant ?	L'injustice
Où s'arrête la responsabilité ?	La force de l'oubli
Persuader	Libre-arbitre, impulsion, contrainte
Nature et nature humaine	N'y a-t-il de science que du général ?
Mensonge, vérité, véracité	A quoi sert l'État ?
Le rêve et la veille	L'inégalité a-t-elle des vertus ?
L'opinion	L'égalité est-elle souhaitable ?
Jouer	L'économie est-elle politique ?
L'histoire est-elle cyclique ?	Science et conscience
Lire et écrire	L'autorité
L'intérêt	Qui est cultivé ?
Les moyens et les fins	Que nous apprennent nos sentiments ?
Lois et normes	L'insouciance
L'incertitude	L'échange inégal
L'inhumain	Fiction et réalité
Le jeu de mots	Haïr la raison
L'indicible	Faut-il toujours respecter ses engagements ?
L'incertitude	Gouverner, est-ce dominer ?
Peut-on en finir avec les préjugés ?	Gouverner les passions
L'imitation	Gouverner la nature
Qu'avons-nous à apprendre de nos illusions ?	Histoire et mémoire
L'idée de destin	L'homme est-il un animal dénaturé ?
Chercher ses mots	Faut-il se méfier des images ?
L'obligation	Qu'est-ce qu'une erreur ?
Expérience et expérimentation	Faut-il renoncer à croire ?

L'excès	Faut-il combattre ses illusions ?
Les modèles	Faut-il maîtriser ses émotions ?
L'Etat de droit	Faire son possible
Etre hors-la-loi	Que savons-nous de nous-mêmes ?
La règle et l'exception	L'efficacité est-elle une vertu ?
Que peuvent les idées ?	Peut-on avoir trop d'imagination ?
Les formes de vie	Quel est l'objet de la géométrie ?
Les droits de la nature	Essayer
Le poids des circonstances	Etat et société
Les bons sentiments	Est-on fondé à parler d'une imperfection du langage ?
Les archives	Est-il impossible de moraliser la politique ?
Faire société	Faut-il s'adapter aux événements ?
La liberté s'éprouve-t-elle ?	L'impensable
Croire et savoir	Désire-t-on un autre que soi ?
Y a-t-il des degrés de liberté ?	Se souvenir
L'ennui	L'historicité des sciences
Faire comme si	Existe-t-il différentes sortes de sciences ?
Egalité et identité	Quelle est la valeur de la connaissance ?
Que nous apprend le témoignage ?	L'envie
Pourquoi des symboles ?	Croire en soi
Le superflu	Crimes et châtements
Le souci de soi	Le sens des mots dépend-il de notre connaissance des choses ?
Consentir	Comprendre, est-ce excuser ?
Comparer les cultures	Le peuple est-il souverain ?
L'utile et l'agréable	Commander
Le pouvoir des mots	Comment juger son éducation ?
Le pluralisme	Avons-nous besoin de spectacles ?
Qu'est-ce qu'on ne peut pas partager ?	Expliquer et comprendre
Avons-nous besoin de l'État ?	Les croyances sont-elles utiles ?
Le monde de l'animal nous est-il étranger ?	Avoir peur
Le regard de l'autre	Au nom du peuple
Que voit-on dans un miroir ?	Avoir raison
Pourquoi mentir ?	Art et apparence
Le mal apparaît-il toujours ?	À quoi servent les croyances ?

Rapport d'épreuve

Si la leçon se déroule entre philosophes, l'un ou l'une parlant, les autres écoutant et examinant le raisonnement qui leur est proposé, la principale fonction de celle ou celui qui parle est d'ouvrir cette petite communauté sur le monde, en suivant la voie que le sujet lui indique. Il ou elle doit donc en permanence, ici comme dans les autres épreuves, conjurer tous les effets de clôture qu'impliquent d'une manière involontaire et collatérale la situation de l'épreuve (limitée dans l'espace et dans le temps, cadrée institutionnellement) mais aussi les références théoriques, les textes, les connaissances supposées partagées avec ses auditeurs. Supposer que ces connaissances ne sont pas partagées tant qu'elles ne sont pas communiquées est un premier pas, qui rapproche l'épreuve d'une situation d'enseignement ; mais cela ne suffit pas, car tous les autres effets de clôture sont quasiment les mêmes dans une épreuve et dans un cours. Cette année comme les précédentes, c'est donc avant tout la capacité à mettre tout son savoir au bénéfice de quelque chose d'autre, situé ailleurs, à savoir le problème indiqué par le sujet, qui a départagé les candidats. Viennent ensuite, d'une manière peu dissociable, la capacité à organiser son discours et à l'exprimer d'une manière posée, en restant soucieux de capter l'attention du jury, ainsi que la précision (sans jargon) des connaissances mobilisées.

Rappelons qu'un problème *existe* et *persiste*. Il existe, ce qui signifie qu'il se situe toujours dehors : hors des salles où se prépare et se passe l'épreuve, hors de la tradition philosophique, et même hors du champ de la pensée et du langage, qui sont cependant en contact avec lui, la formulation du problème naissant de ce contact. Le problème ne se trouve pas au loin mais au plus proche, donc à chaque fois en un point où le réel résiste à la pensée comme au langage ; il s'éprouve comme cette résistance ou cet obstacle. Le problème persiste : cela signifie que malgré les solutions pratiques, doxiques ou théoriques qu'on a pu lui donner, il résiste encore. Les problèmes auxquels se confronte la philosophie ne sont donc qu'improprement dits « philosophiques » : ils sont bien plutôt vitaux ou existentiels (le lien entre « vivre et exister » indiquant, lui-même, un problème, qui a été traité, malheureusement, sans intégrer la dimension biologique de la vie). Ne pas être philosophe, c'est conjurer la persistance du problème en épousant sans vraiment savoir pourquoi une solution déjà donnée (par la coutume, l'opinion générale, la religion, les doctrines traditionnelles ou officielles). Être philosophe, ou tenter de l'être, c'est faire à chaque fois l'effort sans mesure de reposer le problème, donc de l'exprimer, pour ensuite élaborer une solution. Le sujet ne donne pas le problème : il l'indique sans l'exprimer. L'introduction n'est donc ni l'analyse grammaticale du sujet (qui doit être faite en amont), ni une liste de questions (la forme interrogative est une possibilité de la syntaxe, non une recette disponible pour la problématisation) ni un répertoire d'enjeux : c'est le condensé de la recherche méthodique menant à la meilleure formulation possible de la problématique.

Il faut donc comprendre l'introduction comme un raisonnement qui passe du sujet au problème en formulant ce lieu où le réel résiste et persiste. Si le sujet est « vieillir », le problème (correctement saisi au cours de cette session) peut être formulé ainsi : il faut du temps à tout ce qui est pour apparaître, pour se développer, ou pour s'accomplir avant de disparaître, mais tout être temporel se dégrade avant d'avoir développé toutes ses possibilités ; une montagne, un arbre ou un cheval tout comme un humain sont aux prises avec ce problème, même s'ils ne le pensent pas ou ne le formulent pas. Si le sujet est « gouverner, est-ce dominer ? », il place d'emblée celui qui doit répondre dans le champ de l'humain ; mais il ne doit pas

être compris, comme cela a été le cas, comme un prétexte pour mettre en débat les théories traitant de l'usage de la force en politique ; ce qu'il indique est un problème qui concerne tous les gouvernants (lesquels peuvent l'exprimer, mais qu'ils n'ont généralement pas le temps de résoudre) et qui peut s'énoncer ainsi : leur action ne se justifie qu'en tant qu'elle permet à d'autres humains de trouver un mode de vie ou d'existence commun, mais suppose en même temps un pouvoir sur eux qui entame leur vie et leur existence, au point parfois de la réduire, ou même de la détruire. A chaque fois, ce « mais » qui oppose deux approches du problème fait plus que cela : il est l'expression dans le langage de ce qui déborde le langage, à savoir la résistance du réel, qui se présente alors comme la tension irréductible entre ses deux approches les plus évidentes. Choissant entre deux sujets, le candidat doit bien se demander celui qu'il peut le mieux traiter. Mais cela ne règle pas le problème, qui n'est tel que s'il apparaît d'abord comme impossible à résoudre, avant que cette impossibilité ne soit surmontée.

Ainsi, une très bonne leçon sur le sujet « chercher ses mots » s'est appuyée sur le contraste entre la recherche, supposant que l'on ne possède pas encore, et « ses » mots ; elle a d'abord montré que la spontanéité de la pensée se heurtait à l'extériorité du langage, puis que la pensée était plutôt une expérience des singularités qui ne trouvait pas ses formules dans l'universalité des mots ; cependant la figure hégélienne de la certitude sensible permet de considérer que l'universel est le vrai ; chercher ses mots devient donc finalement un effort inscrit dans un processus collectif de culture : même si on les possède déjà, les mots doivent donc toujours encore être recherchés en faisant le détour par les autres et par d'autres langues. Une leçon satisfaisante sur le sujet « Y a-t-il des degrés de liberté ? » a d'emblée évité la fausse route qui aurait mené à hiérarchiser des libertés en faisant appel implicitement ou non à la tradition philosophique : elle s'est donné pour champ de réflexion l'amplitude du monde en indiquant les deux pôles d'un degré 0 de liberté (la nécessité physique) et d'une autodétermination sans limites, pour souligner que toute liberté située entre ces deux pôles était par là même quantifiable, et en même temps ne l'était pas : ainsi naissait la tâche de trouver une mesure pour l'incommensurable, en comparant les degrés de libertés et de conditionnements, mais en considérant aussi que ces degrés se déterminent librement. Le plan est ensuite impliqué par le problème : une partie sur la liberté conditionnée mène à la capacité de la liberté à définir ses propres conditions, avant que ne se révèle ce qu'est vraiment la liberté : l'attention d'un sujet aux potentialités que lui ouvre un monde qu'il n'a pas choisi. Le sujet « Savoir ce qu'on veut » a permis de marquer la tension entre le savoir, qui thématise ses objets, et le vouloir, qui en change en même temps qu'il change ; l'aspect collectif du « on » n'a pas été oublié ; après avoir montré que l'idéal du recouvrement entre savoir et vouloir ne tient pas, la leçon les distingue comme deux ordres irréconciliables, avant de dégager le champ des « raisons d'agir » qui ne peuvent être déterminées que par celui qui veut et non dictées par d'autres qui en sauraient plus.

Il en découle que le sujet n'indique toujours qu'un seul problème, même si ses formulations peuvent être légèrement différentes ; mais que le trajet de résolution reste libre : il peut être franchement dialectique et reposer sur la contradiction entre deux thèses, il peut aussi négocier autrement la tension impliquée dans toute problématique. Il reste alors toujours essentiel que chaque partie parvienne à sa solution (et non celle de tel ou tel grand auteur) et que le dernier développement démontre une solution à la fois englobante et singulière, que la conclusion condense, sans résumer tout le cheminement.

On le voit aussi dans les exemples qui précèdent, chaque problème implique sa logique de résolution, singularisée par la pensée de celui ou celle qui s'y confronte. En revanche la formulation du sujet ne livre pas encore cette logique : une question ne demande pas seulement une réponse, mais une solution ; et surtout la mise en relation de deux termes, par exemple « parler et penser », ne suppose pas le plan « automatique » qui a cependant été proposé : pensée et parole s'opposent, mais elles sont complémentaires, et finalement elles entretiennent une dialectique incessante... car pensée et parole diffèrent sans s'opposer, et c'est tout le problème. C'est l'attention de départ, puis constante, aux termes du sujet, dans toutes leurs acceptions possibles, dans toute leur extension qui évitera ici des erreurs risquant bien de grever toute la leçon.

L'effort de confrontation au réel qui rend possible la formulation du problème doit se maintenir pendant toute la démarche de résolution. La leçon sur « La haine de la raison » doit déplier (ce qui n'a pas été le cas) les formes que cette haine peut prendre en s'appuyant sur des exemples concrets. Tout sujet concernant l'art implique l'analyse d'œuvres précises. Si le sujet est « les archives », un raisonnement intéressant ne suffit pas s'il ne s'intéresse qu'au rôle des archives dans l'histoire sans tenir compte de l'archivage administratif, également des dossiers ou des photographies que l'on garde dans des placards ou sur son ordinateur. Les dichotomies sans nuances et sans remises en cause restreignent aussi le sujet et l'écartent de son champ, comme celle qui a été posée une fois pour toutes entre « croyances religieuses » et « croyances pratiques » pour traiter « A quoi servent les croyances ? ».

Les références philosophiques sont indispensables, afin que l'effort immense qu'exige la mise en langage du réel, à vrai dire impossible à accomplir par une seule personne, puise dans l'immensité des efforts précédents. Elles accompagnent et précisent le raisonnement : mais elles ne le déterminent pas. Aucune n'est attendue *a priori* par le jury : le candidat choisit et approprie au sujet les références qui lui apparaissent pertinentes, qui lui permettent d'instruire et de consolider son propos. Il ne se contente jamais d'y faire allusion, comme si l'affaire était entendue, mais il élabore ou réélabore précisément les questions, concepts, arguments ou exemples, qu'il emprunte à l'auteur et à l'ouvrage qu'il convoque. Ainsi le sujet « L'intérêt général n'est-il qu'un mythe ? » a-t-il suscité des formules très personnelles, par exemple celle qui définissait l'intérêt général comme une prose suscitant des mythes, mais également un examen précis de l'aspect mythique de ce même intérêt chez Hume, ou de sa rationalisation chez Spinoza. « La foule » mettait en jeu un concept peu repérable dans la tradition philosophique, son usage par Walter Benjamin n'était pas forcément connu de même que son rôle dans la psychologie ; la leçon a été très réussie sans ces connaissances, parce qu'elle a su déployer les capacités d'organisation et de désorganisation de la foule, tout en étudiant les relations qu'elle entretenait avec la multitude, le peuple, la masse, avant d'en faire le sujet de la modernité. En revanche, même si l'on peut traiter la question « Peut-on faire de sa vie une œuvre d'art ? » sans se référer à Nietzsche, Blanchot et Foucault, le discours perd de sa substance si l'ensemble des pensées et des mouvements artistiques qui ont remis en question la notion d'œuvre sont passés sous silence. Le sujet « Que peuvent les idées ? », qui ne peut que mouvoir et émouvoir les philosophes, a aussi été traité d'une manière très décevante : le problème, celui de la tension entre la puissance et l'impuissance de la pensée (philosophique ou non) a été d'emblée laissé de côté, au profit bien peu profitable d'une opposition entre théorie et pratique, qui a mené à une classification arbitraire entre les pensées « théoriques » (principalement représentées par Platon, comme si l'idée de Bien n'avait rien de pratique) et

les pensées « pratiques » (Descartes, etc.). « Le signe et le sens » a donné lieu à un enchaînement de théories, où se perdait tout contact avec l'afflux de signes qu'implique la modernité, tout comme avec l'expérience littéraire et poétique. Le libellé « L'expérience de l'injustice » a enclenché un exposé sur différentes conceptions de la justice politique, bien peu sensible au fait que l'injustice provoquait quant à elle des expériences invivables (humiliations, souffrances, emprisonnements, tortures) tandis que la justice était quasiment inexpérimentable. Comme on l'a indiqué plus haut, la leçon consacrée au sujet « vieillir », bien que correctement problématisée, a escamoté les souffrances de la vieillesse. S'ouvrir au réel, c'est pourtant aussi faire face à l'évidence du malheur et du mal, à la dureté et à l'aspérité du monde ; et quand on se protège, consciemment ou non, de cette évidence par l'écran des références philosophiques, c'est aussi en oubliant tous les passages (peut-être tous) où les philosophes lui ont fait face. Notons au passage qu'il en va de même si c'est dans une bulle de confort moral que se protège l'exposé, abordant par exemple le sujet « Faut-il être discipliné ? » en identifiant discipline et autonomie, ou menant tout droit à l'idée que la « soumission » est raisonnable quand elle admet l'ordre des choses et l'autorité politique... Autrement dit : il est moins conseillé aux candidats de « dramatiser » les sujets que d'être lucides vis-à-vis d'un monde qui va jusqu'à l'immonde, donc ne cesse d'excéder le drame ; et c'est bien toujours confrontés à ce fait que les philosophes cherchent encore et toujours, y compris dans un tel concours, des solutions singulières et communes.

Rappelons également que si ce « commun » est philosophique, le champ des théories sollicitées pour préciser le raisonnement déborde la philosophie, qui ne cesse de se déborder elle-même, et ne reste jamais seule. C'est pourquoi la leçon peut et même doit toujours excéder son cadre disciplinaire, même si cet excès doit être lui-même mesuré... Ensuite, tout comme le recours à l'expérience littéraire et poétique, l'interprétation précise d'une œuvre ou d'un courant artistique, la référence à des théories économiques et anthropologiques, peuvent enrichir tout sujet. « Le luxe » a fait l'objet d'une leçon pertinente en appelant à Platon ou Castoriadis, mais se référant également à la fameuse théorie économique du ruissellement et à Lévi-Strauss, passant trop vite en revanche sur les débats économiques du XVIII^{ème} siècle. Une leçon sur « Les formes de vie » a livré un savoir assez précis sur les formes biologiques du vivant, mais en abandonnant ce qui était véritablement en question – les formes variées de la vie. Plus généralement dit : les leçons qui portent sur des sujets d'épistémologie générale ou qui requièrent une réflexion épistémologique sont trop souvent insuffisamment instruites sur les références majeures en philosophie des sciences et font à de très rares exceptions près un usage vague et imprécis des exemples empruntés à l'histoire des sciences. Le jury regrette qu'après cinq années d'études supérieures en philosophie les références fondamentales de l'épistémologie générale ne soient pas davantage maîtrisées. Par exemple : la réflexion sur l'animal, souvent déployée dans le cadre d'une comparaison générale entre l'homme et l'animal, semble méconnaître les recherches tant contemporaines que plus classiques sur le sujet, et convoque des partages souvent caricaturaux, très peu ou très mal informés sur le plan scientifique.

Soulignons enfin que si l'épreuve est accessible, c'est aussi parce qu'elle laisse le candidat ou la candidate libre de signaler les aspérités du problème qu'il ou elle n'a pu entièrement lisser, les énigmes dont on ne peut venir à bout. Même l'hésitation est parfois bon signe, tandis qu'une impression personnelle de maîtrise totale est souvent le symptôme, inaperçu par celui ou celle qui parle, d'un traitement hors sol. Seul

un entraînement régulier, ou pour parler plus philosophiquement, seul l'exercice, permet d'ajuster au cours de la période de préparation sa manière singulière d'aborder les problèmes. Il faut du temps pour être prêt à se laisser surprendre, pour être prêt à parler, et ce temps écoulé devient, dans celui de la leçon, presque palpable.

ÉPREUVES D'ADMISSION

TROISIÈME ÉPREUVE

Explication de texte français

**Rapport établi par MM. Frank Burbage, Christophe Bouriau et Guillaume Coqui
à partir des observations des membres de la commission**

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme. Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 45 minutes (commentaire : 30 minutes ; entretien : 15 minutes) ; coefficient 1,5. » -

Auteurs et ouvrages au programme de la session 2021 : Spinoza, *Traité théologico-politique*, trad. Jacqueline Lagrée et Pierre-François Moreau (PUF 1999-2016) ; Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale I* (Pocket 2003 – reprise de l'édition Plon 1958-1974).

Composition de la commission : Mmes et MM. Christophe BOURIAU, Frank BURBAGE (Président de commission), Guillaume COQUI, Daniel DAUVOIS, Dominique HORVILLEUR, Claire MARIN, Michel NESME (Président de commission), Marie-Frédérique PELLEGRIN, Sophie PEYTAVIN, Anne-Lise REY, Joseph VIDAL-ROSSET.

Données statistiques

Candidats présents : 157 (sur 160 déclarés admissibles)

Moyenne des notes : 9,52

Ecart type : 3,34

Répartition des notes :

02 : 1 ; 03 : 2 ; 04 : 4 ; 05 : 5 ; 06 : 18 ; 07 : 30 ; 08 : 134 ; 09 : 15 ; 10 : 13 ; 11 : 13 ; 12 : 14 ; 13 : 8 ; 14 : 9 ; 15 : 3 ; 16 : 2 ; 17 : 2 ; 18 : 3 ; 19 : 1

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

I - Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale I*

Auteur	Titre	de la page...	Début du texte	Fin du texte	...à la page
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	10	Restent à définir	l'une et l'autre	11
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	12	On cherchera donc	les joies	13
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	13	Quand donc Tylor écrit	comme de l'historien	15
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	20	On désignera donc	son véritable nom	22
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	23	Quand on se borne	dont elle se contente	25
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	29	Quelles différences	de la vie sociale	31
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	31	Que l'ethnologie	comme à la réflexion	32
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	32	C'est à Boas que revient le mérite	de pousser assez loin l'analyse	34
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	34	Comment parvenir	deux démarches sont indissociables	37
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	37	Car si l'ethnologue consacre	rien l'une sans l'autre	39
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	43	Dans l'ensemble des sciences sociales	un devoir spécial de collaboration	43
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	46	Dans l'étude des problèmes de parenté	de la révolution phonologique	47
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	51	Ce que l'on appelle généralement	c'est le système qui nous manque	52
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	67	Un système de parenté	sans inspiration ni fécondité	69
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	84	Un troisième groupe	différents aspects	85

Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	87	En second lieu	ces corrélations	88
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	92	Or, ces transformations	plus voisins	93
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	96	Quand nous décrivons	nos débats: l'esprit humain	97
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	100	Sans réduire la société ou la culture	plus récemment, attaqué	101
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	108	Dès 1939, Benveniste	choix entre des possibles préexistants	109
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	114	Quand on passe du langage	les définissent les unes les autres	115
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	119	Malgré toutes ses imperfections	et de l'ordre social	120
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	120	Un peuple primitif n'est pas davantage	que nous nommons modernes ou civilisées ?	122
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	132	Les considérations précédentes	balancent les oppositions	134
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	134	On se souvient du contraste	quand on la considère isolément	136
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	138	L'hypothèse d'une survivance	des harmonies perdues	139
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	144	L'organisation dualiste se caractérise	trois partenaires, et non deux	145
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	152	2. Les enquêteurs sur le terrain	et l'expérience sont indissolublement liés	153
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	162	Bien entendu, il ne nous échappe pas	sont toujours asymétriques	163
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	164	Rappelons rapidement la	et de place de danse	165
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	175	Si l'on nous concède ce point	asymétrique comme l'autre	176
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	184	Considérons le diagramme	société qui les possède	185
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	187	Marcel Mauss puis	de la désintégration	188
Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	196	Qu'un sorcier entretienne des relations intimes	des expériences inarticulées en système	197

Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	198	On voit d'abord que, poursuivi	en garant de sa cohérence mentale	199
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	199	Tout donne à croire qu'après avoir tâtonné	confessés définitivement par leur innocent détenteur	200
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	202	En visite chez la tribu voisine des Koskimo	des valeurs inégales, théoriquement et pratiquement	202
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	208	En présence d'un univers qu'elle est avide	l'adhésion à telle école ou à tel praticien	209
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	209	À la différence de l'explication scientifique	son univers se trouvera reconstruit	210
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	210	Dès à présent, la comparaison	par rapport à la situation conflictuelle antérieure	211
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	214	Le chant débute par un	reviendras-tu me voir ?	214
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	216	En effet, le chaman	la conscience de la malade	217
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	226	Mais la malade, ayant compris	subit le déroulement	226
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	230	L'analogie entre les deux	changer le monde	231
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	232	Si cette conception est exacte	fonction symbolique s'accomplit	233
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	237	Reconnaissons plutôt que l'étude des mythes	indispensable de la réflexion linguistique	238
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	238	Il ne suffit pas d'inviter le mythologue	au passé, au présent et au futur	239
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	240	Résumons donc les conclusions	ultérieurs depuis les données actuelles	241
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	242	Deux comparaisons aideront	un seul caractère différentiel, la couleur	243
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	251	On objectera, peut-être, qu'une telle	nos méthodes empiriques traditionnelles	252
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	257	Le personnage généralement appelé <i>trickster</i>	la Mère des animaux est associée à la nielle, etc	259

Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	263	En premier lieu, on s'est souvent demandé	la structure moléculaire elle-même	264
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	264	Enfin, les sociologues, qui se sont posé	aux prises avec de nouveaux objets	265
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	266	Depuis Lang jusqu'à Malinowski	qu'il a lui-même tracées	267
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	274	La relation dialectique entre le mythe et le rituel	pose immédiatement la question : <i>sens</i>	275
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	312	Nous avons donc suivi	nous en apporte la clef	313
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	316	Cependant, notre analyse aurait été	le réduire en lambeaux	317
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	383	Mais nous savons qu'une société	et non définie	384
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	382	Parce qu'il est pur théoricien	que celle des résidus	383
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	394	Loin donc de me satisfaire	serait aujourd'hui odieux	395
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	403	Il importe, en effet, de se pénétrer	au sein du même rapport général	404
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	403	Il importe, en effet, de se pénétrer	au sein du même rapport général	404
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	405	Un pays ou une université qui décide	des groupements traditionnels	406
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	410	Considérons d'abord l'anthropologie	pour parler plus généralement, de la culture	411
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	411	Nous sommes donc très loin	à l'anthropologie physique	413
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	414	Si l'on veut s'en tenir	consacré à chacun	415
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	428	On entrevoit ainsi	les contacts les plus étroits	429
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	433	[...] Rien n'empêchera, à l'avenir	un homme nouveau	435
Lévi-Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	437	Au début de cette étude	de celui de l'observateur	439

Lévi- Strauss	<i>Anthropologie Structurale - I</i>	441	Si la place de l'anthropologie	à démontrer à quoi elle sert	443
------------------	--	-----	-----------------------------------	---------------------------------	-----

II - Spinoza *Traité Théologico-politique*

Auteur	Titre	de la page...	Début du texte	Fin du texte	..à la page
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	57	Si les hommes pouvaient régler	comme si toute entière elle délirait avec eux	59
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	59	La cause qui engendre, conserve et alimente	et de guerres atroces	61
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	61	Quinte Curce l'a très bien remarqué	ne se transformeraient pas en séditions	63
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	71	Mais comme, dans ce que l'écriture	auront du prix pour tous	73
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	71	Mais comme, dans ce que l'écriture	auront du prix pour tous	73
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	79	La prophétie ou révélation est la connaissance	ont été d'une tout autre nature que les nôtres	81
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	81	Quant à la certitude qu'elle implique	qui ont goûté la certitude de l'entendement	83
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	83	Puisque mon dessein principal est de traiter	entendre des paroles ou voir quelque chose	85
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	109	Nous pouvons donc maintenant affirmer	nous ne nous en soucions pas	111
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	111	Puisque les prophètes ont perçu	l'expliquer par ses propres causes	111
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	143	Nous avons donc établi	de Caïn seulement	145

Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	185	Puisque la meilleure partie de notre être	consiste entièrement en elle	187
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	187	Puisque donc l'amour de Dieu est la félicité	de la lumière prophétique	189
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	193	Ce qu'il faut penser	une nécessité ou une vérité éternelles	193
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	211	Que les cérémonies ne soient	la loi universelle seulement	213
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	219	La société est fort utile	leur emportement effréné	221
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	221	Toutefois la nature humaine	de son propre consentement	221
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	229	Ce que l'Écriture veut enseigner	dépourvu de tout don de Dieu	231
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	245	Rien n'arrive	telle explication	245
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	251	En outre	de toute chose	253
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	265	Il est très rare	produire effectivement	267
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	325	Dans le précédent chapitre	de façon manifeste	327
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	339	Lorsqu'en effet	à l'endroit voulu dans l'histoire de la vie de Moïse	341
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	345	Nous concluons donc que tous les livres	par la suite des événements	347
Spinoza	<i>Traité</i>	349	Si, dis-je, nous	au chapitre suivant	351

	<i>Théologico- Politique</i>		possédions		
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	367	La divergence quant au calcul	la fortune de ces livres	369
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	369	Il faut maintenant observer	pas pour le moment	371
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	399	Mais, quoique ces livres	d'en dire plus à ce sujet	399
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	411	Aucun lecteur du Nouveau Testament	et ainsi pour beaucoup d'autres	413
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	413	Il faut remarquer que,	c'est-à-dire par le raisonnement	413
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	415	Bien que, dans le Pentateuque	les imaginait plus vivement	415
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	415	Je ne veux pourtant pas nier	<i>afin que vous soyez affermis</i>	417
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	417	Mais, pourrait-on objecter ici,	convertir tous les hommes à la religion	419
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	419	Les apôtres n'ont eu de révélation	superflu de rapporter ici	421
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	421	Puisqu'il faut donc admettre	pour les confirmer dans la religion	423
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	423	les apôtres n'avaient pas reçu seulement	<i>ne pas bâtir sur un fondement étranger</i>	425
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	425	Assurément, si tous avaient eu	aussi libérée de toute superstition	427
Spinoza	<i>Traité Théologico-</i>	429	Ceux qui considèrent la Bible	s'orne de telles fictions	431

	<i>Politique</i>				
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	431	Mais, diront-ils	la vertu fut fort rare	433
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	433	Cependant pour lever tout scrupule	relativement à elle	435
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	437	La parole de Dieu	de ce qui en est l'essentiel	439
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	443	Par là nous avons montré	apparaisse immédiatement	445
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	465	Pour avoir une connaissance	dommageable à l'Etat	467
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	467	Pour l'exposer avec ordre	d'embrasser	469
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	493	Nous posons pour solidement établi	elle est universelle, pour tous	495
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	495	Mais puisque nous ne pouvons pas	ils s'adressent par écrit	497
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	505	Par droit et institution de la nature	sous l'empire de la nature	507
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	507	C'est pourquoi le droit naturel de chaque homme	accomplir son intention	509
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	509	Il est pourtant vrai	comme si c'était le sien	511
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	511	De quelle manière devrait être établi	éviter par tous les moyens	513
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	513	Pour cette raison, il serait stupide	à moins de le vouloir	515

Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	519	Mais peut-être pensera-t-on	et par conséquent, à lui aussi	521
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	547	Dieu seul, donc, détient la souveraineté	également toute l'administration de l'Etat	549
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	551	Il faut ici noter que	ni monarchique, mais bien théocratique	551
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	571	En vérité, en dehors de ces faits	par la haine de ces nations envers eux	573
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	573	C'est pourquoi, à ces hommes tout à fait	dans le temple ou de la loi établie par Dieu	575
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	581	Car quoi de plus insupportable	supprimées qu'avec l'Etat tout entier	583
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	595	Mais une fois que les rois	ruine complète de la Ville	595
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	595	Nous voyons par là très	multitude féroce	597
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	603	Quant aux Etats de Hollande	de remarquer ici	603
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	605	Je veux d'abord montrer que la religion	et serve aux hommes de loi suprême	607
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	609	Pour que les enseignements de la Raison vraie	dont elle vient à la connaissance des hommes	609
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	609	Par conséquent, pour que la religion révélée	eut reçu force de commandement	611
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	613	la religion, qu'elle soit révélée par la lumière	la nature tout entière selon leur intérêt	613

Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	615	Il est certain que la piété envers la patrie	comment chacun est tenu d'obéir à Dieu	615
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	615	Nous comprenons clairement pour quelle raison	s'il n'obéit pas à tous les décrets du Souverain	617
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	623	Mais, me demandera-t-on peut-être, qui donc	par lequel il l'a adaptée à l'utilité publique	625
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	633	S'il était aussi facile	c'est clair pour tout le monde	635
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	637	Des fondements de la république	un perturbateur et un rebelle	639
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	639	C'est pourquoi nous voyons en quel sens	qu'il avait donnée au Souverain	641
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	645	Les hommes sont ainsi faits	contre qui ils veulent	647
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	647	Quel plus grand mal peut-on concevoir	faire perdre une cause devant le juge	649
Spinoza	<i>Traité Théologico- Politique</i>	651	Nous avons ainsi montré	et dire ce qu'il pense	653

Rapport d'épreuve

I – Remarques d'ordre général

La commission se réjouit d'avoir entendu de bonnes explications, tant des textes extraits du *Traité théologico-politique* de Spinoza que de ceux extraits de *Anthropologie structurale I* de Lévi-Strauss. Elle n'a pas eu de difficultés pour attribuer de bonnes voire de très bonnes notes. Elle a écouté avec un grand intérêt et un vif plaisir quelques explications vraiment excellentes auxquelles, sauf à se montrer mesquin, rien vraiment ne manquait. Mais elle regrette aussi d'avoir eu souvent le sentiment, unanimement partagé par ses membres, qu'un certain nombre de prestations étaient nettement insuffisantes, du fait d'une préparation probablement hâtive et sans doute très mal ajustée. Il n'aurait pas été difficile pour les candidats, aspirant à devenir des professeurs de philosophie, d'obtenir des notes sensiblement supérieures, en éliminant des

imperfections fort aisément repérables, assez faciles à corriger, et que tous les rapports du concours signalent année après année. Questions de métier, pourrait-on dire, celui-ci étant considéré dans ses éléments les plus simples et par là même fondateurs.

Rappelons que l' « explication de textes français » est une épreuve qui peut et doit se préparer sur un temps long (et cela d'autant plus que bien souvent, les auteurs et les œuvres du programme d'oral permettent de travailler très utilement d'autres parties ou éléments du programme) : les quelques moments qui séparent les résultats de l'admissibilité des épreuves ne suffisent évidemment pas à s'approprier des œuvres longues, denses, complexes, et nombre de prestations témoignent d'un manque évident de familiarité avec les textes ; il importe de s'engager suffisamment tôt dans la lecture et dans l'étude des œuvres, d'en connaître l'organisation générale ainsi que la progression, les moments ou articulations les plus significatifs – et cela d'autant plus que le temps relativement bref de préparation, le jour de l'épreuve, ne permet évidemment pas de prendre connaissance, ou même de relire attentivement, une multitude de passages que l'on n'aurait pas suffisamment présents à l'esprit ou que l'on s'efforcera de découvrir tardivement.

On n'attend pas des candidats une vaine montagne d'érudition : ni s'agissant du contexte historique, biographique ou bibliographique de l'œuvre ; ni s'agissant de la doctrine d'ensemble de l'auteur du texte mis au programme ; ni même s'agissant des parties les plus épineuses et susceptibles de donner lieu à une multitude de commentaires, parfois divergents. On attend en revanche une lecture résolument attentive, qui s'efforce de combiner plusieurs opérations complémentaires :

- une situation du passage, au sein de l'œuvre, mais aussi et surtout relativement aux questions et problèmes auxquels le texte vient s'articuler : si l'on omet de se donner un soubassement spéculatif explicite, c'est l'ensemble de l'explication, et jusqu'à sa conclusion même, qui se trouvent appauvries ;

- une présentation suffisamment précise de la structure du texte, de ses grandes articulations et de son mouvement propre : il ne suffit pas alors d'indiquer des parties de manière statique, il faut interroger et caractériser le mouvement et l'ordre raisonné qui permettent de *passer* de l'un à l'autre moment – un texte de philosophie, c'est proprement un *passage*, ou même *plusieurs* passages, articulés les uns aux autres ;

- une explication plus détaillée et venant éclairer les éléments principaux du texte (concepts, distinctions conceptuelles, arguments, exemples, etc.) y compris lorsque ceux-ci comportent une part de questionnement, voire d'incertitude, et parfois assumés explicitement par l'auteur lui-même ;

- une compréhension d'ensemble, qui s'élabore petit à petit et qui se ressaisit en conclusion, permettant de mesurer les apports caractéristiques du texte expliqué, dans le mouvement d'ensemble de l'œuvre et corrélativement dans les interrogations que le texte vient assumer et éclairer ; trop souvent, et de manière finalement très plate, les conclusions se réduisent à de simples résumés de ce qui aura précédé, assez ennuyeux, et sans aucun apport spécifique ; il serait bon que les candidats apprennent à composer et à présenter de belles conclusions !

Il faut insister sur ce point : c'est la précision et l'acuité de la lecture qui intéressent le jury, et celles-ci sont vraiment à bonne portée d'un travail de préparation régulier. Les textes sélectionnés et proposés à l'explication comportent toujours leur part de singularité, ils ne viennent pas répéter une doctrine générale dont la détermination et la signification seraient comme figées, données et connues à l'avance. Point n'est ici besoin d'être archi-savant, ou de faire semblant de l'être. Il importe prioritairement au jury que les candidats

se rendent disponibles pour ces effets de singularité, en se gardant des « placages » très artificiels, qui font obstacle à une véritable compréhension de la lettre comme de l'esprit des textes. Ainsi par exemple : la Préface du *Traité Théologico-politique* et les textes qui en sont extraits comportent une dynamique particulière – comme un régime conceptuel et discursif très « condensé », auquel on pouvait se rendre sensible.

Les meilleures explications sont celles qui parviennent, d'une manière ou d'une autre et sous des perspectives très variées, à scruter les textes, pour aussi s'en étonner, ce qui participe évidemment du caractère philosophique de la lecture.

Plusieurs maladroites peuvent être aisément évitées, et l'ont été par les candidats non pas les plus chanceux, mais les plus attentifs. Et notamment celles-ci :

- la lecture initiale à voix haute de l'intégralité du texte fait partie de l'explication, et, comme on le ferait devant une classe de philosophie, elle participe d'une première étape de compréhension : plusieurs candidats, par manque d'exercice, éprouvent des difficultés à trouver le bon rythme de lecture à voix haute, soit en lisant trop lentement, soit en lisant trop rapidement, et cela sans tenir compte des effets produits sur un auditoire qui semble pour eux quasi inexistant ; et dans la mesure où le texte a été lu une première fois, il n'est pas requis, sauf à perdre un temps considérable, de le relire partie par partie, au seuil de chaque moment de l'explication ;

- si l'explication doit être proprement adressée, elle doit aussi adapter sa manière à la longueur du texte – le jury propose des textes de longueur variable, et il tient bien évidemment compte de ces variations (y compris parfois en accordant un peu de temps supplémentaire pour la lecture initiale) ; soit par exemple un extrait de Lévi-Strauss proposé en explication (p. 92-93 de l'édition de référence) : la dernière partie, tout entière consacrée à l'existence et à la nature des « corrélations » méritait une attention soutenue, et il n'était pas déraisonnable d'aller plus vite sur la 1^{ère} partie du texte ;

- des introductions bâclées, tenant en quelques phrases rapidement expédiées, tronquent les mises en place et les problématisations initiales, dont on vient de rappeler l'importance, et s'enferment dans des tours formels peu instructifs ; au contraire, le jury apprécie que les candidats prennent le temps d'une situation-problématisation précise, qui permette véritablement de comprendre ce qui est en jeu, et comment et pourquoi ce qui est en jeu conduit au seuil du texte à expliquer ; pour autant, il faut aussi se méfier des introductions « débordantes », dans lesquelles on cherche à tout dire, sans réussir à sélectionner et à hiérarchiser les éléments les plus significatifs ;

- de la même manière, dans le corps même de l'explication, on n'est jamais tenu de *tout* expliquer – si le jury le souhaite, il pose des questions complémentaires lors de l'entretien sur tel ou tel point qui aurait été omis – et il faut du coup veiller au bon équilibre de l'explication, respectueuse de la dynamique d'ensemble d'un texte, d'autant plus qu'il n'est pas rare que le débouché ultime d'un texte en éclaire le développement global ;

- il est effectivement important d'inscrire le texte dans sa signification finale : bien des explications auraient été éclairées par une attention portée aux lignes ou aux paragraphes tout juste suivants, ou même aux dernières phrases des textes ; et le jury s'est souvent dit que plusieurs candidats auraient gagné à « commencer par la fin » - ce qui n'est peut-être pas une mauvaise manière de lire, même s'il est de bonne coutume que l'explication respecte et épouse dans son exposition la progressivité linéaire du texte ;

l'attention portée aux passages se situant juste en amont s'est aussi révélée très productive – ainsi par exemple de la réflexion conduite par Lévi-Strauss sur l' « étude des mythes » (p. 237-238 de l'édition de référence) s'éclaire d'autant mieux qu'on rappelle le double risque (pointé p. 237) de la « platitude » et du « sophisme ».

L'entretien joue un rôle important que les candidats doivent aborder avec le plus de confiance possible : dans leur propre capacité à se reprendre et à parfaire l'explication initiale ; dans les intentions du jury qui ne cherche jamais à déstabiliser un candidat et s'efforce d'ancrer ses questions dans ce qui a été initialement proposé. Les questions qui sont adressées au candidat lui permettent de compléter, de rectifier ou de développer, les éléments qui ont été d'abord exposés. La plupart du temps, trois ou quatre membres de la commission participent à cet échange, ce qui permet de varier ou de moduler le questionnement. Il n'est jamais rédhibitoire – cela ne doit pas inquiéter – de ne pas comprendre une question ou, la comprenant, de ne pas pouvoir répondre à une question posée par un membre du jury. Les questions s'efforcent d'être claires et susceptibles d'une réponse suffisamment simple. Il arrive toutefois – c'est notamment le cas lors des explications qui paraissent d'emblée assez réussies – au jury de poser des questions qui peuvent paraître difficiles, et qui portent sur des points d'interprétation délicats : non pas que le jury détienne alors une réponse attendue sur le modèle de la devinette ; il attend au contraire que le candidat s'approprie et affronte tel ou tel point embarrassant, propose des hypothèses d'explication, s'installe dans une position de recherche et de réflexion ouverte.

Des éléments de contextualisation, empruntés à l'histoire sociale et politique, ou à l'histoire des sciences – sans oublier, avec Lévi-Strauss, celle des arts et techniques – ont été mobilisés à bon escient dans des explications qui se sont efforcées d'inscrire les textes et le travail conceptuel qui s'y déploie dans leurs contextes, en référence aux réalités qu'ils examinent. *A contrario*, le jury a regretté l'absence d'une culture religieuse minimale (s'agissant de Spinoza) ou d'une culture scientifique (s'agissant de Lévi-Strauss) : comment comprendre la critique que Lévi-Strauss adresse à l'évolutionnisme si l'on n'a aucune idée des questions relatives à l'évolution des espèces ou, plus généralement, à l'organisation – plus ou moins finalisée – de la nature ?

II - Spinoza *Traité théologico-politique*

Réussir l'épreuve exigeait d'être attentif aux deux problématiques spécifiques du traité : jusqu'au chapitre XVI, celle de la conciliation entre la « liberté de philosopher » (incluant la liberté de culte) et la piété ; puis, à partir du chapitre XVI, celle de la conciliation entre la liberté de philosopher et la sécurité ou, plus généralement, l'intérêt de l'État. Il fallait maîtriser les principales élaborations et distinctions conceptuelles de l'ouvrage, saisir les passages dans l'économie du chapitre où ils s'inscrivent, et éviter de projeter artificiellement sur les textes à expliquer des éléments de doctrine pris dans d'autres ouvrages de Spinoza (notamment l'*Éthique* et le *Traité de la réforme de l'entendement*.) De la même manière, il fallait savoir distinguer les différentes étapes de l'ouvrage. Par exemple, le fait que Spinoza avance des arguments en faveur de l'État démocratique (notamment au chapitre XX) n'implique pas que partout et toujours dans le *Traité théologico-politique* Spinoza développe une argumentation en faveur de ce type d'État. Si le principe d'une co-action des puissances d'agir conduit effectivement à la *question* démocratique, il permet aussi

d'envisager des formes non démocratiques de gouvernement, adossées à un soutien populaire plus ou moins développé. Le jury a malheureusement entendu trop d'explications insuffisamment attentives à ce que dit *précisément* le texte qu'il s'agissait d'expliquer. Pour ce faire, il était très important d'identifier aussi précisément que possible, pour chaque passage à expliquer, les personnes visées par Spinoza (tels prophètes, scribes, tel philosophe, tel type de croyant, etc.) – autrement dit les types de subjectivité et les modes de connaissance, ou de méconnaissance, susceptibles de leur correspondre, de manière à bien contextualiser le passage et en saisir le sens spécifique.

Certains candidats bien préparés ont remarquablement réussi, au grand bonheur du jury. Ainsi, devant expliquer le début du chapitre XIX consacré à la détention par le souverain du « droit sacré », tel candidat a su indiquer la place du passage dans l'économie générale de l'ouvrage, montrer sa portée dans le chapitre, attirer l'attention sur ses aspérités et difficultés et proposer – sans certitude mais avec un réel engagement réflexif – des hypothèses explicatives en vue de les résoudre. Le passage a été questionné sous plusieurs angles : comment comprendre que ce soit au souverain et non aux théologiens de régir les affaires sacrées ? qu'implique une telle répartition des places et des rôles ? L'argument de la « paix » a été convoqué pour expliquer le refus de laisser l'administration des affaires sacrées aux théologiens, en rivalité constante. Le culte d'une religion peut-il être complètement farfelu ou fantaisiste, dès lors que ce culte ne remet pas en cause les enseignements divins officiels, favorables à la « paix et l'intérêt de la République » (p. 607) ? En d'autres termes, quelles sont les limites de la liberté de religion et de culte au sein d'un État censé administrer les affaires sacrées, et qu'est-ce qui constitue la rationalité propre d'un culte, considéré dans ses effets pratiques ? Le candidat s'est efforcé de traiter cette question en s'aidant du contexte, mais aussi d'autres passages du chapitre. Il a ainsi souligné que la « liberté de philosopher », selon Spinoza, possède un fondement non pas positif mais négatif : est permise toute religion, théorie philosophique, recherche scientifique qui n'est pas nuisible à la paix et à la sécurité. Invité à revenir sur l'adjectif « particulier » dans la phrase : « Dieu n'a aucun royaume particulier parmi les hommes, sinon par l'intermédiaire de ceux qui détiennent la souveraineté » (p. 605), il a pris soin de relire le passage en question avant de donner une réponse claire : aucun État particulier, selon Spinoza, n'a de primauté par rapport aux autres sous le regard de la doctrine religieuse particulière qu'il promet : c'est tel souverain particulier qui donne force de droit à telle ou telle religion, sans qu'il s'agisse pour Spinoza de se prononcer sur la valeur de la religion en question.

C'est ici l'occasion d'observer que de nombreux candidats, après avoir exposé leur explication du texte, ont tendance à refermer le livre, ou encore à ne pas se reporter au texte lorsqu'on les invite à réviser leur interprétation de tel ou tel passage. Rappelons que la lecture patiente du texte – autrement dit sa *relecture* à l'aide des questions du jury – est de rigueur également au moment de l'entretien, et que les questions ne visent pas à piéger le candidat ou à le mettre en contradiction avec lui-même, mais bien plutôt à le guider pour qu'il parvienne à donner l'explication la plus satisfaisante possible du passage en question.

Une tendance périlleuse, assez répandue chez les candidats, a consisté à vouloir expliquer les passages du *Traité théologico-politique* à partir de l'*Éthique* ou du *Traité de la réforme de l'entendement*. Cette méthode a le plus souvent desservi les candidats concernés. Par exemple, devant expliquer un passage où Spinoza rattache la superstition à la crainte, et soutient que celle-ci ne peut se maintenir sans l'espoir, la haine, la colère et la ruse (p. 59-61), tel candidat suppose que Spinoza se propose ici de critiquer

toute forme de superstition, en invoquant à l'appui l'Appendice de la Partie 1 de *L'Éthique*, alors que la question est plutôt de savoir comment faire persister les hommes « en une seule et même superstition » afin d'éviter des dissensions nuisibles à la paix civile. La question n'est pas ici principalement celle de l'accès à la connaissance des réalités naturelles – autrement dit, la question pour Spinoza n'est pas ici de savoir si telle religion est « vraie » ou « vaine », mais par quels moyens il devient possible de conférer à telle religion, quand bien même elle ne serait qu'une vaine superstition, une certaine stabilité (notamment, en parant cette religion d'un culte et d'une pompe qui « lui donnent un poids supérieur à tout autre » p. 61).

Le concept de *notion commune* a lui aussi fait l'objet d'embarras assez artificiels, les candidats cherchant avant tout à faire coller le texte avec la définition spinoziste des genres de connaissance, telle qu'elle figure dans le 2^{ème} scolie de la Proposition 40 de *L'Éthique*, ce qui n'était pas toujours pertinent.

Pour expliquer pertinemment les textes du *Traité Théologico-politique*, il convenait de les saisir dans le mouvement de leur chapitre d'inscription et de les situer par rapport à ce qui précède et ce qui suit. Faute de procéder à ce travail de contextualisation et de projection, certaines explications sont demeurées paraphrastiques et plates, l'enjeu du texte n'étant alors pas du tout cerné. Cependant, il fallait aussi éviter en introduction les trop longues et surtout trop générales « mises en place » : certains candidats ont consacré jusqu'à douze minutes à des considérations d'ensemble sur Spinoza, son œuvre, l'objet du *Traité Théologico-politique*, et même en donnant parfois le résumé des chapitres précédents. Mieux vaut en introduction s'en tenir à l'objet proprement spéculatif du passage, et, s'agissant de la situation dans l'œuvre, au strict nécessaire : en considérant le passage à expliquer, indiquer ce qui, dans ce qui précède ou ce qui suit, permet d'en saisir le mouvement et l'enjeu. Le recours plus détaillé à ce qui précède et à ce qui suit le texte est naturellement pertinent – et parfois même indispensable – au cours de l'explication elle-même, ou au cours de l'entretien, si cela permet de compléter le propos initial.

Ainsi par exemple, ayant à expliquer un passage où Spinoza présente, à partir d'une phase heureuse et pacifiée du régime des hébreux, ce qui pourrait ressembler au régime politique idéal (p. 571-573), le candidat, faute de prêter attention à la suite du chapitre ainsi qu'à la suite quasi immédiate du texte, se cantonne au texte et y voit l'apologie d'un modèle politique théocratique. Il occulte alors le fait que Spinoza est en train de décrire un état *précaire*, voué à se déliter sous l'effet de plusieurs facteurs exposés dans la suite du chapitre. Le point à expliquer : comment comprendre le passage progressif d'un équilibre politique apparemment idéal, à la future discorde ? est ainsi abandonné au profit d'une description plate et en réalité très abstraite du passage, qui ignore la question de la dégradation, voire de la dissolution, du corps politique. Certains termes du texte pourtant, notamment la « haine » envers les peuples voisins (p. 573), donnaient des indices pour comprendre la future dégradation du régime politique des hébreux. Une analyse précise de cette question de la haine, et du mécanisme de constitution ou de fluctuation des affects politiques, aurait été très éclairante.

Souvent, les aspérités ou difficultés du texte sont contournées plutôt qu'abordées frontalement. C'est l'occasion de rappeler qu'il vaut mieux, face à une difficulté d'interprétation, la formuler et proposer une ou plusieurs hypothèses interprétatives pour tenter de la résoudre, en faisant fond le cas échéant sur d'autres passages de l'ouvrage. Cette attitude est bien plus appréciée par le jury que celle qui consiste à lisser le texte, en laissant de côté ou en gommant les passages ou expressions problématiques. Par exemple, dans un passage où Spinoza invoque les « choses révélées » par Dieu (bas de la p. 413), après avoir rappelé que

la révélation est une vision subjective indexée sur l'imagination des prophètes, mais aussi que ces prophètes traduisent les décisions d'un Dieu qui ne parle pas véritablement (*quasi loquens* : comme s'il parlait), le candidat pouvait légitimement se demander quelles sont au final ces « choses » que Dieu est censé révéler, en pointant la difficulté de donner une signification précise ici au contenu de ces « choses ». Dans ce même passage, le candidat rappelle que les visions des prophètes procèdent de leur imagination, et que celle-ci, selon Spinoza, engendre aussi bien des visions subjectives que les notions communes. L'expression même « notions communes » (comme déjà indiqué plus haut) appelait une interprétation circonspecte, d'autant qu'ici c'est au travail de l'imagination, et non au second genre de connaissance, qu'elles se trouvent associées, dans ce contexte, où il s'agit de rendre compte des visions des prophètes. On peut comprendre que si les notions communes résultent aussi de l'imagination, à l'instar des visions subjectives des prophètes, on n'a pas à faire au même régime d'imagination, point qu'il aurait fallu préciser, quitte à en faire l'objet d'une interrogation ouverte.

Certains candidats n'ont pas osé questionner certaines affirmations de Spinoza qui pouvaient surprendre par leur radicalité ou encore par leur aspect paradoxal. Par exemple, au début du chapitre XX, Spinoza écrit : « S'il était aussi facile de commander aux âmes qu'aux langues, tout souverain règnerait en sécurité et il n'y aurait pas de pouvoir d'État violent ». L'argument est que chacun jugeant conformément aux décrets des gouvernants, tous seraient d'accord et que la concorde alors règnerait. Interrogé sur la supposée non-violence d'un tel État, tel candidat n'a pas su prendre le recul suffisant sur le texte pour se demander si un État capable de subjuguier entièrement les âmes des hommes, de telle sorte qu'elles pensent et sentent toutes la même chose, ne serait pas à sa manière le plus violent des régimes. Comment concilier une telle proposition avec le concept spinoziste de liberté politique ? C'est l'occasion de rappeler qu'il est permis et même recommandé aux candidats de prendre du recul par rapport au texte et de garder une certaine fraîcheur philosophique pour s'interroger sur l'emploi de certains termes ou sur l'aspect paradoxal de certaines formulations – et c'est notamment cela qu'une bonne introduction permet de préparer, et une bonne conclusion, de ressaisir. Dans le même ordre d'idées, après avoir soutenu que « les rabbins délirent complètement », que les commentateurs « fabriquent des rêves et des fictions », que l'auteur des Paralipomènes « ne savait pas s'exprimer », Spinoza entend établir sa thèse par l'épreuve suivante : « si quelqu'un pense que je parle de façon trop générale et sans fondement suffisant, qu'il essaie de nous montrer dans ces récits un ordre déterminé que les historiens puissent imiter dans leurs chronologies sans commettre de fautes » (p. 367). On peut légitimement se demander si Spinoza ne se taille pas ici la part un peu trop belle. Si pour réfuter sa thèse *générale* sur les rabbins, commentateurs et auteurs, il fallait découvrir un ordre chronologique infaillible dans les récits de l'ancien testament, alors Spinoza pourrait être assuré de n'être jamais contredit, tant il est évident que les récits contiennent des erreurs de date et des incohérences, comme il l'a d'ailleurs établi précédemment. Cependant, que ces incohérences existent effectivement prouve-t-il pour autant que *tous* les rabbins, commentateurs et auteurs délirent *tous*, chacun à sa manière ? Invité à examiner la manière logiquement discutable dont Spinoza entend ici établir sa position, le candidat hésite à examiner le mode argumentatif adopté par notre philosophe et se contente de répéter son « argument ».

Un autre type de défaut s'est présenté lorsqu'il s'agissait d'éclairer un texte relativement abstrait, faisant référence à des exemples situés en amont ou en aval du texte. Ainsi, ayant à expliquer un passage

où Spinoza dénonce les erreurs de retranscription dans les textes sacrés (p. 399), tel candidat s'est contenté d'invoquer ces erreurs en général et leurs causes les plus fréquentes, mais sans analyser leur contenu en se référant à des exemples précis, alors même que Spinoza donne des exemples précis à la suite du passage en question, qui non seulement confirment mais éclairent le propos en cours d'élaboration. C'est l'occasion de rappeler qu'il convient de lire ce qui précède et ce qui suit le passage à expliquer, afin de mieux cerner non seulement la place du passage dans le chapitre, mais également les exemples auquel il fait allusion. Aucun exemple ne constitue à lui seul une preuve. Mais c'est grâce aux exemples aussi que le texte se rapporte au réel qu'il décrit ou questionne : événements historiques, mais aussi éléments textuels, dont Spinoza tente d'éclaircir l'ordre propre de rationalité.

Une autre difficulté importante a porté sur la distinction établie par Spinoza entre état de nature et état social, entre droit naturel et droit civil. Par exemple, Spinoza écrit au début du chapitre XVI : « tant que l'on considère les hommes comme vivant sous l'empire de la seule nature [...] » (p. 507). La question se pose alors de savoir si Spinoza prétend décrire un état de nature réel, supposé antérieur à l'état social, ou s'il se contente d'opérer une abstraction, une expérience de pensée invitant à concevoir les hommes abstraction faite de l'ordre social, en les concevant comme s'ils vivaient sous le régime du seul droit naturel. Description d'une réalité hypothétique ou simple expérience de pensée ? Perspective historique ou bien logique ? La question valait la peine d'être au moins posée. Une fois celle-ci posée, il était éclairant de l'articuler à la définition spinoziste du droit, identifié par lui à la puissance, dans un ordre naturel que l'état civil vient dans doute compliquer de déterminations nouvelles – elles aussi à leur manière *naturelles* – mais jamais dépasser.

La plupart des candidats ont observé que Spinoza reprenait en l'aménageant le modèle de Hobbes : un état de nature précédant au moins logiquement un pacte social assurant aux hommes la sécurité par la soumission aux lois édictées par le souverain. Encore fallait-il, en supposant pertinente la comparaison avec Hobbes, souligner que pour Spinoza les hommes, au lendemain du pacte social, restent mus exactement par les mêmes passions, et que leur « droit naturel » demeure intact. Ce qui change avec l'avènement du pacte, c'est que certains des droits naturels des hommes ont été transférés au Souverain (le droit de contraindre, de se faire obéir par des moyens appropriés) tandis que d'autres ne l'ont pas été (la liberté de penser, d'exprimer et d'enseigner des idées non séditionnelles), comme Spinoza le précise au début du chapitre XVII (p. 535-537).

Le jury a pu déplorer des explications usant d'expressions vagues, s'agissant notamment d'expliquer la position de Spinoza à l'égard des Écritures. Ainsi ne pouvait-on entendre affirmer que Spinoza considère celles-ci comme « un produit de la raison », sans demander au candidat lors de l'entretien si, pour Spinoza, les Écritures sont un produit de la raison au même titre les *Éléments* d'Euclide ou l'*Éthique*. Le défaut inverse fut de donner un sens trop étroit à certains termes, notamment celui de « philosophie », que certains candidats ont cru devoir systématiquement opposer à la superstition ou à la croyance religieuse et cela sans tenir compte de la manière dont Spinoza prend sans cesse appui sur un travail de lecture et d'interprétation qui, sans jamais s'y réduire, n'est pas étranger aux traditions religieuses qu'il reprend et transforme. Les termes « philosophie » ou « philosopher » méritaient au contraire d'être élucidés dans le contexte même de l'ouvrage : lorsque Spinoza invoque la « liberté de philosopher », il donne à cette expression un sens large,

qui recouvre aussi bien la liberté d'adopter telle ou telle doctrine philosophique, que la liberté de culte et la libre recherche scientifique.

III – Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale I*

Les difficultés d'*Anthropologie structurale I* tiennent à la fois aux spécificités de son écriture et à la diversité de ses objets. Comme la compréhension d'un texte suppose de s'intéresser à ce dont il traite, cette diversité obligeait les candidats à d'autres lectures, et à se forger ou à revivifier un bagage ethnographique, linguistique, psychanalytique, etc. ; quant à la facture des articles qui composent le volume, celle-ci impliquait entre autres que la longueur et le contenu des textes proposés aux candidats varieraient beaucoup. Outre cela, la publication des articles originaux qui composent le recueil s'étalant sur une douzaine d'années, et ces articles faisant l'objet de reprises et de *post-scripta* (chapitre V, chapitre XVI), il fallait le cas échéant savoir se rendre sensible aux évolutions de la pensée de Claude Lévi-Strauss ; ainsi, par exemple, les derniers chapitres de l'ouvrage sont sans doute plus précis que son Introduction sur les rapports de l'anthropologie et de l'histoire, sur leur signification et inscription institutionnelles. Enfin, la pensée de Lévi-Strauss étant historiquement située, quelque connaissance de l'histoire intellectuelle voire politique contemporaine de la publication de l'ouvrage était parfois requise : c'était notamment le cas pour les chapitres d'objet institutionnel ou de portée polémique de la dernière partie de l'ouvrage ; et aussi, plus généralement, pour l'ensemble des questions relatives à l'état d'un monde colonisé, aux prises avec la pluralité des cultures et avec leur difficile ou même impossible partage. Il n'était pas facultatif, pour préparer l'épreuve, de se renseigner de manière suffisamment approfondie sur le contexte historique et politique de ces pages.

Certaines explications ont fait le geste de très vite s'envoler ou se réfugier dans une conceptualité très abstraite, négligeant certaines données et certaines explications tout à fait élémentaires sans lesquelles il n'y a pas de gain à abstraire : ainsi, une explication d'un extrait du chapitre introductif mobilise-t-elle des distinctions conceptuelles savantes et qui pourraient être pertinentes ; mais alors même qu'elle fait de la différence entre ethnologie et histoire son principal objet, à juste titre, elle ne souligne pas, et l'entretien ne permet pas au candidat de préciser ce point, que l'historien recourt au *document* : en négligeant cette différence simple mais fondamentale, l'explication déforme le texte et se trouve en position de le compliquer plutôt que de l'éclaircir. — En ce qui concerne maintenant des notions certes intrinsèquement très abstraites mais centrales, comme celle de « structure », il était naturellement attendu, en raison même de ce caractère central, que les candidats fussent capables de les expliquer de manière claire et sans hésitation, lorsque c'était possible, ou à tout le moins d'en expliciter les difficultés, y compris lorsque le contexte même contribuait à les mettre en évidence et poussait ainsi à questionner les définitions « canoniques ». Ce travail d'élucidation des concepts fondamentaux d'un auteur ne saurait être improvisé le jour de l'épreuve ; il doit donc être mené en amont, tout au long de l'année qui précède les épreuves orales, pour être précisément actualisé et précisé *in situ*. Pour en donner un autre exemple, l'explication d'un texte qui mentionne « l'étage de la pensée inconsciente » (p. 46-47) a tout simplement glissé sur cette formule ; interrogé à son sujet, le candidat se contente, de manière trop expéditive, d'y voir « la pensée à l'état sauvage avant qu'elle soit réalisée dans une société particulière », formule qui, avant même d'être juste ou non, soulève à son tour de

nombreuses difficultés, dont on attendrait au minimum qu'elles soient explicitées et d'une manière ou d'une autre questionnées.

Mais si la maîtrise des concepts centraux de l'œuvre au programme est requise, comme on vient de le rappeler, la tentation de les introduire de force y compris dans les textes qui n'en font ni usage ni mention donne lieu à des « placages » de schémas généraux qui n'ont que trop de chances de rendre la lecture aveugle à l'extrait précis, à ses enjeux propres, à sa cohérence interne, aux problèmes spécifiques qu'il soulève. Ainsi, p. 33, l'expression « catégories du langage » est glosée directement par « structures » : ce n'est pas là un geste *explicatif*.

Le jury a naturellement apprécié, chez les candidats, la capacité à faire un sort à certaines formules ou constructions conceptuelles particulièrement frappantes, ce qui supposait d'abord de les remarquer et de s'en étonner : à l'inverse, lorsqu'elles étaient négligées (comme p. ex. « homme total », p. 416), il n'a pu faire autrement que de remarquer ce défaut. Si l'exercice de la lecture rapprochée est plus délicat, on en conviendra, face à des textes longs (parfois fort longs), c'est au candidat de trancher et de choisir, pour rendre compte du texte de la manière la plus équilibrée et la plus fidèle possible, ce sur quoi il vaut la peine de s'arrêter et ce sur quoi l'on peut se permettre d'aller d'un pas plus vif, réservant pour l'entretien la possibilité d'un examen plus serré.

Un certain nombre de candidats tendent à « gonfler » rhétoriquement l'importance stratégique de l'extrait qui leur est soumis : tout texte n'est pas crucial, un livre ne saurait se composer uniquement de tournants décisifs, ou de moments majeurs. Ce qu'on demande surtout à la situation du texte, c'est de faire comprendre la place que celui-ci occupe dans l'économie d'un chapitre, fût-elle modeste ou même latérale ; et, ce faisant, de prendre bonne mesure, des questions et difficultés qui conduisent au seuil du texte faisant l'objet de l'explication. Le jury a naturellement apprécié les prestations qui savaient « circuler » dans l'ouvrage (ce qui voulait le plus souvent dire, d'abord : circuler dans le chapitre dont était tiré l'extrait), mais ne les a appréciées que dans la mesure où la page qu'il s'agissait de comprendre en était directement éclairée.

Certains textes garnis de nombreuses références ont été dirimants pour certains candidats, qui ont pu succomber à la tentation de se livrer à une forme d'*annotation savante* au détriment des enjeux conceptuels plus profonds : ainsi l'extrait pp. 414-415, riche de noms (Tylor, Frazer, Radcliffe-Brown, Durkheim, Mauss, Malinowski), a-t-il donné lieu à des esquisses de « fiches » successives qui ont tendu à recouvrir la réflexion sur la technique qui traversait l'extrait. Il importe alors de pouvoir revenir à des questions philosophiques plus générales, dont la formulation peut aider à prendre sur le texte la perspective de lecture qui convient.

S'agissant des disciplines connexes si fréquemment convoquées par Lévi-Strauss, s'il n'était ni indispensable ni exigible, par exemple, d'être ferré à glace sur toute question imaginable de linguistique, il convenait aussi d'en savoir assez, et d'éviter de « vouloir en faire trop » au risque de trahir une maîtrise imparfaite : phonologiquement, l'expression de « voyelle liquide » n'a, ainsi, pas de sens. De même, à l'occasion (p. 237-238) d'une référence à C. G. Jung, il eût été bon — c'est, là encore, le travail d'une préparation suffisante en amont — de pouvoir préciser en quelques mots ce dont on parle lorsque l'on parle d'« archétype », et surtout, en quoi cette référence nourrit le propos, et peut-être aussi les embarras, de Lévi-Strauss lui-même.

On a enfin très souvent eu l'occasion de regretter que les candidats n'osent pas davantage prendre de recul critique vis-à-vis des thèses de Claude Lévi-Strauss, fût-ce pour mieux les défendre en définitive, et en faire apparaître le sens proprement philosophique. Ainsi, les explications d'extraits des chapitres sur la magie ont souvent paru passer en partie à côté de leurs objets, faute de poser avec une naïveté de bon aloi certaines questions après tout centrales : la « cure chamanique » est-elle véritablement une cure ? en quel sens de la maladie ? et qui est alors le médecin ? cette notion est-elle ici pertinente ? On est en mauvaise posture pour rendre compte de l'idée d'« efficacité symbolique » si l'on évite de se poser la question de la réalité des *effets* qui sont empiriquement produits par les cérémonies, incantations, etc., auxquelles cette « efficacité » est attribuée, et celle de la réalité de cette *production*. Une candidate interrogée sur cette question n'a pas semblé maîtriser le concept de *placebo*, qui aurait pu être utile à la structuration de la réflexion sur une question qui, *de facto*, est en partie empirique. D'autres semblent ne pas voir le caractère quasi-oxymorique d'expressions pourtant aussi frappantes que celle de « manipulation psychologique des organes » (p. 219). De même, les positions de Lévi-Strauss vis-à-vis de la psychanalyse, régulièrement mobilisées dans ces chapitres, pouvaient faire l'objet d'une discussion plus distante et moins mimétique que cela n'a souvent été le cas.

Il ne s'agit pas de méconnaître les difficultés tout à fait considérables d'un ouvrage qui force son lecteur à se dépayser fortement, et exige de lui des connaissances plus que minimales en linguistique, psychanalyse, ethnographie, etc. ; mais ces difficultés mêmes, comme c'est de manière générale le cas avec les textes d'oral, contraignent une bonne préparation à se faire précoce et pour ainsi dire inquisitive. Le jury a toujours valorisé les prestations qui affrontaient ces difficultés, ce qui impliquait évidemment de réserver une évaluation plus sévère à celles qui les ignoraient, par impréparation, ou les repéraient mais tentaient de les escamoter. Les très bonnes explications que le jury a eu la joie d'entendre, savantes sans être vainement érudites, soucieuses du détail sans aller jusqu'à brouiller les grandes lignes du tableau d'ensemble, témoignent de la possibilité d'un travail patient et modeste, et en définitive excellent, en dépit de ces difficultés, ou même grâce à elles.

ÉPREUVES D'ADMISSION

QUATRIÈME ÉPREUVE

Traduction et explication de texte étranger

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme. Le programme est renouvelé chaque année. Un dictionnaire sera mis à la disposition des candidats (bilingue pour le grec et le latin, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 45 minutes (traduction et commentaire : 30 minutes ; entretien avec le jury : 15 minutes) ; coefficient 1,5 ».

Composition de la commission : Mmes et M. Christophe BARDYN, Claire CRIGNON, Laure FOURNIER, Jérôme LÈBRE, Stéphane MARCHAND, Éric MARQUER (Président de commission), Claire PAGÈS, Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN (Présidente de commission), Marwan RASHED, Philippe ROHRBACH, Philippe SOULIER.

GREC

THÉOPHRASTE, Χαρακτήρες (*Caractères*), Paris, Les Belles Lettres, 2012, p. 39-101

**Rapport établi par M. Stéphane Marchand
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Données statistiques

Candidats présents : 15

Moyenne des notes : 12,90 (moyenne des admis : 14,83)

Ecart type : 3,39 (écart type des admis : 2,40)

Répartition des notes :

06 : 1 ; 08 : 1 ; 09 : 2 ; 11 : 1 ; 12 : 1 ; 13 : 2 ; 14 : 1 ; 15 : 2 ; 16 : 3 ; 17 : 1 ; 18 : 1

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

de la page	début	fin	à la page
41 ligne 1	I. ΕΙΡΟΝΕΙΑΣ	θάπτον πιστεύεις	42 ligne 24
43 ligne 1	II. ΚΟΛΑΚΕΙΑΣ	τοῖς ἄλλοις λαλεῖν	44 ligne 33
51 ligne 1	VI. ΑΠΟΝΟΙΑΣ	γνάθον ἐκλέγειν	52 ligne 29
57 ligne 1	IX. ΑΝΑΙΣΚΥΝΤΙΑΣ	οὐδεμία σοι χάρις	58 ligne 23
59 ligne 1	X. ΜΙΚΡΟΛΟΓΙΑΣ	ῥυπαίνηται ταχύ	60 ligne 30
71 ligne 1	XVI. ΔΕΙΣΙΔΑΙΜΟΝΙΑΣ	τῶν παιδῶν	72 ligne 30
75 ligne 1	XVIII. ΑΠΙΣΤΙΑΣ	συνακολουθήσω	76 ligne 24
79 ligne 1	XX. ΑΗΔΙΑΣ	καὶ εὐφραινώμεθα	80 ligne 25
81 ligne 1	XXI. ΜΙΚΡΟΦΙΛΟΤΙΜΙΑΣ	καθ' ὑπερβολὴν εὐημέρει	82 ligne 26
83 ligne 1	XXII. ΑΝΕΛΕΥΘΕΡΙΑΣ	ὄν αὐτὸς φορεῖ	84 ligne 25
85 ligne 1	XXIII. ΑΛΑΖΟΝΕΙΑΣ	αὐτῷ ἀκολουθεῖ	86 ligne 30
87 ligne 1	XXIV. ΥΠΕΡΗΦΑΝΙΑΣ	καὶ « τὴν ταχίστην »	88 ligne 22
91 ligne 1	XXVI. ΟΛΙΓΑΡΧΙΑΣ	ταῦτὰ προαιρουμένους	92 ligne 33
97 ligne 1	XXIX. ΦΙΛΟΠΟΝΗΡΙΑΣ	λεγόμενα ἐπὶ τὸ χεῖρον	98 ligne 22
99 ligne 1	XXX. ΑΙΣΧΡΟΚΕΡΔΕΙΑΣ	μισθὸν ἐκτίνη	100 ligne 30

Rapport d'épreuve

Peut-être faut-il commencer par rappeler une évidence : une traduction correcte du texte proposé est la condition *sine qua non* de la réussite de l'épreuve d'explication de texte en langue étrangère. Celle-ci doit s'adosser à la compréhension complète du texte proposé, donc à la présentation d'une traduction acceptable et plus généralement à une certaine familiarité avec la langue grecque. Aussi faut-il que les candidats prennent connaissance du texte et le traduisent le plus tôt possible dans l'année de préparation du concours. Le temps de préparation de l'épreuve proprement dite (1h30) ne donne en effet guère de temps pour des recherches précises de vocabulaire ou pour de longues hésitations sur la syntaxe du texte ; et le temps passé à la traduction empêche nécessairement sur la conception d'une explication. On ne peut que regretter que durant cette session, alors que le texte au programme était relativement court, quelques candidats aient échoué à présenter une traduction correcte, vraisemblablement faute de préparation durant l'année.

Devant le jury, la traduction doit être présentée, suivant l'expression consacrée, « par groupes de mots », c'est-à-dire en suivant l'ordre de la construction grammaticale choisie pour la traduction française ; on n'insistera pas assez sur la nécessité de présenter cette traduction pas à pas et calmement,

afin de rendre intelligible la compréhension de la lettre du texte par le ou la candidate, dès la présentation de la traduction. Cette dernière doit être définitive, c'est-à-dire qu'il ou elle ne doit pas faire part de ses hésitations grammaticales ou lexicales, ce qui ne l'empêche pas de revenir sur ses choix durant le temps de l'explication – bien au contraire, on l'y invite le cas échéant. La traduction doit être précise, proche du texte source, sans pour autant être absolument littérale. Il faut, dans la mesure du possible, tâcher de traduire tous les mots, y compris les « petits » mots si fréquents dans la langue grecque (μέν, δέ, οὖν *etc.*), afin de rendre toutes les nuances du texte. On veillera enfin à traduire l'édition du texte grec telle qu'elle est donnée au programme, quand bien même de meilleures éditions critiques existeraient sur le marché (rappelons à cette occasion que le choix de l'édition est aussi dicté par des considérations pratiques comme la disponibilité du volume et son prix) ; c'est-à-dire qu'il faut en respecter les choix éditoriaux (notamment en ce qui concerne les passages athétisés, ou les interventions de l'éditeur), quitte encore une fois à ce que les candidats utilisent leur connaissance d'autres éditions dans le courant de l'explication du texte, pour autant que cela leur paraisse servir leur interprétation.

Cette année, le jury a eu le plaisir d'entendre un nombre important de traductions très satisfaisantes, sur le chap. 2 notamment (ὁ κόλαξ, le flatteur), le chap. 6 (ὁ ἀπονενοημένος l'insensé), le chap. 9 (ὁ ἀναίσχυντος, l'homme sans scrupule) le chap. 10 (ὁ μικρολόγος, le pingre), chap. 18 (ὁ ἄπιστος, le défiant), le chap. 21 (ὁ μικροφιλότιμος, l'orgueilleux), le chap. 24 (ὁ ὑπερήφανος, l'arrogant). Elles montraient non seulement une réelle intelligence de la langue grecque, mais parfois aussi de l'inventivité dans les propositions de traduction.

Les notes les plus basses sont directement liées à des traductions fautives et à des contresens sur la lettre même du texte, dus à une impréparation manifeste (par ex. pour le chap. 20, ὁ ἀγῆς, le fâcheux, où la traduction achoppe d'emblée sur des syntagmes aussi récurrents dans les *Caractères* que ὡς ὄρω λαβεῖν et τοιοῦτός τις οἷος). La construction du texte de Théophraste n'était pas nécessairement difficile à identifier, mais certains passages sont problématiques de l'aveu même des éditeurs, et d'une manière plus générale le vocabulaire utilisé dans les *Caractères*, volontairement ancré dans la vie quotidienne et peu commun dans le Grec philosophique, demandait une attention particulière ; il convient donc de saluer les candidats pour la bonne tenue, dans l'ensemble, de leurs traductions.

Quelques candidats ont proposé des traductions qui correspondaient manifestement à une autre édition du texte grec, ou qui faisaient peu de cas de la leçon retenue ou proposée par O. Navarre. Ce fut le cas par exemple d'un candidat qui pour la traduction du chap. 22 – ἡ ἀνελευθερία, le caractère du parcimonieux – fait de δαπάνην un accusatif de relation et omet ainsi de traduire le participe φεύγουσα, à l'instar de l'édition de Diggle (p. 126 et 420). Pareillement, quand bien même on disposait d'une bonne traduction française, la préparation de l'épreuve supposait de veiller à comprendre par soi-même la construction et la traduction, afin de pouvoir les justifier personnellement et d'éviter de faire comme un candidat pour le chap. 26 – ὁ ὀλιγαρχικός – qui expliqua que le verbe οἰκεῖν signifiait « partir » (réponse probablement faite sous l'influence de la traduction de Navarre qui, pour les besoins du style, transforme l'expression ἢ τοῦτους δεῖ ἢ ἡμᾶς οἰκεῖν τὴν πόλιν « soit c'est à eux, soit c'est à nous d'habiter la cité » en « à eux ou à nous de sortir de la Cité ») ; ou comme cet autre candidat qui, pour le chap. 30, le profiteur éhonté, rendit τῶ φίλῳ par « à ses amis », à l'instar de Navarre, mais sans comprendre, à la différence de sa source,

qu'il s'agit là d'un emploi générique de l'article singulier, procédé fréquent dans les *Caractères* – ou encore qui, pour le même chapitre, rend directement κοινὸν τὸν Ἑρμῆν par « aubaine commune », traduction certes tout à fait correcte décalquée de Navarre, mais sans sembler *voir* l'inscription littérale de la référence à Hermès dans cet idiotisme religieux qu'il ne saisit pas comme tel, ainsi que le confirmera l'entretien.

Rappelons donc pour conclure sur ce point que l'épreuve d'explication de texte en langue étrangère demande aux candidats une certaine familiarité avec une langue et surtout la lecture patiente d'un texte directement dans sa langue originale. L'apprentissage par cœur et la récitation mécanique d'une traduction déjà existante, aussi bonne soit-elle, s'ils peuvent sembler émotionnellement rassurants, sont non seulement vains, mais véritablement nuisibles, en ce qu'ils empêchent les candidats qui y recourent de montrer au jury leur aptitude à se confronter à un texte philosophique écrit dans une langue étrangère – ce qui définit précisément cette épreuve.

Si la traduction du texte constitue la condition d'une note honorable, elle est loin d'être suffisante, l'épreuve visant en effet à produire une véritable explication d'un texte donné. Le choix des *Caractères* de Théophraste, à cet égard, exigeait des candidats une approche un peu différente de celle des textes considérés comme des « classiques » de l'histoire de la philosophie, puisqu'il leur était demandé de réfléchir sur les exemples et les cas moraux qui constituent les *Caractères*. De ce point de vue, les explications qui se contentaient d'une démarche descriptive sans dégager les dimensions éthique, poétique, ou rhétorique, de chaque exemple, pouvaient difficilement aspirer à une note supérieure à la moyenne. Ce fut le cas par exemple du chap. 22 (ὁ ἀνελεύθερος – le parcimonieux) à l'occasion duquel le candidat, tout en soulignant à juste titre la dimension politique de la mesquinerie de l'ἀνελεύθερος par opposition à d'autres formes d'avarices, n'est jamais vraiment parvenu à faire apparaître le sens moral du caractère en se demandant, par exemple, s'il procédait d'un calcul, d'une tare ou d'un vice. De même l'explication du chap. 16 sur le superstitieux (ὁ δεισιδαιμόμων), alors qu'elle s'appuyait sur une traduction globalement correcte et qu'elle commençait par poser explicitement la question cruciale de savoir si la crainte des dieux en question relevait d'un vice ou d'une passion, ne parvint jamais à proposer une lecture claire du caractère ou, *a minima*, à relever clairement les implications toutes différentes des deux interprétations.

Dans l'ensemble, le jury a valorisé les candidats faisant montre d'une capacité réelle à dégager le sens précis du caractère étudié en le mettant en relation avec d'autres, et en explicitant d'une manière claire ces relations. L'usage de références internes a ainsi permis l'explication remarquable du chap. 24 sur l'arrogant (ὁ ὑπερήφανος) durant laquelle la candidate a fait apparaître la spécificité de ce texte, en faisant jouer notamment les différences avec le vantard (chap. 23, ὁ ἀλαζών) ou avec le brutal (ch. 15, ἡ ἀυταδής) et en proposant finalement une lecture tout à fait convaincante de ce caractère comme la description d'un vice particulièrement insidieux. De même, l'explication faite du chap. 9 a excellemment mis en évidence ce en quoi, dans la typologie des quatre formes d'avarice présentée par Théophraste, ἡ ἀναισχυντία, l'absence de scrupules, associée au dérèglement dans le rapport à l'argent un mépris spécifique du code d'honneur des citoyens, faisant de ce vice une sorte de déclinaison de ἡ ἀνελευθερία distincte de celle présentée au ch. 22, et la démarquant à la fois de ἡ αἰσχροκέρδεια, la poursuite d'un profit honteux (ch. 30) et de ἡ μικρολογία, la pingrerie (ch. 10).

En outre, le jury a particulièrement apprécié les efforts faits pour confronter le texte des *Caractères* au *corpus* aristotélicien et notamment à l'*Éthique à Nicomaque*, et pour se demander par exemple dans quelle mesure le caractère en question pouvait entrer dans le cadre de la lecture aristotélicienne de la vertu comme médiété. L'explication du « flatteur » (chap. 2, ὁ κόλαξ), par exemple, a donné lieu à une lecture très éclairante du caractère inconvenant de ce personnage à partir de la théorie aristotélicienne de la φιλία ainsi que du chap. 6 du livre II de la *Rhétorique*.

D'une manière générale, on demandait une réflexion approfondie sur le sens éthique précis de la démarche propre à chaque caractère : le simple rapprochement avec la théorie aristotélicienne du vice et de la vertu (notamment à partir des livres III à V de l'*Éthique à Nicomaque*) ne suffisait pas si elle ne s'accompagnait d'une réflexion sur la cohérence entre la théorie aristotélicienne et la description de Théophraste. On pouvait ainsi se demander : dans quelle mesure le caractère décrit-il un vice au sens aristotélicien ? Les exemples laissent-ils transparaître une quelconque délibération, calcul ou intention dans le caractère ? Celui-ci est-il corrigible, singulier, typique ? Et que nous apprend le texte dans une double perspective anthropologique, celle du monde grec et celle d'une connaissance générale de l'homme ? Autant de questions précises à poser qui permettent de réfléchir sur les intentions d'un texte à tous égards *sui generis*. De fait, la critique s'interroge toujours sur le sens même de ce texte, et le jury n'attendait évidemment pas des candidats une lecture particulière ni même que soit tranché définitivement le différend critique. De ce point de vue l'explication proposée de l'ὀλιγαρχικός du ch. 26 est un bon exemple. Le candidat a proposé une lecture de ce caractère comme d'un véritable danger politique pour une Cité démocratique dans laquelle il sèmerait la graine de la dissension, interprétation contestable puisqu'on pouvait au contraire montrer comment Théophraste s'attache à dépeindre dans la figure du « réactionnaire » (ainsi que l'on pouvait traduire ὀλιγαρχικός), par une suite de fines touches comiques, un personnage inoffensif, « un snob bien plus qu'un homme d'action » (Navarre, commentaire exégétique et critique, p. 174 ; cf. Diggle, p. 463 : « he is a blustering ineffectual figure, not to be taken seriously »). L'explication a cependant été reçue avec bienveillance, même si elle aurait gagné à se confronter à d'autres hypothèses interprétatives et à se présenter de façon moins unilatérale. Si aucune interprétation prédéterminée n'était prescrite par le jury, il était attendu, en revanche, des candidats qu'ils proposent une lecture argumentée et cohérente du passage dont ils avaient la charge, dans le cadre d'une lecture personnelle des *Caractères*. L'explication du chap. 21 (ὁ μικροφιλότιμος) par exemple, qui proposait une lecture assez complète du vaniteux à partir de l'excès et de la juste mesure, de même que l'explication du chap. 10 (ὁ μικρολόγος) à partir d'une lecture comique plutôt que morale, ont montré tout l'intérêt d'une analyse philosophique d'un tel texte.

Si la traduction et l'explication du texte constituent deux moments bien distincts dans le déroulement temporel de l'épreuve, il va de soi, comme on l'a dit plus haut, que la qualité de l'explication dépend très étroitement de l'attention portée à la littéralité du texte dans sa langue même, qu'elle ne peut s'en affranchir et doit s'y articuler le plus explicitement possible. Aussi n'est-il nullement étonnant que la meilleure explication présentée cette année, celle du ch. 9, se soit constamment référée au détail des mots grecs pour justifier et éclairer ses analyses : non seulement cette minutie exégétique n'a pas restreint l'amplitude philosophique du propos, mais elle l'a servie. Ainsi, dans son analyse de la définition liminaire, la

candidate a souligné que l'emploi de l'adverbe ὡς, dans le syntagme ὡς ὄρω λαβεῖν, correspond à l'approche par esquisse d'une disposition (ἔξις) qui ne peut être saisie directement par une définition, conformément à la tradition péripatéticienne. De même, l'attention portée sur le jeu des préfixes verbaux dans ἀποστρεφῖ (l. 5), ἀποτιθέναι (l. 7), μεταδοῦναι (l.17), a permis de mettre en lumière la manière dont la passion rétentionnaire de l'ἀνάσχυντος s'avère dans un détournement des règles de l'échange et un dérèglement dans le système de la réciprocité qui constitue la communauté civique.

L'entretien avec le jury – spécificité de l'épreuve d'explication de texte – constitue un moment particulier de cette épreuve. Le jury peut, à cette occasion, demander aux candidats de revenir sur leur traduction, afin de s'assurer de la bonne compréhension de la traduction proposée, éventuellement de justifier ou de reconsidérer leur construction ou leur traduction. Les candidats peuvent saisir cette occasion pour discuter ouvertement de leur choix de traduction, revoir leur proposition et éclaircir de possibles malentendus. L'entretien doit être conçu, dans la mesure du possible, comme l'occasion d'une discussion sur le texte. Les candidats qui ont réussi à se prêter à l'exercice de la discussion ont souvent eu de très bonnes notes. La discussion autour du chapitre 6 (ὁ ἀπρονενοημένος, le cynique) a par exemple fait apparaître la médiocrité du personnage (qui n'est assurément pas « un génie du vice » comme l'a dit excellemment le candidat) de manière plus saillante que lors de l'explication, et le candidat a su prendre le temps de préciser son propos en fonction de la discussion. Quoi qu'il en soit, il est essentiel de considérer ce moment comme l'occasion d'un échange philosophique avec le jury pour expliciter sa proposition de lecture plutôt que comme un interrogatoire visant à corriger d'éventuelles lacunes ou erreurs.

Les bonnes, voire très bonnes notes dont ont été récompensées de nombreuses prestations cette année n'ont rien de miraculeux : elles témoignent de ce que la réussite de l'épreuve en textes étrangers est tout à fait accessible aux candidats hellénistes, pour peu qu'ils ou elles se donnent la peine d'un entraînement régulier et suffisamment anticipé à la traduction, se soucient d'une appropriation philosophique de l'œuvre et veillent à respecter les exigences spécifiques de cette épreuve.

LATIN

ERASME, *Institutio principis christiani (L'Éducation du prince chrétien [ou l'art de gouverner])*, Paris, Les Belles Lettres, 2016 (réimp. 2019), chapitres 2-11, p. 123-235 (pages impaires)

Rapport établi par M. Christophe Bardyn
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données statistiques

Candidats présents : 26

Moyenne des notes : 9,77 (moyenne des admis : 12,27)

Ecart type : 3,73 (écart type des admis : 3,47)

Répartition des notes :

03 : 1 ; 05 : 1 ; 06 : 2 ; 07 : 2 ; 08 : 8 ; 09 : 2 ; 10 : 2 ; 11 : 1 ; 13 : 3 ; 15 : 2 ; 18 : 2

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

de p.	Début	Fin	à p.
125	Neque mediocre momentum	publicum aerarium expilari	125
127	Ad gratiam non raro	humanae vitae tyrannis	127
129	Sed est omnium	aut tyrannidem doceant	129
133	Si celsitudines	Christi regulam exigit	133
135	At hodie permultos	ubique dedocens tyrannidem	137
141	Praemonendus est princeps	in movendo bello	141
143	Qua quidem in re	ipse sibi noceat	145
145	Deinde modis omnibus	sanis habeant dementes	145
149	Duae potissimum res	pollere apud suos	151
151	Nec praetereundum est	consulunt ejus nomini	153
157	Tantum vim habet	alia conari via	157
161	Alioqui si exactiones	suum esse putent	161
165	Cum propria bonorum	ad indignos transferatur	165
169	Optimae leges sub	fuerant depraventur	169
173	Quamquam autem egregii	etiam incorruptos	175
175	Quemadmodum fidus	expellat e civitate	177
181	Illud in universum	supplicii assuescere	181
185	Ut principe	liberas esse oportet	187
187	Non satis est	reipublicae corpore	189
193	Quemadmodum chorus	imperant plebi	195
199	In pangendis	queritur aliquis	199
205	Equidem multo	geniorum affinitas addit	207
211	Princeps igitur	observari cognoscique	213
217	Hoc sibi penitus	dignum principibus	219
225	Plato seditionem	vulgo conflictamur	225
229	Posteaquam princeps	emptam victoriam	231

Rapport d'épreuve

Vingt-huit candidats ont passé l'épreuve de latin. Leurs notes vont de 3/20 à 18/20, avec une moyenne de 9,6/20. Cinq candidats ont été notés 6/20 ou moins, treize ont eu de 7/20 à 9/20, cinq de 10/20 à 13/20 et cinq ont obtenu de 15/20 à 18/20. Comme le montrent ces notes, les performances ont été très hétérogènes. Cela était clairement dû au niveau de préparation des candidats et non à la difficulté intrinsèque des textes, qui ne présentaient pas d'aspérités particulières.

Rappelons qu'il peut être utile, en latin, de connaître les déclinaisons, même les premières. Cela aurait évité à une candidate de confondre *filius* (le fils) et *filia* (la fille), et de traduire ainsi un passage de la page 215 : « il convient qu'un fils de roi se marie avec un roi ou un fils de roi ». Même après avoir été alertée par les questions du jury, la candidate n'a pu que reconnaître l'étrangeté de cette phrase, sous la plume d'Érasme, et n'a pas su proposer une meilleure traduction. Certaines traductions échappent ainsi à tout bon sens, comme lorsqu'un candidat traduit *involvi aere alieno* (p. 161) par « être enveloppé d'une atmosphère étrangère », alors que cela signifie : « être endetté ». Le défaut d'attention à la lettre du texte conduit encore à des contresens. Dans un passage où reviennent à plusieurs reprises des termes médicaux (*medicus, morbus, remedium, sanitas*, etc.), et où il est question de « chasser la maladie » (p. 175), le candidat soutient imperturbablement que le texte a une visée pédagogique et non curative.

À défaut de prendre le Pirée pour un homme, un candidat a cru que *Graecus* (sans doute à cause de la majuscule) était un nom de personne dans la phrase suivante : *quod egregie Graecus ille sapiens dixit* (p. 185), ce qui donnait : « ce que Graecus, savant en cela, dit » au lieu de « ce que cet illustre sage grec dit ». Dans un autre passage, *pauperculum bonis nudatum una cum uxore* (p. 187) devient « un pauvre avec une femme bonne et dénudée » au lieu de « un pauvre dénué de biens avec sa femme ». Être capable de distinguer entre un nominatif et un accusatif peut servir aussi. *Tyrranidem sapit* (p. 157) ne veut pas dire « le tyran sait » mais « cela sent son tyran ». De manière générale, le datif et l'ablatif sont souvent confondus entre eux, ou pris pour des nominatifs, ce qui donne inévitablement lieu à des contresens et témoigne tout aussi certainement d'un manque de familiarité avec la langue latine. L'expression *quoties vacaret a reipublicae negotiis* (p. 211) ne signifie pas « chaque fois qu'il vaquait aux affaires de la république », mais « chaque fois qu'il était déchargé des affaires de la république ».

Le terme *respublica*, qui revient souvent dans le texte d'Érasme, posait un problème de traduction qui a rarement été remarqué par les candidats, et encore moins souvent résolu. Érasme s'adresse en effet dans cette œuvre au futur Charles Quint, un futur empereur dont l'empire n'était pas exactement une « république ». Érasme emploie d'ailleurs assez souvent le terme *regnum*, qui semble plus approprié dans ce contexte, et parle presque à chaque page de rois ou de princes. *Respublica* peut donc difficilement être rendu par « république », sauf lorsqu'il est question d'un homme politique romain de l'Antiquité, comme Scipion à la page 211. Dans les autres cas, les candidats ont souvent été tentés de traduire ce mot par « État », mais cette option n'était pas satisfaisante non plus, car Érasme écrit à une date où le terme État ne s'est pas encore imposé dans les langues vernaculaires, et où la chose même ne correspond pas encore à ce que nous entendons par là. On pouvait donc recourir à des périphrases comme « la communauté politique » ou même au très suranné « la chose publique », l'essentiel étant en fait de souligner la difficulté

pour Érasme de mettre en adéquation son vocabulaire latin classique et la réalité qu'il avait sous les yeux. Ce qui nous conduit aux questions de commentaire.

Le titre de l'ouvrage, *L'Éducation du prince chrétien*, montrait par lui-même que deux dimensions étaient impliquées dans sa réflexion : une dimension politique et une dimension religieuse. L'articulation entre les deux a rarement été traitée de manière équilibrée par les candidats. Les uns ont fait du traité un texte purement politique, les autres un discours purement théologique, alors qu'il était parfois l'un, parfois l'autre, et de temps en temps les deux à la fois. Dans bien des cas, cette tension était précisément le problème que posait le texte. Ce défaut de compréhension a eu de nombreuses conséquences dans les commentaires.

La dimension politique était évidemment première, car il s'agissait pour Érasme d'éduquer un prince. De ce point de vue, les thèses de l'ouvrage sont généralement empruntées à la littérature politique classique, de Platon à Cicéron et Plutarque. De nombreux exemples relevaient eux aussi de la littérature antique, à commencer par celui d'Hélène à propos des mariages. Il est tout de même dommage d'ignorer absolument les mésaventures d'Hélène avec Pâris, et le fait qu'elles sont supposées être à l'origine de la guerre de Troie, histoire fondatrice de la littérature occidentale s'il en est.

Le prince d'Érasme doit être vertueux, ce qui ne lui interdit pas de se soucier des apparences. Un candidat a interprété le conseil de la page 151 (« déléguer à d'autres les actions qui nourrissent la haine ») comme une forme de ruse et une concession à un « réalisme troublant » relevant quasiment de la démagogie. En réalité, Érasme donne ici un conseil de prudence politique, qu'il rapporte explicitement à Aristote et qui ne relève ni de près ni de loin d'une forme de machiavélisme. Une autre candidate parle de façon anachronique de « manipulation » à propos des mariages princiers et du choix d'une épouse convenable, sans tenir compte du fait qu'à cette époque, les mariages des grands étaient tous arrangés pour des raisons économiques, sociales ou politiques. La même ignorance du contexte a fait que la référence aux « mages et aux devins » (p. 127) a été considérée comme « ridicule » par un candidat.

L'aspect chrétien a parfois été surinterprété. Ainsi, une candidate remarque la distinction entre *civitas* et *regnum* (p. 169), et suppose que le premier terme renvoie à la cité terrestre, alors que le second désignerait immédiatement le royaume de Dieu. Cette interprétation forcée ne reposait sur aucun élément objectif du texte. De la même manière, le terme *sanctus* a été traduit automatiquement par « saint » même dans des passages où il ne pouvait pas avoir ce sens. Ainsi, lorsqu'Érasme écrit qu'on ne peut rien trouver de *sanctius* que les *Apophtègmes* et les *Moralia* de Plutarque, il vaut mieux traduire ce terme par « plus vertueux » que par « plus saint » (p. 135). Inversement, les *sacra volumina* désignent les Écritures saintes (p. 141).

Plus largement, les positions d'Érasme dans les débats de son époque paraissent mal connues. Son appartenance au mouvement évangélique a été complètement ignorée, alors que cela aurait pu éclairer certains de ses propos. En effet, il pouvait paraître surprenant de lire, sous la plume d'un

chanoine augustinien, une remise en question de la valeur des commentaires des Pères de l'Église, et particulièrement de saint Augustin (p. 225) ! Ici, la liberté intellectuelle du clerc n'est pas une volonté de rupture avec la tradition ecclésiastique mais un souci de retour aux sources de l'Évangile. Érasme n'est pas Luther. De même, dans la lecture des « Saintes Écritures » (p. 141) l'usage de *l'Ancien Testament* est soigneusement limité, de crainte que la figure du « Dieu vengeur » ou du « Dieu des armées » ne l'emporte sur celle du Christ miséricordieux, centre du *Nouveau Testament*. Il faut donc lire allégoriquement les histoires militaires d'Israël, et on remarque en cela qu'Érasme s'inscrit justement dans la tradition des Pères de l'Église. Les considérations du chapitre 2 sur les flatteurs renvoient par ailleurs au mouvement anticurial dont Érasme était le contemporain et qui fut illustré entre autres par Ulrich von Hutten. En cette période où les États modernes commencent à se constituer, la cour princière est identifiée progressivement comme un dangereux lieu de pouvoir arbitraire et de corruption. Le courtisan est une figure qui émerge à la même époque, par exemple dans le *Livre du courtisan* de Baldassare Castiglione (1528). Il fascine celles et ceux qui magnifient le modèle princier, et déplaît à ceux qui se veulent fidèles à un idéal de vie politique réglée, tel Érasme.

Les autres œuvres d'Érasme ont rarement été citées, même lorsque cela s'imposait. Page 129, il est question de la *stultitia* (sottise ou folie) et de la *philautia* (amour de soi) : « Mais à tout âge la sottise, qui a pour compagnon l'amour de soi, est exposée [à la flatterie] ». La candidate interrogée sur ce passage ne connaissait visiblement pas l'existence d'une œuvre d'Érasme intitulée *Stultitiae Laus, L'Éloge de la folie*, dans laquelle *Philautia*, personnifiée, apparaît comme la première compagne de *Stultitia* (§ 9). La seconde de ses compagnes n'est autre que... *Kolakie*, la flatterie (id.). La simple mise en relation de notre passage avec cette œuvre si célèbre aurait pu inciter à lire la phrase autrement que comme une banalité psychologique. L'amour de soi, pour Érasme, et ici il rejoint Augustin, est ce qui s'oppose le plus à l'amour de Dieu, et conduit donc nécessairement à la faute ou au péché. Un commentaire assez satisfaisant a tout de même su faire référence à l'adage 3001, *Dulce Bellum Inexpertis* (« la guerre est bonne pour ceux qui ne l'ont pas faite »), dans le cadre du dernier chapitre sur les entreprises guerrières. Le pacifisme d'Érasme n'est pas une position irréaliste qui serait due à un défaut de pratique du monde politique et à une sorte d'idéalisme naïf. Il repose au contraire sur l'expérience (mentionnée négativement dans le titre latin à travers « *inexpertis* »), sinon celle du prêtre, du moins celle de ceux qui l'ont faite. Dans l'adage, la question des motifs ou plutôt des prétextes de la guerre était développée, ainsi que celle de la guerre juste et des pseudo-justifications théologiques. Bref, la lecture de ce texte si célèbre était faite pour nourrir la préparation des candidats

D'un point de vue philosophique, on a pu regretter que trop souvent les candidats n'aient pas apporté l'attention nécessaire à l'explicitation des présupposés moraux qui fondent les positions d'Érasme pour produire une véritable explication du texte. Par exemple à propos du chapitre 2, p. 129, sur la flatterie, l'explication en resta au simple niveau descriptif des effets de la flatterie, échouant à expliquer pourquoi du point de vue d'Érasme la flatterie adressée à soi-même constitue un danger supérieur aux autres flatteries. Dans le même chapitre, p. 125, faute d'avoir suffisamment réfléchi à l'argument, le candidat ne parvient pas à expliquer pourquoi Érasme considère que la flatterie peut être considérée comme un crime passible de

peine de mort. Dans le même registre, chapitre 6, p. 181, le candidat, qui produit au demeurant une explication honorable, ne parvient pas à rendre raison de l'affirmation selon laquelle l'adultère est un délit plus grave que le vol pour Érasme. Ces exemples visent à rappeler qu'il est essentiel pour expliquer un texte de déployer les raisons des positions adoptées quand bien même elles ne sont pas explicitées par l'auteur.

Le texte utilisait de nombreuses images, métaphores, comparaisons et analogies ; on a pu regretter que les candidats ne cherchent pas à en produire systématiquement l'explication en faisant ressortir les conséquences philosophiques de telles images, comme par exemple au chapitre 7, p. 193, où Érasme compare de façon classique la cité à un chœur. Il ne suffit pas de dire que le résultat d'un chœur dissonant est ridicule, mais il aurait pu être intéressant de se demander en quoi consistent les rôles de chacun des participants, et quelles sont les implications de cette image politique, le sens de la répartition des rôles, de l'image même du rôle, etc. De même, p. 175 du chapitre 6, pour l'image (ancienne là encore) du médecin et de la nécessité d'amputer un membre malade pour sauver le corps, qui a des implications précises d'un point de vue de philosophie politique et de la réflexion sur la nature du châtement.

L'une des meilleures prestations (18/20) a su mettre en évidence, à partir d'une traduction sans défaut majeur, la place de l'extrait (chap. 10, p. 217-219) dans l'ensemble du traité. Le fait problématique qu'Érasme mobilise l'exemple d'un guerrier païen, Épaminondas, à l'appui de sa réflexion sur la paix, a été souligné avec justesse. Le texte permettait aussi de développer l'analogie entre le prince et le médecin. Enfin, la mention du « prince chrétien » à la fin de l'extrait appelait, elle aussi, un commentaire sur cette notion qui synthétisait l'ambition d'Érasme dans son œuvre.

ANGLAIS

DAVID ROSS, *The Right and the Good*, Oxford University Press, U.S.A., nouvelle édition 2002

**Rapport établi par M. Eric Marquer
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Données statistiques

Candidats présents : 92

Moyenne des notes : 10,62 (moyenne des admis : 12,35)

Ecart type : 3,40 (écart type des admissibles : 2,53)

Répartition des notes :

03 : 1 ; 04 : 4 ; 05 : 3 ; 06 : 3 ; 07 : 5 ; 08 : 8 ; 09 : 12 ; 10 : 9 ; 11 : 19 ; 12 : 5 ; 13 : 4 ; 14 : 3 ; 15 : 9 ; 16 : 4 ;
17 : 1 ; 18 : 2

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

de page	début	fin	à la page
2	In point of fact, there is	what is morally good is right	3
3	It seems to me clear	of 'morally good act'	3
5	(2) A similar conclusion	not have succeeded in doing so	5
8	The most deliberate claim	about what <i>is</i> right ?	9
12	Any one who is satisfied	who has the right to command'	12
13	The attitude of the sociological school	is an entirely fallacious	13
14	It is often said,	he undermines its validity	14
16	Plato and others may be	productive of the greatest pleasure'	17
18	If I have promised to meet	I should not so regard it	18
21	No doubt to injure others	give alms to another	22
23	(3) It may,	our <i>prima facie</i> duty ?	14
26	If these contentions	our own characters	26
28	If, as almost all moralists	in another context also	28
28	Another instance	to be right or wrong	29
29	That an act, <i>qua</i>	need no proof	30
32	Many people would	morally good action	32
32	The general principles	(not <i>prima facie</i> but) actually right	33
34	Suppose, to simplify	promises too lightly	35
40	We have no more direct	they may contain	41
45	It is equally true	I have not done it	46

46	Our duty, then,	obligation to promote the general good	47
50	This characteristic of our way	recognized is equally mistaken	51
52	Some would even say	our duty to do what is just	53
54	It must be admitted that a man	not justified in telling him lies	55
56	In principle, then, the punishment	general principle as before	57
58	(1) What we perceive	fair distribution would allow them	59
60	But to hold that the state	duty to spare the innocent	61
63	But while the law	from one another	64
65	A study of the meaning	in what he sets out to do	65
66	Is is to be noted	in any other than a comparative sense bad	67
67	We may turn now to the predicative use	and the goodness of the effect	68
77	Now it is true that the primrose	relational attributes cannot be so	77
82	Another fatal objection	both propositions might be true	83
86	There may be in some minds a connexion	finds no such residuum	87
88	Professor Perry points out that there are	had been admiring it	89
91	The senses 'intrinsically good' and 'useful'	when we so describe things	91
93	The statement 'oranges are yellow' certainly	or obligatory, or beautiful	94
94	Professor Perry's own criticism	desired by someone	94
96	It is plain that in so far as goodness	or even compatible with it	97
97	The relation in which the primrose	call 'positive desire'	97
97	Now, on the face of it	and what produces it instrumentally good	98
102	would, however, be a mistake to spend time	towards understanding the facts	103
104	Professor Urban admits then that	a wider scope than this	105
106	Professor Urban is seeking to show	than it is good on the whole	107
111	We say for instance of a <i>man</i>	the same as the 'that' clause	112
112	Most of our adjectives, I suppose	entity that I am describing	113
114	I conclude, then, that the arguments	each are qualitatively different	115
119	I agree that from the single proposition	and not of causality	119
119	What are we to say of the necessity	which omitted any intrinsic property	120
120	Again, I cannot agree that a description	various types of figure	121
123	If we are agreed that goodness	a feeling or (B) a judgement	124
124	Professor Moore rejects theory (A 1)	this argument falls to the ground	125
126	The only form of sensum-theory	perception already commends itself	127
127	The view to which I find myself	beautiful than such an experience	128
129	When one person pronounces an object	may be beautiful and others ugly)	130
131	We may turn now from beauty to goodness	vivid feeling towards it	131
132	What are we to say of rightness?	intrinsic value is the word 'good'	133
134	Our next step is to inquire	full of vicious persons	134
135	It seems at first sight	involves the thought that pleasure is good	135

136	Kant's view on this question	but objectively good	136
136	But reflection on the conception	or, as I should prefer to call it, a fact	137
138	Pleasure seems, indeed	as a thing good in itself	138
138	It seems clear that knowledge	and knowledge than right opinion	139
139	It might perhaps be objected	recognizing knowledge as something good in itself	140
142	The next question	to compare them are often lacking	142
142	If this is clear	at least twice as intense as the other	143
144	If pleasures are commensurable	of very different types	144
145	The commensuration of different states	approximate to being knowledge	146
147	But our states of knowledge	is fundamentally mistaken	148
148	There are no doubt particular	anything valuable at all.	149
149	The 'greatest wave'	the appreciation of beauty	149
149	The ideal has owed its attractiveness	to this than to their pleasantness	150
152	A further argument in favour	that is easy to get	152
152	The view that virtue	for ourselves as individuals	152
152	When I ask myself whether	there is a greater good than either	153
153	The superiority of virtue	equal in goodness to any amount of the other	154
154	Goodness is always	knowledge and pleasure	156
155	If this account of what we mean	they are talking about different things	157
157	Kant, whose greatest service	the field of ordinary 'phenomenal' consciousness.	157
157	Regarding the sense of duty	which appears to be a correct description	158
158	All that Kant has said	and less unpleasant, to rise early	159
159	But when the doing	are feeble or non-existent	159
159	But, as we have seen	quite compatible with a perfect character	160
160	If 'morally good'	any one of these three desires	161
162	It seems, therefore	for some one else	162
163	If there be these three types of	not impossible for a man	163
164	Between the three types of good desire	in doing anything else instead	164
166	There seem then to be three types	bad desires previously named	167
168	One thing which I have taken for granted	from one's relation to any other person	168

Rapport d'épreuve

Il est regrettable que, de manière générale, les candidats ne mettent pas assez au centre de leur commentaire le texte précis qu'ils ont eu à étudier. Même si l'on attend d'eux qu'ils aient étudié l'œuvre, ils doivent mettre leurs connaissances au service de l'extrait, et montrer l'intérêt philosophique propre de

celui-ci. Les connaissances générales doivent apparaître pour dissiper des mécompréhensions possibles ou éclairer des passages, et non être l'objet premier de l'exposé. Le texte est trop souvent, au contraire, pris comme prétexte à l'exposition de connaissances sur l'œuvre, de sorte qu'on a parfois l'impression que n'importe quel autre texte aurait pu donner le même exposé. Les candidats, en particulier, ne devraient pas procéder à des introductions qui approchent voire dépassent la moitié de la durée totale de l'exposé. Trop fréquemment, des parties entières du texte sont négligées.

Inversement cependant, s'attacher au texte lui-même n'autorise pas à l'interpréter à travers un problème qui n'est clairement pas celui de l'auteur : dire par exemple que Ross se pose le problème de savoir « comment on peut vouloir le mal » dans un texte où il s'agit simplement de définir l'action vicieuse, ou dire qu'est défendu un « déontologisme » dans un texte où l'utilitarisme est critiqué, sans préciser les limites de ce « déontologisme » dans la pensée de l'auteur.

La manifestation d'une réflexion personnelle a été valorisée – étant entendu qu'il ne s'agit pas de viser l'originalité à tout prix. Une réflexion est personnelle quand elle est manifestement la réponse à des questions pertinentes que le candidat a su se poser à la lecture de l'extrait, et plus généralement de l'œuvre, et quand il sait faire état de ses réponses, ou à défaut de ses hypothèses, en les justifiant. Cela exclut bien sûr les questions qui manifesteraient surtout une ignorance flagrante de l'œuvre. Notamment, si les candidats ne parviennent pas à répondre à un embarras autrement qu'en attribuant à l'auteur une contradiction massive, ce n'est sans doute pas très bon signe.

Les candidats ont souvent fait état du fait que Ross, entre *The Right and The Good* et *Foundations of Ethics*, a changé sa conception du plaisir, puisque le second ouvrage ne le considère plus comme un bien intrinsèque. Il est cependant dommage que cela leur ait trop souvent servi de justification pour éviter d'approfondir le détail de l'analyse que Ross fait du plaisir dans *The Right and the Good*, comme si cela ne valait finalement pas la peine de le comprendre.

Du fait que la réflexion personnelle est valorisée, il importe, lors de l'entretien, de se concentrer sur le texte et les questions qu'il pose, plutôt que de chercher à deviner l'intention des membres du jury : le jury ne cherche pas à faire dire des « mots clés », mais à vérifier qu'il comprend bien ce que les candidats disent et qu'ils savent l'expliquer clairement. Plusieurs candidats ont su se saisir des pistes de réflexion proposées et montrer qu'ils savaient leur trouver de l'intérêt, en tirant profit d'une lecture de Ross qui apparaissait alors comme murement réfléchie.

Le texte de Ross discute plusieurs mouvements, et il a semblé tentant à plusieurs candidats de se contenter de situer Ross dans ces divers mouvements : il est intuitionniste, réaliste, non naturaliste, pluraliste, comme si se positionner dans un de ces mouvements plutôt que l'autre était une fin en soi pour le philosophe. Ce faisant, ces candidats ont eu tendance à négliger la question de l'enjeu en ne se demandant pas suffisamment pourquoi être intuitionniste plutôt qu'autre chose, ni quels problèmes précis cela pouvait résoudre. Ainsi et typiquement, les candidats ont trop souvent négligé de s'interroger sur l'intérêt réel de distinguer « right » et « good », faisant comme s'il s'agissait simplement d'exclure les intentions, ou le calcul du bien, de la question morale.

Le texte ne présentait pas de difficulté majeure de traduction. Les candidats se sont souvent un peu perdus dans la traduction du titre, indiquant préférer traduire « the right » par « le correct » afin d'éviter les ambiguïtés qui s'attachent au « juste » en Français. Pourtant il n'y a pas vraiment de raison de ne pas traduire *right* par juste, le terme présentant la même ambivalence en Français et pouvant signifier à la fois la notion de justice et celle de devoir. On ne pouvait certes pas reprocher aux candidats d'avoir hésité sur la traduction de « right », et la justification d'autres traductions pouvait se comprendre, dans la mesure où il est vrai que « juste » ne fait pas nécessairement penser à la notion de « justesse » en Français. Pour cette raison, c'est aussi la réflexion menée par les candidats sur la traduction que le jury a prise en compte.

Quoi qu'il en soit, les traductions révèlent souvent un manque de rigueur et de précision : « it belongs to » traduit par « cela relève de », « the study » traduit par « la discipline » au lieu de « l'étude », « definite limits » traduit par « de telles limites » au lieu de « limites précises » ; « our concern » ne signifie pas notre sujet de discussion mais « ce qui nous préoccupe » ou « notre souci ». « To define » ne signifie pas « décrire » mais « définir » ; « it leads me » ne signifie pas « cela m'autorise », mais « cela me conduit à » ; « all that is left » ne signifie pas « tout ce qui en résulte », mais « tout ce qui demeure » ; « two patches of colour » ne signifie pas « deux morceaux » mais « deux tâches de couleurs ». Il n'y pas de raison de traduire « I suppose » par « j'imagine », « endeavour » ne signifie pas « conduite », mais « effort », « tentative ».

Des erreurs plus graves méritent d'être signalées : « besides » traduit par « conjointement », « undertaking » par « présumé », « conscientious action » ne signifie pas « action consciente », mais « action scrupuleuse », « sense » ne peut pas être confondu avec « feeling ».

La traduction de « insight » a parfois posé des difficultés, le terme signifiant parfois « aperçu », « intuition », selon le contexte, mais certainement pas « présence d'esprit »

Le non-respect des modaux est assez systématique : « would have » : « devrait » et non « doit ». « You would have given » : vous auriez donné et non vous donneriez. « I should prefer » : « je préférerais » et non « je préfère ». « Ought » n'est pas un équivalent de « must » ; « the first distinction to be drawn » ne se traduit pas par la première distinction que l'on peut tracer, mais par « la première distinction à établir »

Certains termes sont laissés de côté, « there seems », « readily suggest », des adverbes non traduits (« readily », « pretty », « quite »). Les singuliers sont parfois remplacés par des pluriels. Un même terme est parfois traduit différemment en français alors que ces variations de sens ne sont pas justifiées. Enfin, les candidats ont parfois tendance à interpréter le texte en se permettant un certain nombre de libertés dans la traduction.

L'épreuve de traduction n'est pas une épreuve de grammaire anglaise, néanmoins il convient d'être attentif aux nuances introduites dans le texte, Ross prenant souvent la peine de préciser sa position ou de la nuancer (« it might perhaps be objected... », « insofar as ... », « so far as I can judge... »), à l'intérieur d'un texte où il débat avec un certain nombre de ses contemporains et mobilise une méthode spécifique d'argumentation et de critique des arguments de Moore, de Perry ou de Urban. Par ailleurs il

convient d'avoir un minimum de recul par rapport au texte et d'éviter les calques grossiers. Certaines formules passives en Anglais gagnent à être transformées en formules actives en Français. L'ordre de la syntaxe mérite parfois d'être modifiée afin de clarifier la syntaxe.

D'où l'importance de lire le texte par groupes de mots et non par phrase entière, cette simple opération permettant au jury de vérifier que la syntaxe des phrases a bien été comprise. L'exercice de traduction permet à lui seul de voir si le ou la candidate a compris le texte. Il est très rare que le ou la candidate utilise véritablement le travail de traduction pour en tirer des éléments de commentaire sur le texte. Des candidats parfois brillants traduisent le texte, puis posent l'ouvrage et ne s'y réfèrent plus pendant leur oral, ce qui est regrettable.

Le jury a su apprécier la qualité des connaissances acquises sur le texte de Ross et la capacité à discuter ses thèses en les confrontant à celles des auteurs qu'il discute, qu'il s'agisse de la philosophie morale kantienne, de l'utilitarisme de Mill et de Bentham, ou encore des théories de Perry et de Urban. On distingue assez aisément les candidats qui se contentent de retracer à grands traits des oppositions entre ces doctrines et ceux qui à l'inverse sont capables de rendre compte de manière plus nuancée de la nature des discussions critiques qui sont engagées, sans restituer une vision caricaturale de l'utilitarisme ni de la philosophie morale kantienne (en particulier sur la question du rapport entre désir et devoir).

Néanmoins certains candidats manquent de recul sur le texte et semblent plaquer sur l'extrait à expliquer des parties de cours, transformant ainsi l'exercice en exposé doctrinal. Pourtant le texte de Ross gagnait à être éclairé par la référence à des exemples concrets, que ce soient ceux qu'il développe lui-même ou d'autres exemples permettant d'illustrer les questions éthiques posées par le texte. On regrette que les candidats peinent à faire apparaître les enjeux de la réflexion de Ross sur des questions aussi centrales que la question de la promesse, des rapports entre éthique et métaphysique, sur les conditions qui pourraient conduire à considérer qu'une guerre peut être bonne, sur celles qui rendent la punition juste.

L'entretien a pour fonction de permettre aux candidats de rectifier des erreurs ou des imprécisions de traduction ou de préciser des distinctions conceptuelles. Les candidats se contentent trop souvent de répéter ce qu'ils ont déjà dit sans se saisir des questions pour préciser leur propos. Ainsi par exemple quand l'on interroge un candidat sur la distinction entre valeur objective et valeur intrinsèque, il est regrettable de répondre qu'il n'y en a pas alors que la distinction est faite dans la page qui précède l'extrait à expliquer (p. 130).

On rappelle l'importance de s'adresser au jury en prenant le temps de poser son propos. Certains candidats ne ménagent pas le jury, parlent trop rapidement, rendant ainsi l'exercice de traduction parfois compliqué à suivre, et surtout n'utilisent pas la totalité de leur temps de parole.

ALLEMAND

THEODOR W. ADORNO, *Minima Moralia. Reflexionen aus dem beschädigten Leben*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2003 (11. Auflage 2018), I et II, p. 11-179

**Rapport établi par Mme Claire Pagès et M. Philippe Rohrbach
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Données statistiques

Candidats présents : 18

Moyenne des notes : 10,11 (moyenne des admis : 12,81)

Ecart type : 3,77 (écart type des admis : 4,03)

Répartition des notes :

05 : 1 ; 06 : 1 ; 07 : 4 ; 08 : 2 ; 09 : 3 ; 10 : 2 ; 13 : 1 ; 15 : 1 ; 16 : 1 ; 17 : 2 ; 18 : 2

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

de page	début	fin	à page
15	Indem Hegel die bürgerliche Gesellschaft	In ihr verweilt die kritische Theorie nicht nur mit schlechtem Gewissen	16
28	Die Unterwerfung des Lebens	daß einem in der Hölle noch die Luft zum Atmen bleibt	29
31	<i>Vor allem eins, mein Kind.</i> – Die Unmoral der Lüge	in deren Schutz er gedeihen kann	32
36	<i>Le bourgeois revenant.</i> - Absurd hat in den faschistischen Regimes	drohende Gespenster	37
46	<i>Umtausch nicht gestattet.</i> - Die Menschen verlernen das Schenken	der absolute Widerspruch zum Schenken gelegen ist	47
77	Die Begriffe des Subjektiven	auf Kosten solcher Erfahrung geht	78
78	<i>Für Nach-Sokratiker.</i> – Nichts ist dem Intellektuellen	die Frage nach der Richtigkeit sich selber richtet	79
114	<i>Kohldampf.</i> – Die Dialekte der Arbeiter	sie sei schon menschlich	115
115	<i>Melange.</i> – Das geläufige Argument der Toleranz	verschieden sein kann	116
118	<i>Menschen sehen dich an.</i> – Die	mehr widerlegen kann	119

	Entrüstung über begangene Grausamkeit		
127	Unser Leben haben wir der Differenz	der Platzhalter der Wahrheit	128
150	Die einfältig-verlogene Wichtigkeit	auch ein Erwachsener zu werden oder ein Kind zu bleiben	151
157	Wie darin, so wiederholen sich allgemein die Formen	denn beim Erdbeben wird nicht geläutet	158

Rapport d'épreuve

Le jury a conscience de la difficulté du texte des *Minima Moralia* pour les candidats, difficulté qui tient tant à la langue d'Adorno qu'au fait de commenter une pensée dialectique. Il s'est pourtant réjoui de l'enthousiasme de certains candidats, manifestement heureux d'avoir découvert, à l'occasion de la préparation de cette épreuve orale, une pensée et toute une tradition philosophique dont ils étaient peu familiers.

Le déroulé de l'épreuve implique de traduire l'extrait proposé, par groupes de mots. Rappelons que les candidats disposent en salle de préparation, pour les y aider, d'un dictionnaire unilingue, le *Duden*. Néanmoins, l'exercice de traduction impose de s'y être préparé tout au long de l'année et d'avoir acquis une familiarité avec le texte, sans quoi le temps imparti pour la préparation se trouve investi totalement dans l'établissement d'une traduction. Le jury a ainsi entendu quelques candidats qui n'avaient manifestement pas pu consacrer assez de temps à la structuration de leur commentaire.

L'œuvre au programme, *Minima Moralia* de T.W. Adorno, exigeait en effet des candidats une grande précision dans la traduction et un commentaire attentif à la construction du passage et aux harmoniques philosophiques qu'il met en jeu. La différence s'est faite nettement entre les candidats qui avaient préparé soigneusement l'épreuve, par la lecture attentive des aphorismes, un travail méthodique sur la langue d'Adorno et les références majeures qu'il sollicite ou présuppose dans sa réflexion (Kant, Hegel, Marx, Freud, etc.) et ceux qui ne disposaient que de certaines idées générales sur l'œuvre et sur l'auteur.

L'exercice de traduction d'un texte dans lequel l'auteur a recours à tous les registres de la langue, de la langue populaire à la langue savante (lexique de la sociologie, de la psychanalyse ou de la philosophie allemande), est un exercice difficile que la majorité des candidats a abordé avec sérieux et de manière souvent convaincante. Le passage était généralement compris, même si des imprécisions ou des faux sens pouvaient se produire dans le détail de l'extrait proposé. Les contresens ont été rares, ce qui prouve le sérieux de la préparation.

Certaines traductions ont été excellentes, et les remarques du jury sur ce point précis ont donné lieu, chez les meilleurs candidats, à une discussion et à des clarifications très pertinentes.

Rappelons qu'il s'agit de traduire le texte au début de l'épreuve, soit avant l'introduction, soit après. Si l'on traduit avant, ce que choisissent de faire la plupart des candidats, il est néanmoins utile de dire quelques mots pour situer le passage dans l'œuvre ou dans le fragment dont il est extrait. Cette traduction doit se faire par groupe de mots et non par phrases complètes qui peuvent être très longues. Par ailleurs,

une traduction littérale est préférable. Il s'agit en effet pour le jury de s'assurer que le candidat saisit bien la structure grammaticale de la phrase ainsi que le sens exact du lexique.

Un autre aspect du texte des *Minima Moralia*, concerne les titres des aphorismes. Quand le fragment comportait un titre inclus dans le passage proposé, il convenait de le traduire soigneusement. Ces titres exigent du lecteur une grande attention philosophique. Si certains titres pouvaient être interprétés sans difficultés particulières, (« *Antithèse* », « *Moral und Stil* », « *Menschen sehen dich an* », « *Vandalen* », etc.) d'autres demandaient un véritable décryptage. Par exemple : « *Vor allem eins, mein Kind* », « *Le bourgeois revenant* », « *Für Nach-Sokratiker* », « *Kohldampf* », « *Hänschen klein* », etc. Dans le fil du commentaire, il était ensuite judicieux d'interroger le rapport entre le titre et le contenu du paragraphe. Ces titres invitent à la réflexion par une indication pleine d'esprit qu'il s'agit d'interpréter, un peu comme la légende d'un dessin humoristique. Une préparation attentive et réfléchie était indispensable pour mettre pleinement en valeur ces spécificités du texte.

Enfin, les meilleures traductions sont parvenues à justifier des écarts par rapport à la traduction française du texte par Éliane Kaufholz et Jean-René Ladmiral, par ailleurs de grande qualité. Un candidat a ainsi proposé de traduire dans le § 91 (« *Vandalen* ») « *eine Art Reizschutz* » par « un type de parexcitation » et non par « une sorte d'antidote », mettant en lumière l'importance de la référence freudienne dans le passage. Précisons que le candidat pourra justifier certains choix de traduction au cours de son commentaire.

Il convient sans doute de répéter les exercices pour se préparer à cette épreuve. En effet, plusieurs candidats ont rencontré des difficultés dans la gestion du temps (rappelons-le, les candidats disposent de 30 minutes pour traduire et commenter l'extrait qui leur est proposé). La plupart des candidats ont du mal à achever leur commentaire. Souvent, la fin du texte n'est pas commentée, parce que l'explication de la première partie ou la traduction ont été trop lentes.

L'essentiel reste de déterminer précisément la thèse d'un passage défini et de faire la lumière sur la mécanique propre de l'extrait. On ne peut y parvenir en développant des considérations générales sur l'ouvrage ou sur Adorno. S'il est utile de renvoyer à d'autres fragments dans le commentaire, celui-ci ne peut consister en un vaste jeu de renvois. Ainsi, par exemple, l'explication de la fin du § 86 (« *Hänschen klein* ») a occasionné une quantité importante de références – une dizaine d'autres paragraphes ainsi qu'une série de penseurs de la tradition allemande – ce qui ne permettait pas de justifier tous ces rapprochements et d'en tirer profit. C'est la principale difficulté rencontrée par les candidats. Faute de se focaliser sur la logique du texte, ils en ont fait d'emblée un cas particulier de thèses générales et se sont lancés dans des développements assez extérieurs au problème spécifique du passage, ce qui a pu aboutir à des contresens.

En ce qui concerne spécifiquement le commentaire du texte d'Adorno, plusieurs points sont à relever.

Le texte des *Minima Moralia* exige une attention de tous les instants. Il ne cesse de surprendre le lecteur, il propose sans cesse des paradoxes, des changements de perspective, qui doivent être repérés et étudiés de près. Par exemple, dans l'extrait de la « Dédicace », où Adorno précise son rapport à la

philosophie de Hegel, le lecteur peut être dérouté. Dans l'extrait proposé (p. 15-16 de l'édition allemande, à partir de : « *Indem Hegel die bürgerliche Gesellschaft...* »), Adorno dit que Hegel accepte l'individu comme un donné irréductible (*irreduzible Gegebenheit*), et que c'est précisément ce donné qu'il décompose ou dissocie (suivant la traduction de Ladmiral, chez Payot) dans sa théorie de la connaissance. Ce paradoxe doit être expliqué. Ce qui suppose évidemment une bonne préparation concernant les rapports entre Adorno et Hegel dans *Minima Moralia*. Et ce d'autant plus qu'une lecture plus approfondie du contexte, dans la « Dédicace », nous apprend que *Minima Moralia* s'est mis à l'école de la méthode hégélienne (p. 14 de l'édition allemande).

Un autre exemple peut être évoqué. Il s'agit du § 9, où Adorno décrypte le mensonge dans son usage contemporain. Le texte précise que le mensonge a perdu depuis longtemps son « honnête fonction » (*ehrliche Funktion*) qui consiste à tromper au sujet de la réalité. À présent, affirme-t-il, le mensonge qui a été une « moyen libéral de communication », est devenu une « technique de l'impudence ». Ce mouvement de pensée surprenant doit être suivi dans sa subtile progression, et il s'agit de montrer comment Adorno dépasse le problème classique des rapports de la vérité et du mensonge, pour décrire un phénomène nouveau, celui d'un cynisme généralisé dans les relations, où mentir devient une manifestation de mépris et d'indifférence.

Le texte adornien étonne aussi par ses changements de registre inattendus. Par exemple, dans l'aphorisme 14, « *Le bourgeois revenant* », où Adorno analyse la situation de la bourgeoisie dans les régimes fascistes. Cette situation paradoxale, à la fois obsolète et persistante, est illustrée par une référence à une scène de la vie quotidienne, à la main pleine de sollicitude du propriétaire pour sa petite parcelle, qui est ensuite reliée au refus de l'asile politique pour le réfugié. Ces mouvements du particulier à l'universel, et de l'universel au particulier, sont caractéristiques de la pensée adornienne.

D'où l'importance de suivre le texte dans son mouvement complexe et dialectique plutôt que de procéder par superposition de thèmes adorniens bien connus (industrie culturelle, dialectique négative, réification de l'individu, etc.), c'est-à-dire par la mobilisation d'une culture générale sur l'œuvre et sur l'auteur. Ces thèmes adorniens sont bien sûr utiles, s'ils sont mobilisés à bon escient pour éclairer un point précis du texte, à condition de ne pas donner lieu à un exposé indépendant du travail sur le texte.

Les passages des *Minima Moralia* se sont ensuite révélés difficiles à commenter pour beaucoup de candidats qui n'en appréhendaient pas le caractère *dialectique* – parfois aussi l'ironie – et qui tendaient à identifier la position d'Adorno à un aspect particulier, ce qui a conduit certains candidats à voir dans le texte une dénonciation de la société au nom d'un passé ou d'un avant valorisés, comme si le propos adornien était passéiste et consistait en une déploration d'une authenticité perdue. C'est le sentiment qu'on a eu en écoutant l'explication du § 9 (« *Vor allem eins, mein Kind* »).

Souvent, les candidats ont rencontré des difficultés avec le cadrage historique du propos adornien. Ils ont peiné à clarifier les rapports des différents espaces-temps évoqués par Adorno : société bourgeoise et industrielle, nazisme, régimes fascistes, société américaine du milieu du XX^{ème} siècle, société capitaliste, capitalisme industriel, capitalisme avancé, « système »... L'explication de plusieurs passages imposait de thématiser les relations de continuité ou les différences entre ces formes de société. L'explication de la

deuxième partie du § 66 exigeait sans doute d'expliciter le rapport entre société nazie et société américaine des années 1950 ; celle du § 14, celui existant entre condition économique bourgeoise et ce qui, dans le contemporain d'Adorno, fait que celle-ci n'a plus cours.

Enfin, les candidats se sont heurtés au caractère incisif et parfois énigmatique du propos adornien. Au lieu de le prendre en charge et de l'affronter, ils ont bien souvent désamorcé la portée critique des textes pour les normaliser. Ainsi le commentaire du § 21 (« *Umtauscht nicht gestattet* ») est-il devenu l'occasion de promouvoir chez Adorno une nouvelle modalité de l'art d'offrir, la dimension critique du texte étant escamotée. L'explication de la fin du § 49 (« *Moral und Zeitordnung* ») – il est vrai que la critique du mariage, de la famille, mais surtout la question de la fidélité amoureuse y sont déstabilisantes – en est venue à transformer le passage en un propos général sur le respect et l'acceptation de l'individualité et de la différence de l'autre homme. De même, arrêté par les formules étonnantes du § 65 (« *Kohldampf* »), telles que « *Der Arme kaut die Worte, um an ihnen sich sattzuessen* », le commentaire proposé y a vu une déploration du parler ouvrier grevé par une prononciation défectueuse.

Le jury a ainsi regretté que la dimension intempestive, corrosive, âpre et sans concessions du texte d'Adorno soit souvent édulcorée, aplatie, et que les enjeux éthiques, sociaux et politiques de ses analyses n'aient pas été clairement explicités.

Peut-on lire dans une sorte d'indifférence, ces analyses stupéfiantes sur l'œil de l'animal (§ 68), sur l'utopie abstraite de l'égalité (§ 66) ? Peut-on laisser passer, sans les mettre en relief, ces formules ciselées et percutantes par lesquelles Adorno achève souvent un mouvement de pensée ?

Peut-on ignorer le tragique de l'expérience historique de la destruction des Juifs d'Europe, du totalitarisme, de la guerre d'extermination, qui affleure dans de nombreux mots et expressions du texte ? Et ces raccourcis saisissants où l'on détecte, derrière une porte qui claque, ou un conducteur derrière son volant, une civilisation qui disparaît, une barbarie qui augmente ? Ou encore ces formules si frappantes par lesquelles se clôt un mouvement de pensée, comme par exemple : « On ne sonne pas le tocsin pour un tremblement de terre » (§ 91) ?

Le texte a une puissance d'éveil, voire de réveil de la pensée que les commentaires n'ont pas toujours su mettre en valeur.

Les quinze minutes d'entretien permettent aux membres du jury, dans un premier temps, de faire revenir le candidat sur certains points de sa traduction. Ce peut être pour s'assurer d'avoir bien saisi une phrase, ou pour corriger une inexactitude, faire traduire un adjectif ou un adverbe oubliés. Le plus souvent, c'est pour permettre d'amender la traduction. Il convient donc de se pencher avec attention sur le texte allemand à ce moment de l'épreuve – le jury indique le numéro de la ligne où figurent les termes à retraduire – et non simplement de relire la traduction française préparée au brouillon. La pure et simple répétition de la traduction proposée ne saurait suffire. Rappelons que si le jury demande de revenir sur un point de traduction, c'est pour donner au candidat l'occasion soit de justifier sa traduction, soit de la corriger ou de la préciser.

Dans un deuxième temps, le jury soumet un certain nombre de questions touchant l'interprétation du passage. Ces questions portent sur la lecture assumée par la candidate ou le candidat. Elles peuvent aussi permettre de l'interroger sur une phrase ou un ensemble de phrases laissées de côté.

Certaines questions du jury ont porté sur la justification philosophique du propos. Quoiqu'il s'agisse de traduire et de commenter un texte en traduction, l'exigence philosophique reste celle de rendre raison de ce qui est avancé par l'auteur et non simplement de restituer un propos dans l'économie générale d'un ouvrage ou d'une pensée. Pour expliquer le § 6, « *Antithèse* », où Adorno expose l'isolement des individus dans une vie soumise à la production, paragraphe par ailleurs très bien rendu par le candidat, il faut s'efforcer de justifier les raisons pour lesquelles la production peut isoler. Le jury a également interrogé des candidats sur des formules extrêmement frappantes telle celle du § 65, « *Die proletarische Sprache ist vom Hunger diktiert* ».

Enfin, le jury a également questionné les candidats sur les cibles possibles de tel ou tel passage, dans la mesure où le caractère polémique de bien des fragments exige la restitution de l'auteur ou de la tradition de pensée visés ou en discussion. Ainsi, le candidat qui avait à expliquer la partie centrale du § 91 (« *Vandalen* ») a explicité très précisément la critique de la psychanalyse dite révisionniste, en particulier celle de K. Horney, sous-jacente dans le passage. Par contre, le jury a été amené à interroger les candidats qui présentaient le § 33 (« *Weit vom Schuß* »), touchant la critique de la philosophie hégélienne de l'histoire impliquée par le texte du fragment, et le § 9 (« *Vor allem eins, mein Kind* »), portant sur le mensonge concernant la discussion avec Kant contenue dans le passage, car ceux-ci n'avaient pas réussi à repérer avec clarté l'objet et les enjeux de ces critiques...

Dans l'ensemble, le jury a pris plaisir à écouter des candidats cultivés, manifestement intéressés par la théorie critique et désireux de témoigner des mérites d'un travail personnel et attentif sur le texte allemand d'Adorno.

ARABE

Rapport établi par M. Marwan Rashed
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

ABÛ NAŞR AL-FÂRÂBÎ, Kitâb al-jam' baîna ra'yy al-Ḥakîmayn Aflâtûn al-ilâhî wa Âristûṭâlîs (L'harmonie entre les opinions de Platon et d'Aristote), Dâr al-mashreq, Beyrouth, 2001, p.69-110.

Données statistiques

Candidats présents : 2

Moyenne des notes : 13 (moyenne des admis : 13)

Ecart type : 2 (écart type des admis : 2)

Répartition des notes :

11 : 1 ; 15 : 1

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

de page	début	fin	à page
100 (ligne 12)	<i>fa-aqūlu</i> (فأقول)	<i>al-ḡamān</i> (الزمان)	101 (ligne 12)
101 (ligne 4 - à partir du bas)	<i>wa-qad bayyana</i> (بين وقد)	<i>min sā'ir aqāwili-hi</i> (من أقاويله سائر)	102 (ligne 15)

Rapport d'épreuve

Les deux candidats arabisants ont fourni des prestations d'un bon, voire d'un très bon niveau. La dimension linguistique de l'épreuve était dans l'ensemble maîtrisée (en dépit d'une confusion dommageable entre le verbe anodin *yufidu*, « fournir » et la racine *f-y-d* porteuse, en particulier chez Avicenne, de la thématique de l'émanation). On ne peut cependant qu'inviter les candidats à se renseigner davantage sur l'histoire générale de la philosophie arabe. Il est plusieurs fois apparu, lors des questions, que ceux-ci n'avaient que des idées vagues sur des auteurs et des thèmes, y compris dans la proximité doctrinale immédiate de l'œuvre au programme, dont la connaissance aurait seule permis de rendre compte d'éléments importants du sous-texte. Aborder la section cosmologique du *Livre de l'Harmonie* sans avoir jamais lu, par exemple, les preuves d'al-Kindī sur la finitude *a parte ante* du monde, est une gageure, qui donne vite un aspect moins immanent que médiocre à l'explication.

ITALIEN

GIOVANNI BOTERO, *Della ragion di stato (De la raison d'État)*, Roma, Donzelli, 2009, I-IV, p. 7-84

Rapport établi par M. Christophe BARDYN
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données statistiques

Candidats présents : 4

Moyenne des notes : 11,25 (moyenne des admis : 11,25)

Ecart type : 2,79 (écart type des admissibles : 2,79)

Répartition des notes :

07 : 1 ; 10 : 1 ; 12 : 1 ; 15 : 1

Liste des textes choisis par les candidats

(nb : pour des raisons de commodité, on restitue ici le tableau ayant servi à l'édition des sujets – les signes de ponctuation n'y figurent pas, mais ils sont bien évidemment présents dans les sujets proposés aux candidats)

de page	début	fin	à page
7	Ragione di Stato	o a patti	7
19	Ora, il primo modo	ministratori di ragione	20
58	Egli è cosa	alla lege di Dio	59
73	Ma, se la guerra	degli Stati suoi	73
79	Ne' signori particolari	dargli da fare	79

Rapport d'épreuve

Seuls quatre candidats ont passé l'épreuve orale sur un texte italien. Ils ont obtenu respectivement : 7,5/20, 10/20, 12,5/20 et 15/20, soit une moyenne de 11,25/20, ce qui est presque identique à la moyenne de 2019, où pourtant quatorze candidats s'étaient présentés. Le petit nombre des candidats de cette année, et le caractère aléatoire du tirage au sort des sujets, a fait qu'aucun extrait du livre IV, qui était aussi au programme, n'a pu être donné. Seuls les trois premiers livres ont donc été représentés.

La première page du livre I (p. 7), qui contient la définition de la raison d'État, ne devait surprendre aucun candidat. Cet extrait n'a pourtant pas été traité avec une maîtrise et un approfondissement suffisants. Le mot *dominio* a été traduit pas « domination », ce qui était maladroit et conduisait à des formules étranges comme « dominations pauvres ou riches », dont la candidate a eu bien du mal à rendre compte dans l'entretien. Il eût été plus simple de traduire ce terme par « seigneurie » qui a l'avantage d'avoir

un sens actif (le pouvoir exercé) mais aussi un sens objectif (ce sur quoi s'exerce le pouvoir). Concernant les modalités de cette domination, il était surprenant d'entendre la candidate affirmer qu'elle provient essentiellement d'un rapport de force, alors que Botero, dans cette même page, souligne que ce qu'il appelle « les seigneuries naturelles » sont celles « dont on dispose par la volonté des sujets », que ce soit par élection ou par succession légitime. Cette erreur renvoyait à une autre, plus profonde, qui consistait à lire Botero comme un pur et simple disciple de Machiavel. Certes, Botero tient compte de l'œuvre de Machiavel et dialogue manifestement avec lui. Mais cela ne signifie pas qu'il s'aligne entièrement sur ses positions. Le commentaire de cette première page aurait pu donner lieu à une comparaison avec la première page du *Prince*, pour remarquer, par exemple, que Botero ne distingue justement pas entre principautés et républiques, contrairement à Machiavel, et que les divisions qu'il propose sont assez différentes, introduisant des caractéristiques ignorées par le Florentin (« pauvres, riches [...] avec ou sans supériorité ») et ignorant délibérément la distinction entre fortune et vertu. Une autre affirmation surprenante consistait à poser que la fondation de l'État requiert pour Botero l'intervention de la religion. Le chapitre 15 du livre de II de *La Raison d'État* était invoqué à l'appui de cette thèse. Malheureusement, ce chapitre ne dit pas exactement cela. La religion ne donne pas le pouvoir. La piété du prince lui permet d'accroître un pouvoir déjà acquis et de le consolider auprès du peuple. Lorsque Botero écrit que « la religion est le fondement de tout principat » (II, 15, p. 60), il faut l'entendre en un sens très général et sur le plan éthique plus que politique. Il ajoute d'ailleurs que « tout autre fondement ne peut conduire qu'à la ruine » (id.), ce qui signifie qu'il y a en effet d'autres « fondements » possibles. Le fait que Botero prenne comme exemples de princes pieux le Turc ou l'empereur Auguste devrait inciter à la réflexion sur le rôle effectif accordé à la grâce chrétienne dans ce processus...

La première page du chapitre 15 du livre II a été traitée par un autre candidat et a donné lieu à la meilleure des quatre prestations. Ce candidat a en effet souligné que la religion et la tempérance sont des vertus qui soutiennent le pouvoir du prince, mais qui ne le constituent pas. La religion selon Botero consolide l'obéissance des sujets, qui respectent l'éminence de la vertu du prince. Le candidat a fait remarquer le caractère problématique du mélange des références chrétiennes et des exemples païens. L'idée de Botero selon laquelle le prince peut difficilement simuler longtemps ce qu'il n'est pas vraiment est bien sûr une pierre jetée dans le jardin de Machiavel. Le candidat a attiré avec justesse l'attention du jury sur la citation du Deutéronome qui suivait l'extrait (p. 59) et qui attestait du fait que la conformité à la loi divine était non pas la condition du pouvoir mais un moyen ultérieur (*postquam autem sederit in solio regni sui...*) de contrôle des esprits et des consciences.

Inversement, la performance la moins réussie a porté sur le second extrait du livre I, p. 19-20. Le candidat a trébuché d'emblée sur la traduction d'une expression clé pour Botero : *far ragione*. Dans cette œuvre, il fallait traduire sans hésitation cette locution par « rendre justice ». Le candidat a préféré « faire le droit » ou « rendre le droit », qui ne peut avoir ce sens en Français, et qui ne correspond pas à l'idée de l'auteur. Certes, cette expression est archaïque et peu courante, mais c'est précisément à se familiariser avec le vocabulaire de l'auteur que doit servir le travail de préparation de l'épreuve. Dans le commentaire de cet extrait, la justice a été présentée comme « l'application du droit », alors qu'il aurait mieux valu dire le contraire. De même, dans une perspective sans doute dictée là aussi par une lecture machiavéienne, la

justice était subordonnée à la seule conservation du prince, ce qui ne concordait pas du tout avec la première phrase de l'extrait, par exemple, qui référait le souci de justice au bien du peuple. Botero s'intéresse beaucoup plus à la conservation de l'État qu'à la conservation du prince. L'idée que l'Église chrétienne serait une « excellente république » aurait mérité un commentaire qui aurait peut-être permis de penser l'articulation entre justice et charité au lieu de les opposer radicalement comme le transcendant à l'immanent.

Le quatrième extrait, tiré du livre III, p. 73, portait sur une question débattue depuis Machiavel : savoir si le prince doit quitter son royaume pour aller faire la guerre à l'étranger. Ici, la référence au *Prince*, chap. 3, était explicite. La candidate a commenté ce passage de manière assez satisfaisante, soulignant le caractère personnel de la domination du prince chez Botero, par opposition à une approche plus fonctionnaliste de la souveraineté comme on la trouve chez Jean Bodin. Il est donc requis que le prince demeure personnellement dans son État, afin que sa domination rayonne tout autour de lui. La seule véritable maladresse de la traduction a consisté à rendre *sedia dell'Imperio* par « trône de l'Empire », alors qu'il s'agissait du « siège de l'Empire », comme le confirmait la suite de la phrase, qui en était une sorte de glose : *e dal luogo onde deriva il governo al rimanente* (« et du lieu d'où le gouvernement s'exerce sur le reste »). Contrairement à Machiavel, Botero ne recommande pas une politique de conquête, mais plutôt une politique conservatrice, ce qui explique le désaccord sur l'exemple du Turc. Cela dit, la candidate a exagéré la critique de Botero, considérant que le prince turc était un « mauvais prince » du point de vue de l'auteur, puisqu'il n'avait pas de sujets naturels, mais seulement des sujets acquis par conquête. Ce jugement était excessif. Le prince qui s'est emparé de Constantinople en 1453 et l'a ensuite conservée peut difficilement être vu comme un mauvais politique ! Une autre erreur a affaibli la portée du commentaire, puisque la candidate a soutenu sans nuances que Botero adoptait entièrement l'idée machiavélienne de la finalité du politique : asseoir son pouvoir sur ses sujets. Cette affirmation ne tenait pas compte des réflexions de Botero sur la légitimité du prince, ni de son insistance sur le fait qu'il y a, justement, des « sujets naturels » qui n'ont pas besoin d'être soumis par la force.

De manière générale, les candidats ont eu tendance à voir dans l'œuvre de Botero une simple version christianisée du *Prince* de Machiavel, alors que cette christianisation s'accompagne d'un rejet explicite de certaines thèses machiavéliennes qui donne à l'ouvrage une partie de son caractère problématique. Un commentaire philosophique est d'autant plus intéressant qu'il travaille ces nuances et ces contradictions, au lieu de se contenter de les réduire à des généralités trop vagues, et qu'il met en évidence la singularité d'une pensée.

STATISTIQUES

Bilan de l'admissibilité

- Nombre de candidats inscrits : 1312
- Nombre de candidats non éliminés : 707 (soit : 53,89% des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de notes éliminatoires [AB, CB, 00.00, NV])
- Nombre de candidats admissibles : 160 (soit 22,63% des candidats non éliminés)
 - Moyenne des candidats non éliminés : 48,26 (soit une moyenne de 08,04/20)
 - Moyenne des candidats admissibles : 71,05 (soit une moyenne de 11,84/20)
 - Barre d'admissibilité : 62 (soit un total de 10,33/20)

Bilan de l'admission

- Nombre de candidats admissibles : 160
- Nombre de candidats non éliminés : 157 (soit 98,13% des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de notes éliminatoires [AB, CB, 00.00, NV])
- Nombre de postes : 73
- Nombre de candidats admis sur la liste principale : 73 (soit 46,50 % des candidats non-éliminés - aucun candidat inscrit sur liste complémentaire)
 - Moyenne des candidats non-éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficient 6 + 6]) : 129,30 (soit une moyenne de 10,78/20)
 - Moyenne des candidats admis sur la liste principale : 146,84 (soit une moyenne de 12,24/20)
 - Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission) : 58,14 (soit une moyenne de 09,69/20)
 - Moyenne des candidats admis sur liste principale (moyenne portant sur le total des épreuves d'admission) : 69,88 (soit une moyenne de 11,65/20)
 - Barre de la liste principale : 128,25 (soit une moyenne de 10,69/20)